

INTÉGRER LES DROITS HUMAINS À LA CONSERVATION DE LA NATURE : DE L'INTENTION À L'ACTION

RAPPORT SUR LES DROITS HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT : 2023

CONTENTS

PRÉFACE	5
CHAPITRE 1: INTRODUCTION	7
Les progrès réalisés entre 2020 et 2023	8
Défis et enseignements	12
CHAPITRE 2 : AVANCEMENT DES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	17
A. Actions et sauvegardes dans les zones de nos projets de conservation	18
B. Application des lois sur la conservation	24
Cas d'Etude #1: Pakistan – comprendre les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes éco-gardes au Pakistan	28
C. La gouvernance du réseau	30
D. La garantie des droits par des tiers	38
CHAPITRE 3 : AVANCEMENT DES RECOMMANDATIONS NATIONALES	41
A. Cameroon (parcs nationaux de Boumba Bek, Nki, Lobéké)	42
B. République centrafricaine (aires protégées de Dzanga-Sangha)	48
Étude de cas #2: République centrafricaine – les Ba'Aka font entendre l'écho de la forêt	52
C. République démocratique du Congo (parc national de la Salonga)	54
Étude de cas #3: République démocratique du Congo, Cameroun, République centrafricaine – promouvoir les droits des peuples autochtones dans le bassin du Congo	58
D. République du Congo (Messok Dja)	60
E. Népal (parc national de Chitwan)	68
Étude de cas #4: Népal – intégrer les personnes en situation de handicap dans la foresterie communautaire	72
CHAPITRE 4: CONCLUSION	75
CHAPITRE 5: ÉTUDES DE CAS - HISTOIRES DE CONSERVATION INCLUSIVE	77
Étude de cas #5: Madagascar – renforcer les capacités en matière de droits humains dans le cadre de l'application de la loi sur les espèces sauvages à Madagascar	80
Étude de cas #6: Bolivie – un groupe de femmes rurales obtient la création d'une aire protégée dans le Pantanal bolivien	82
Étude de cas #7: Brésil – lutter contre la transformation et les violations des droits humains dans le Cerrado	84
Étude de cas #8: Colombie – une conservation fragilisée par les conflits en Colombie	86
Étude de cas #9: Equateur – une voie vers l'égalité des genres dans la conservation en Amazonie équatorienne	88
Étude de cas #10: Guyana – les communautés autochtones de Guyane collectent des données et des informations sur leurs territoires à des fins de protection	90
Étude de cas #11: Paraguay / Bolivie – femmes, communautés autochtones et organisations de défense des droits humains dans la région du Pantanal Chaco : des voix essentielles dans la lutte contre le changement climatique	92
Étude de cas #12: Pérou – mouvement « Love the River » : les jeunes de l'Amazonie péruvienne défendent les rivières grâce à l'art, la culture et la communications	94
Étude de cas #13: Australie – ancrer l'engagement autochtone en Australie	98
Étude de cas #14: Népal – lutter contre le braconnage au Népal	102
Étude de cas #15: Global – favoriser les communautés côtières	104
ACRONYMES	106

Auteurs du rapport

Aarati Gurung, Alexandra Kintner, Allard Blom, Ashley Vosper, Biswash Praja, Bivishika Bhandari, Clarissa Van Heerden, Clotilde Ngomba, Donna Lusti, Elaine Geyer-Allély, Eric Parfait Essomba, Jaap Van Der Waarde, Jean Bernard Yarissem, Jean-Paul Paddack, Jo Gacheru, Franck Kamunga, Karianne Sturms, Margaret Ackerley, Matthew Perl, Moise Kono Bidzo, Paolo Revellino, Patrick Boundja, Richard Caines, Rob Parry-Jones, Rohit Singh, Sejal Worah, Stef De Bethune, Tiana Ramahaleo, Vishaish Uppal, Yaouba Kaigama.

Auteurs des études de cas

République Centrafricaine : Stef De Bethune; **Projet BONGO** : Franck Kamunga, Martin Kabaluapa Kapinga, Mirjam Steglich, Tiana Ramahaleo; **Népal (Handicaps)**: Aarati Gurung, Biswash Praja, Bivishika Bhandari, Matt Perl; **Colombie** : Masha Lekic, Sandra Valenzuela; **Pakistan** : Hamera Aisha, Jo Gacheru, Rohit Singh; **Australie** : Cliff Cobbo, Darren Grover, Kaz Hing, Vanessa Barnett; **Brésil** : Ana Carolina Crisostomo, Bianca Nakamoto, Daniela Jerez; **Népal (CLE)** : Jo Gacheru, Shiv Batta; **Bolivie** : Luisa Arancibia, Viviana Londoño; **Pérou** : Claudia Coronado, Marcia Cruz, Viviana Londoño; **Guyane** : Aiesha Williams, Viviana Londoño; **Paraguay** : Althea Skinner, Emma Timmerman, Pia Escobar, Viviana Londoño; **Equateur** : Althea Skinner, Andrea Bravo, Pia Escobar, Viviana Londoño; **Communautés côtières** : Maria Honig, Valerie Burgener; **Madagascar** : Cynthia Ratsimbazafy, Rob Parry-Jones, Tamara Léger.

Equipe de révision principale

Action Plan Steering Group: Amani Ngusaru, Brent Nordstrom, Felicity Glennie-Holmes, Ghana Gurung, Gustaf Lind, Kirsten Schuijt, Kurt Holle, Martin Kabaluapa Kapinga, Nik Sekhran; **Communications (WWF International)**: Fiona McFadden, Winnie De'Ath, Yves Calmette; **Executive Team**: Kirsten Schuijt, Jamie Craig, Jonathan Hutton, Prasanna De Silva, Sanne Wendes; **General Counsel's Office (WWF-US)**: Margaret Ackerley, Ross Wolland; **Senior Leadership Team (WWF International)**: Karianne Sturms, Ajay Barai, Carol Monoyios, Catherine Blancard, Daudi Sumba, Lan Mercado, Shivani Wadhwa. (Note: Reviewers are only listed once, however, may serve on more than one governance body).

Editeurs en chef

Jean-Paul Paddack, Alexandra Kintner.

Mise en page

Stéfane Mauris, msgraphicdesign.

© 2024

WWF® et ©1986 Panda Symbol sont détenus par WWF. Tous droits réservés.

WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111 CH-550.0.128.920-7

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du WWF : wwf.panda.org

Photo de couverture: © Troy Enekvist / WWF-Sweden

Le pêcheur Saiful dans les Sundarbans, Bangladesh, forêt de mangrove.

PRÉFACE

Dr. Kirsten Schuijt,
Directrice Générale du WWF International

L'édition 2023 de notre *rapport sur les droits humains et l'environnement* rend compte de la réponse effective du WWF au rapport du panel d'experts indépendants intitulé "Intégrer les droits humains dans la conservation de la nature : de l'intention à l'action". Avec ses 15 études de cas, ce rapport donne vie à l'immense travail mené par nos collègues et partenaires dans le monde entier pour mettre en œuvre des programmes de conservation exemplaires. Je souhaite ici réitérer notre engagement à poursuivre, adapter et perfectionner nos approches afin d'intégrer encore davantage les droits humains dans nos actions de conservation et de continuer à tirer des leçons au fur et à mesure de nos avancées, tel que ce rapport s'emploie à le faire.

Lorsque je me retourne sur les quatre dernières années, je réalise que les recommandations du panel d'experts indépendants ont catalysé de profonds changements dans notre façon de travailler, nous poussant à la fois à construire sur les approches de conservation existantes et à en mettre en place de nouvelles, au sein desquelles les droits pour la biodiversité et le développement durable sont primordiaux. Ces approches sont le seul moyen de contribuer aux objectifs du Cadre mondial de la biodiversité, dont celui de protéger et de conserver 30% des écosystèmes terrestres et aquatiques de la Terre, et d'améliorer les moyens de subsistance de milliards de personnes qui dépendent de ces ressources.

Nous avons défini des normes plus claires et plus ambitieuses à l'échelle de tout le réseau WWF et nous avons perfectionné leur mise en œuvre. Nous avons également amélioré notre gouvernance et notre gestion et augmenté nos moyens en mettant l'accent sur l'intégration, la coopération et la sensibilisation pour garantir la cohérence et la pérennité de nos efforts. Nous avons mis en place des mécanismes d'apprentissage continu car nous savons que nous devons continuer à nous améliorer. J'aimerais d'ailleurs citer quelques mesures phares adoptées pour mieux intégrer les droits dans nos approches, en adéquation avec la mission que le WWF s'est donnée, celle de préserver le monde naturel au profit des personnes, en général, et de la nature en particulier:

» Tirer profit de notre "influence" dans les pays où nous opérons pour contribuer à prévenir ou atténuer les dommages et/ou orienter les décisions en faveur de notre mission et en adéquation avec nos valeurs. Dans ce rapport, nous partageons quelques exemples d'utilisation de cette "influence" sous forme d'études de cas spécifiques.

» Augmenter le nombre de représentants des peuples autochtones dans les conseils d'administration du WWF dans tout le réseau, y compris celui du WWF International. Nous avons notamment créé un groupe consultatif des peuples autochtones. Toutes ces initiatives visent à mieux porter les voix des peuples autochtones et des communautés locales en les intégrant à notre gouvernance, et en prenant en compte leurs conseils dans nos approches de conservation.

» Nous avons créé un bureau du médiateur pour gérer les plaintes en lien avec les sauvegardes environnementales et sociales à l'aide d'un mécanisme juste, équitable et transparent ; Les différentes parties prenantes ont contribué à l'élaboration du cadre d'action du bureau, via des consultations publiques notamment. Nous continuons de travailler avec l'Alliance Universelle de Soutien aux Éco-gardes (URSA, en anglais), en accompagnant les éco-gardes dans le monde entier au travers d'orientations stratégiques et d'outils pour les aider à mieux faire respecter les droits humains. Nous poursuivons également notre travail sur l'égalité de genre au sein du personnel des éco-gardes, en analysant les défis et les opportunités, mais aussi le lien qui peut exister entre le genre et le commerce illégal d'espèces sauvages.

Parvenir à mieux intégrer les droits dans nos approches a souvent relevé du défi. Cela nous a obligés à prendre le temps de réfléchir, à nous montrer agiles, par exemple, en adaptant nos moyens à nos besoins, en interne et avec nos partenaires, pour atteindre nos objectifs. Dans ce rapport, nous décrivons plus précisément ces défis et comment nous avons essayé de les aborder.

Mettre en pratique les engagements pris dans la *réponse de la direction* est un objectif permanent au sein de l'ensemble du réseau WWF : à l'échelle des pays, où nous exécutons nos programmes, et au niveau de la gouvernance des bureaux du WWF, dont le WWF International. Nous devons relever le défi de passer de l'intention à l'action", ce qui nous a obligés à prendre du recul, faire un travail d'introspection pour observer comment "nous faisons" de la conservation, la plupart du temps dans des sociétés fragilisées et au cœur de territoires touchés par des conflits. Nous sommes pleinement conscients que ce voyage ne fait que commencer et nous nous engageons à relever les défis qui nous attendent.

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

En 2020, un panel indépendant présidé par la juge Navi Pillay a publié un rapport afin d'étudier la manière dont le WWF a traité les violations présumées des droits humains par certains éco-gardes gouvernementaux dans des zones protégées du bassin du Congo, de l'Inde, du Népal et leurs alentours. Le panel indépendant a publié des recommandations relatives aux programmes nationaux. Il a notamment conclu que nous devons en faire plus afin de garantir que les voix des communautés soient entendues et respectées, et œuvrer pour que les gouvernements honorent leurs obligations en matière de droits humains. Nous avons fait des progrès mais nous reconnaissons qu'il nous reste du travail pour renforcer l'intégration des droits humains dans nos actions de conservation.

Dans la *réponse de la direction* (2020) nous avons pris des engagements publics en réponse aux recommandations formulées par le *panel indépendant* et esquissé une stratégie à travers la mise en œuvre d'un programme de trois ans, destiné à mieux intégrer les droits humains dans la conservation. Depuis, dans le bassin du Congo, en Inde et au Népal, ainsi que dans le réseau WWF en général, nous faisons tout pour appliquer ces recommandations. Nous nous sommes engagés à vérifier leur mise en œuvre à la fin de l'année 2023, en publiant les mises à jour annuelles suivantes sur nos progrès : *Mise à jour de la mise en œuvre : Réponse de la direction - 2021, Rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022* et, le présent rapport, (rapport sur les droits humains et l'environnement- 2023). Aujourd'hui, alors que notre programme arrive à son terme, nous profitons de l'occasion pour nous interroger : jusqu'à quel point avons-nous entendu, appris et agi selon ces engagements? Comme nous l'avons déjà fait précédemment, et dans la foulée de ce rapport, nous réaliserons une évaluation de la période de mise en œuvre.

Durant ces quatre dernières années, le WWF a examiné son rôle dans le domaine de la conservation en se focalisant tout particulièrement sur sa façon de travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales en charge du développement durable, ainsi qu'avec ses partenaires publics. Adopter une approche de la conservation basée sur les droits exige un engagement plus direct et plus fréquent auprès des communautés et des parties prenantes dans les zones de nos projets de conservation. Cela a été facilité par le développement de divers outils et cadres, qui sont aussi efficaces à l'échelle du réseau WWF qu'au niveau local. À certains endroits, nous commençons à constater les effets de ces mesures, tandis que dans

d'autres, nous aurons besoin de plus de temps pour en mesurer les résultats. Beaucoup d'études de cas de ce rapport mettent en avant notre travail avec les peuples autochtones et les communautés qui vivent au plus près de la nature et qui sont indispensables à sa conservation, par exemple la préservation des écosystèmes marins côtiers via l'*Initiative des Communautés Côtières* (cf. études de cas).

Le panel indépendant a reconnu qu'il y avait des problèmes de gouvernance dans beaucoup de paysages au sein desquels nous travaillons et que dans certains, l'État de droit est menacé. Nous avons été invités à réfléchir sur notre position et notre rôle au sein de nos programmes de conservation, et sur notre capacité à avoir une influence sur la politique ou l'évolution des systèmes en adéquation avec nos valeurs. Autrement dit, affirmer nos engagements et clarifier les normes en matière de droits humains auprès de nos partenaires gouvernementaux mais aussi utiliser notre influence afin d'orienter la prise de décisions en faveur d'approches inclusives et basées sur les droits, ce qui nécessite le développement de partenariats plus solides avec la société civile, dont les organisations des peuples autochtones. Nous sommes conscients du fait, qu'en parallèle de la réforme de nos pratiques, nous devons contribuer à résoudre les problèmes complexes qui se posent dans les lieux où nous travaillons, au sein desquels le malaise est croissant et où toujours plus de risques et de défis, en lien avec la nature, émergent. Mettre en œuvre des projets nécessite souvent de travailler avec des partenaires locaux dont l'expérience et les moyens varient, ce qui, en plus des complexités locales existantes, peut affecter la vitesse d'exécution. Notre mission demeure celle de construire un avenir où les personnes vivent en harmonie avec la nature, et nos engagements en faveur d'une conservation plus centrée sur les personnes et intégrant mieux les droits humains, comme cela est décrit dans la *réponse de la direction*, y ont contribué, notamment en faisant évoluer nos partenariats dans les zones de nos projets de conservation. Tenir nos engagements consistait essentiellement à améliorer notre approche de la conservation pour aider les personnes et la nature à prospérer. Ces efforts ont contribué à la création de conditions propices à un changement des systèmes et nous les poursuivrons au-delà de la période de mise en œuvre (fixée à trois ans) des engagements pris dans la *réponse de la direction*.

Dans les chapitres suivants, nous traiterons de notre évolution depuis 2020 et nous réfléchirons aux défis internes et externes que nous avons relevés.

LES PROGRÈS RÉALISÉS ENTRE 2020 ET 2023

Various butterfly in a clearing in Messok-Dja National Park.

© Daniel Nelson / WWF



1. UTILISATION DE NOTRE “INFLUENCE”.

Nous prenons très à cœur la recommandation du panel indépendant d'utiliser notre “influence” et nous nous sommes efforcés de le faire de façon proactive, publiquement et en coulisses, lorsque c'était nécessaire. Le WWF n'agit pas seul et dans les nouveaux accords (par exemple, les protocoles de compréhension) avec les gouvernements et les partenaires, nous sommes en train de négocier des clauses qui reflètent les sauvegardes environnementales et sociales du WWF et une approche de la conservation basée sur les droits : ne pas causer de dommage et aussi “faire le bien” dans la conservation. En outre, parmi les exemples récents des efforts de plaidoyer du WWF et de ses partenaires, on retrouve :

a. Cameroun : le plaidoyer pour la reconnaissance et la protection des droits d'accès des peuples autochtones à travers la [signature du MdE entre le Ministère des Forêts et de la Faune \(MINFOF\) et ASBABUK](#) (20 septembre 2023);

b. République Démocratique du Congo (RDC) : le plaidoyer pour la publication d'une nouvelle loi intitulée Promotion et Protection des

Droits des peuples Autochtones Pygmées, à travers laquelle la RDC délivre des droits d'accès aux peuples autochtones;

c. Bassin du Congo : le plaidoyer pour l'adoption d'un code de conduite des éco-gardes afin de promouvoir les droits humains dans l'application de la législation en matière de conservation, que ce soit à l'échelle des paysages ou au niveau national;

d. Népal : la collaboration avec la Commission des droits humains du pays afin de mieux atténuer les risques relatifs aux droits humains en lien avec la gestion des zones protégées;

e. Inde : la mobilisation pour la reconnaissance des droits fonciers à travers différentes approches, notamment la conception et la mise en oeuvre d'initiatives de subsistance durables et le renforcement des institutions communautaires pour créer et gérer des zones de conservation;

f. Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD) : dans les récentes négociations du Cadre mondial pour la biodiversité de la [UNCBD](#), le plaidoyer pour une

reconnaissance appropriée des droits et du leadership des peuples autochtones et des communautés locales pour restaurer la nature et stabiliser notre climat.

Nous nous engageons à utiliser notre “influence” partout où nous le pourrions. En tant qu'organisation non gouvernementale, le WWF facilite le financement et fournit une assistance technique à d'autres acteurs, parmi lesquels, les gouvernements et les communautés locales, qui sont propriétaires de la nature et donc garants de sa protection. Cela nous distingue d'autres organismes et acteurs qui, possèdent la terre ou les eaux, et sont directement responsables de leur gestion. Lorsque nous utilisons notre “influence”- et quand nous prenons la parole- nous sommes également conscients de la responsabilité que nous avons de protéger notre personnel, parfois amené à opérer dans des situations difficiles, confronté notamment à de la violence. Les études de cas sur la conservation inclusive (cf. chapitre 5) et les rapports sur nos avancées suite aux recommandations nationales (cf chapitre 3) relatent différents exemples de l'utilisation de notre “influence”.

2. INFLUENCE CROISSANTE DES PERSPECTIVES DES PEUPLES AUTOCHTONES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERNATIONAL ET DU WWF EN GÉNÉRAL.

Nous reconnaissons que les peuples autochtones et les communautés locales doivent jouer un rôle central dans la conservation, y compris dans la gouvernance de notre organisation. En 2023, le conseil d'administration du WWF International a nommé la Professeure Docteure Ramy Bulan comme l'un de ses nouveaux membres. La Docteure Bulan est une femme Kelabit, appartenant à une communauté de peuples autochtones et de hautes terres qui réside dans la partie malaisienne de Bornéo, à Sarawak. En outre, le nombre de représentants des peuples autochtones dans nos conseils d'administration et groupes de conseils continue d'augmenter. Fin 2023, 17 peuples autochtones et des Premières Nations étaient administrateurs de huit conseils d'administration ou conseils consultatifs des bureaux nationaux du WWF – et 18 au total dans neuf bureaux en incluant le WWF International.

En juillet 2023, le WWF a consenti à former un groupe consultatif de peuples autochtones (IPCG)

dirigé par un leader autochtone. L'IPCG agira comme un groupe représentatif au niveau régional, travaillant avec le WWF autour des défis et des opportunités clés liés aux droits et rôles des peuples autochtones dans la conservation, engagé aussi bien auprès des différentes directions du WWF que de son bureau international. La consultation pour le recrutement des membres de l'IPCG a commencé à la fin de l'année 2023, avec une réunion de lancement prévue en mai 2024.

3. FAIRE PROGRESSER L'APPLICATION ÉTHIQUE DE LA LOI ET CONTRIBUER À LA FORMATION DES ÉCO-GARDES SUR LES DROITS HUMAINS.

Le WWF reconnaît le rôle crucial des organismes chargés de l'application des lois sur la conservation dans la lutte contre les délits liés à la faune et à la protection des paysages terrestres et marins, dans des environnements souvent difficiles. Soutenir la formation des éco-gardes en matière de droits humains et faire appliquer la loi de manière éthique demeure une composante essentielle de notre mission. À l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, nous continuons à développer et à offrir des opportunités de

formation sur les droits humains dans les paysages du bassin du Congo, en Inde, au Népal et au-delà. Au cours des trois dernières années, nous nous sommes engagés avec nos partenaires pour obtenir des avancées cruciales pour une application éthique de la loi :

a. Poursuivre notre engagement avec l'Alliance Universelle de Soutien aux Éco-gardes (URSA).

Le WWF est un membre fondateur de l'URSA. À travers cette association, nous avons soutenu le développement du [Code de Conduite Mondial de la Fédération Internationale des Éco-gardes](#) en avril 2021 et publié les [Compétences Mondiales des Éco-gardes](#) en juin 2023. Ceux-ci contiennent 23 compétences universelles nécessaires pour tous les éco-gardes, sept compétences complémentaires généralement requises pour les experts, et huit autres compétences requises pour les éco-gardes occupant des postes de direction. Plus récemment, l'URSA a également publié un module de formation mobile sur le Code de conduite afin de le rendre accessible à une communauté de gardes plus large.

b. Développer et piloter la due diligence pour l'application de la loi. Le WWF a développé la due diligence pour contribuer



à l'application des lois sur la conservation dans les aires protégées afin de sélectionner et d'évaluer les partenariats nouveaux ou existants avec les agences gouvernementales. La due diligence a commencé à être déployée dans le réseau à partir de juin 2022 et sera régulièrement mise à jour jusqu'en juin 2024, en fonction des enseignements tirés au fur et à mesure.

c. Documents d'orientation sur l'application des lois sur la conservation pour le WWF. Nous sommes en train d'élaborer une série de documents d'orientation pour favoriser l'application des lois en matière de conservation au sein du réseau WWF. Les lignes directrices couvriront un certain nombre de domaines à risque pour aider le réseau WWF à faire respecter les droits humains lorsqu'il s'engage avec les organismes chargés de faire respecter les lois sur la conservation : activités interdites, soutien financier, patrouilles communautaires et traitement d'informations sensibles. Nous développons également un document-cadre général incluant ces documents d'orientation, il constitue le manuel de référence pour favoriser l'application des lois en matière de conservation au sein du réseau WWF.

4. SAUVEGARDE CONTRE LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.

a. Adoption et mise en place d'un cadre de sauvegardes environnementales et sociales et d'une déclaration de principes améliorés.

En juillet 2023, nous avons publié notre [cadre des sauvegardes environnementales et sociales](#) et notre [déclaration de principes révisés](#), pour clarifier nos engagements et faciliter leur mise en œuvre sur le terrain –

en intégrant les retours issus de la consultation publique et les enseignements tirés des premières mises en application.

Les révisions concernent trois déclarations de principes généraux qui reprennent notre engagement à respecter et à promouvoir les droits humains, à encourager l'égalité des sexes et à défendre les droits des peuples autochtones. Ces principes doivent être appliqués dans l'ensemble du réseau WWF, dans tous les cas et dans tous les lieux. Ce cadre vise à sécuriser notre travail sur le terrain. Le déploiement massif de sauvegardes à l'échelle mondiale est un processus dont nous continuons à tirer des leçons. Le WWF s'est engagé à « appliquer progressivement l'ESSF à toutes les activités de terrain » que nous mettons en œuvre ou finançons¹.

Fin mars 2024, 251 des 261 (96 %) paysages terrestres et marins dans lesquels le WWF mène ses activités ont déjà commencé à mettre en œuvre le cadre de garanties. 107 (41 %) en sont au stade de l'examen des risques et des problèmes, 91 (35 %) au stade de la conception des mesures d'atténuation, 53 (20 %) au stade de la demande et 10 (4%) n'ont pas démarré.

En outre, après les avoir développés et approuvés, le WWF applique en ce moment même des cadres d'atténuation des risques dans cinq des sept paysages examinés par le panel indépendant. Les sauvegardes nous ont fourni un modèle standardisé pour atténuer les risques et assurer une conservation centrée sur les personnes, comme en témoigne notre sauvegarde sur l'implication des parties prenantes.

b. Renforcer nos moyens pour une conservation centrée sur les personnes et fondée sur les droits

Nous avons évalué nos moyens pour mettre en œuvre une

conservation centrée sur les personnes et basée sur les droits à travers le réseau WWF afin de nous assurer que nous disposons des compétences et de l'expertise nécessaires.

Au cours des quatre dernières années, en plus des formations et du perfectionnement continu à travers le réseau, le WWF a créé plus de 40 nouveaux postes dans le monde, liés à la sauvegarde environnementale et sociale, aux droits humains et aux questions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales. Le renforcement des moyens pour faire respecter les droits humains reste un défi permanent, comme nous l'expliquons dans le chapitre 2 au sein de la partie dédiée à la gouvernance du réseau.

5. SOUTENIR ET AMÉLIORER LES CANAUX ET LES MÉCANISMES DE PLAINTES.

Les canaux et les mécanismes de plaintes offrent aux communautés un moyen d'exprimer leurs préoccupations et au WWF de les entendre afin de prévenir et d'atténuer plus efficacement les risques pour les parties prenantes locales dans la mise en œuvre de nos projets.

a. Mise en œuvre de la sauvegarde sur les mécanismes de plaintes. Le principal moyen permettant aux communautés d'exprimer leurs préoccupations est de passer par les mécanismes nationaux. Des mécanismes de plaintes paysagères sont déployés dans des endroits où il y a eu des antécédents en matière de violation des droits humains, dans les États fragiles et touchés par des conflits et dans les zones reculées. C'est primordial pour mettre en œuvre des mesures de conservation fondées sur les droits humains. Clarifier ce point dans les processus organisationnels est une priorité constante, et l'a été tout particulièrement en 2023, notamment :

- » en concevant et en mettant en place des systèmes que les communautés et toutes les personnes affectées par les activités locales du WWF peuvent utiliser pour déposer une plainte et rechercher une solution.
- » en veillant à ce que tout mécanisme établi soit adapté à son objectif. La [sauvegarde sur les](#)

[mécanismes de plaintes](#) révisée en 2023 précise les critères d'efficacité, notamment la légitimité, l'accessibilité, la prévisibilité, l'équité et la transparence.

b. Mise en œuvre du principe de base "Parlez!". De plus, des canaux de plaintes efficaces servent différents groupes de parties prenantes (communautés, personnel du WWF, etc.) et traitent différents types de plaintes. L'une des priorités en 2023 a été de veiller à ce que notre personnel comprenne le rôle des mécanismes établis à travers le principe de base "Parlez!". Chaque bureau du réseau WWF doit se conformer aux exigences de "Parlez!" et structurer les mécanismes pour les adapter à leur contexte opérationnel spécifique. Depuis décembre 2023, tous les sites des bureaux du WWF ont publié un canal de plaintes au niveau national, conformément au principe de base "Parlez!".

Pour plus d'informations sur la mise en place de canaux et mécanismes de plainte, consultez le chapitre 2 sur la gouvernance du réseau.

6. ETABLIR UN BUREAU DU MÉDIATEUR.

Le WWF s'engage à renforcer sa responsabilité sociale et à garantir que des mécanismes de confiance soient établis aux niveaux pertinents. Cela permettra aux parties prenantes touchées, y compris les communautés locales et les peuples autochtones, de faire part de leurs préoccupations quant au respect de l'ESSF et d'obtenir une réponse dans des délais raisonnables.

Après une vaste consultation publique et l'implication des parties prenantes, le bureau du médiateur a été créé en 2021. Un «cadre d'exploitation» pour le bureau a été adopté en mai 2023, à la suite d'un processus de consultation interne et externe étendu. Un nouveau médiateur du WWF prendra ses fonctions en 2024, succédant à Gina Barbieri, la toute première médiatrice du réseau WWF. Il poursuivra l'opérationnalisation du bureau du médiateur et s'engagera dans une résolution collaborative des problèmes en réponse aux griefs liés à l'ESSF, entre autres services. Pour plus d'informations sur le rôle du bureau du médiateur, reportez-vous au chapitre 2.

¹ Réponse de la direction, p 18

DÉFIS ET ENSEIGNEMENTS

Le rapport du panel indépendant a fourni de précieux conseils sur la manière de renforcer les droits humains dans la conservation au sein des zones fragiles et notamment au sein de celles touchées par des conflits. Ce conseil est pertinent pour toute la communauté de la conservation et au-delà, car il reflète les relations entre la conservation, le développement durable et la gouvernance. Nous demeurons fidèles à nos engagements et à l'esprit de notre *réponse de la direction*. Même s'il y a eu des progrès, nous avons été confrontés à des défis, certains propres au WWF, compte tenu de notre structure complexe, et d'autres communs au secteur plus large de la conservation. Il reste encore beaucoup à faire. Nous décrivons ci-dessous certains défis généraux, qu'ils soient internes ou externes. Les défis plus spécifiques, ayant trait à des paysages particuliers, sont, eux, traités dans le chapitre 3, au sein des parties consacrées aux pays. Les défis que nous décrivons couvrent la période écoulée depuis la publication de la *réponse de la direction* fin 2020.



Aerial view of Salonga National Park,
Democratic Republic of Congo.
© Thomas Nicolon / WWF DR Congo

INTERNE

1. ÉCHELLE DES EFFORTS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ESSF.

Cinq paysages sur 7 visés par la *réponse de la direction* ont mis en œuvre le cadre d'atténuation environnementale et sociale (CGES). Ils sont en cours d'application, de suivi et d'examen. Les deux restants entreront en phase d'application d'ici mai 2024.

L'ampleur de la tâche de mise en œuvre de l'ESSF dans l'ensemble des 261 paysages terrestres et marins dans lesquels nous opérons, reste un défi permanent pour le réseau WWF. Nous avons sous-estimé le travail, le temps et l'allocation des ressources nécessaires pour construire les fondations de l'ESSF à différents niveaux du réseau : depuis les équipes travaillant sur le terrain avec les communautés, en passant par les niveaux de soutien du personnel régional et élargi, jusqu'à la haute direction et les conseils d'administration du WWF. Ce défi est abordé plus en détail dans le chapitre sur les actions et les sauvegardes dans les zones de nos projets de conservation.

2. MOYENS ALLOUÉS AUX DROITS HUMAINS.

Il a d'abord fallu identifier les moyens nécessaires en matière de droits humains et nous organiser pour déployer cette capacité. L'objectif étant de soutenir le personnel opérant sur le terrain de façon plus proactive, de créer des communautés de pratiques pour faciliter l'apprentissage croisé et de mieux intégrer l'ensemble de ces moyens dans les bureaux. Nous continuons également d'augmenter les moyens alloués aux droits humains et, depuis 2019, nous avons créé divers postes dédiés à la question dans notre réseau, par exemple, dans le bassin du Congo, en Amérique latine et au sein du secrétariat du WWF.

Au niveau supérieur, un membre du conseil d'administration du WWF International et président du WWF-Pays Bas, est le fondateur de l'Institut de La Haye pour l'innovation du droit (HiiL), une organisation de la société civile engagée en faveur d'une justice axée sur les personnes.

3. PROPORTIONNALITÉ DANS L'APPLICATION DES SAUVEGARDES.

Même si le WWF a progressé en matière de sauvegarde, ces avancées demeurent asymétriques selon les pays et les paysages terrestres ou marins dans lesquels nous opérons. C'est intentionnel : comme nous l'avons indiqué dans notre *réponse de la direction*, les mesures que nous avons prises suivent le principe de proportionnalité ; c'est-à-dire que nous cherchons à donner la priorité au développement de cadres d'atténuation là où les risques sont les plus élevés. Qu'il s'agisse de risques individuels, de l'effet combiné de plusieurs risques, de la complexité des risques ou de risques découlant du contexte opérationnel (par exemple, dans des zones fragiles ou en conflit). De plus, nous avons fait des compromis en termes de ressources (temps et personnel alloué) pour optimiser les résultats.

4. ACCÈS DES COMMUNAUTÉS AUX MÉCANISMES DE PLAINTES.

Nous nous efforçons de mieux satisfaire les besoins des communautés locales à mesure que nous opérationnalisons les mécanismes de plaintes dans les endroits où nous travaillons. Notre objectif initial était de fournir des mécanismes de plaintes spécifiques pour les communautés des paysages considérés comme les plus difficiles, là où l'application des sauvegardes

était supposée être la plus complexe. Mais nous avons réalisé que la priorité était avant tout de comprendre et d'évaluer l'efficacité des procédures existantes - dont celles gérées par des tiers. Par conséquent, nous avons commencé par réviser la sauvegarde sur les mécanismes de plaintes. Nous avons aussi lancé une évaluation des plaintes existantes dans les paysages gérés par les bureaux du WWF International pour mieux mesurer l'efficacité de l'ensemble du dispositif, y compris à l'échelle régionale, nationale et en fonction du type de mécanisme. Les défis spécifiques et les leçons tirées sont les suivantes :

a. Gestion des mécanismes de plaintes par des tiers.

Lorsque cela a été nécessaire, le WWF a sous-traité la gestion des plaintes à des tiers et, dans certains cas, nous avons eu beaucoup de difficultés pour recueillir des informations fiables, complètes et cohérentes. Pour ces cas spécifiques, il est fondamental de décider d'une matrice des rôles et des responsabilités tout au long du processus de gestion des plaintes.

b. Financement. La gestion des plaintes requiert des ressources financières sûres et garanties sur le long terme pour un traitement efficace, notamment pour pouvoir enquêter sur les réclamations.

c. Alignement avec les mécanismes de plaintes gouvernementaux ou de tiers. Les mécanismes de plaintes du WWF sont destinés à compléter ce qui existe déjà pour venir en aide aux communautés ou à améliorer l'efficacité globale des options disponibles. Ils ne doivent pas concurrencer le système judiciaire gouvernemental.

d. Expertise. La gestion active et quotidienne des mécanismes de plaintes est un domaine relativement nouveau pour le WWF. Nous cherchons perpétuellement des moyens de promouvoir l'apprentissage croisé au sein du réseau et d'autres options de formation pour soutenir le personnel et les partenaires du WWF dans cette mission.

Les mécanismes de plaintes sont utilisés activement par les communautés et permettent régulièrement de résoudre les problèmes et de restaurer la confiance. La réception de plaintes ne doit donc pas être perçue comme quelque chose de négatif, mais comme une opportunité de changement, ces mécanismes incarnant la prise en compte des parties prenantes. Pour les personnes et les communautés potentiellement affectées, ce sont des moyens transparents et fiables d'exprimer leurs préoccupations et de trouver une solution.

5. BUREAU DU MÉDIATEUR.

Reste à clarifier et à communiquer sur la manière dont ces mécanismes interagissent les uns avec les autres. Le médiateur agira indépendamment des activités de conservation sur le terrain et rendra compte directement au directeur général du WWF International, avec un accès direct au conseil d'administration du WWF International pour lui transmettre les dossiers, si nécessaire. La fonction du médiateur vient compléter d'autres dispositifs permettant aux communautés de faire part de leurs préoccupations, notamment les mécanismes paysagers et nationaux, ou encore l'initiative « Parlez! » - tout cela fait partie d'un système conçu pour accroître la capacité des communautés à exprimer leurs préoccupations.

6. NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE.

Le panel indépendant a recommandé au WWF d'être plus transparent². Nous nous sommes engagés à divulguer les informations relatives à l'ESSF et également à proposer au Comité international d'audit, de risque et de conformité (ARCC) du WWF de divulguer chaque année des données compilées sur les plaintes. Le Comité d'audit, de risque et de conformité du WWF a approuvé (en octobre 2023) les principes d'un processus de divulgation, qui sera finalisé en 2024, qui définit ce que le WWF partagera publiquement concernant les plaintes et les informations à l'échelle du paysage et comment il le fera. Dans cette optique, en janvier 2024, le WWF International a mis en ligne une page internet dédiée aux aires protégées et conservées (APC). Intitulée "Préserver la biodiversité et garantir un avenir durable", cette page présente une analyse du rôle crucial que jouent les APC dans la conservation, les défis spécifiques et inhérents rencontrés dans les différents modèles déployés pour soutenir les zones protégées et conservées et les approches adoptées par le WWF pour tenir son engagement d'une approche basée sur les droits. Le débat et l'analyse sur les APC ont été complétés par une série d'études de cas centrés sur le paysage, visant à révéler, en toute transparence, les obstacles et les avancées, dont ceux en lien avec les sauvegardes. Cette approche sera enrichie l'année prochaine de nouvelles études de cas et par la mise à jour des cas actuels soulignant les développements clés, comme nous l'avons fait en février 2024 avec l'étude de cas sur le parc national de Ntokou-Pikounda.

² Voir l'étude de cas du WWF sur les aires protégées et conservées en République du Congo, où nous soulignons les défis auxquels nous sommes confrontés dans le parc national de Ntokou-Pikounda.

EXTERNES

Les environnements dans lesquels nous opérons et les systèmes avec lesquels nous travaillons sont de plus en plus complexes. Les risques – économiques, environnementaux, géopolitiques, sociétaux et technologiques – façonnent notre vie quotidienne et notre travail³. Une polycrise peut nous surprendre à tout moment, le WWF doit donc rester adaptable et apprendre à l'accepter pleinement.

1. COVID-19 IMPACTED OUR FIELD CONSULTATIONS.

The pandemic, from 2020 through 2022, impacted our training, field-level consultations, and other in-person measures identified in the Management Response. In some countries, it delayed our ability to engage and have in-person conversations with communities in local languages, as they did not have early access to vaccines. Our public consultations on draft social policies and safeguards, as well as the establishment of the Office of the Ombudsperson, were also delayed as a result.

1. LA COVID-19 A IMPACTÉ NOS MISSIONS SUR LE TERRAIN.

La pandémie, de 2020 à 2022, a eu des impacts sur nos formations, les opérations sur le terrain et d'autres actions requérant nos équipes en présentiel qui ont été identifiées dans la *réponse de la direction*. Dans certains pays, la COVID-19 nous a empêché d'avoir des conversations en personne avec les communautés, car certaines n'avaient pas eu d'accès rapide aux vaccins. Les consultations publiques sur des projets de politiques sociales et de sauvegarde, ainsi que la création du bureau du médiateur, ont été retardées pour les mêmes raisons.

³ <https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2024/digest/>

⁴ <https://www.frontlinedefenders.org/en/resource-publication/global-analysis-2022;> Pages 5 et 7.

2. CONSENTEMENT LIBRE, PRÉALABLE ET ÉCLAIRÉ (CLIP) ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.

L'une des questions récurrentes découlant de nos consultations auprès des groupes de défense des droits humains, de développement et de conservation concernaient les défis associés au droit des peuples autochtones à un processus de CLIP pour les mesures de conservation susceptibles de les affecter, y compris les restrictions d'accès. Le CLIP peut poser un défi, en partie parce que les communautés autochtones sont souvent décentralisées, que les opinions peuvent être très variées et il se peut qu'une seule entité ne puisse pas parler au nom de l'ensemble de la communauté. Il faut également déterminer qui est responsable de garantir le CLIP : le gouvernement, le WWF ou une autre partie? Il s'agit d'un domaine dans lequel la communauté de la conservation doit s'associer aux groupes de défense des droits humains et aux organisations de développement pour opérationnaliser les approches fondées sur les droits.

3. LE RISQUE DE S'EXPRIMER.

Les défenseurs de l'environnement du monde entier sont en danger et l'espace civique est de plus en plus restreint. Cinq pays sont responsables de plus de 80 % des meurtres de défenseurs des droits humains, dont quatre en Amérique latine et un dans le bassin du Congo⁴. Au cours des trois dernières années, le personnel du WWF a été menacé à plusieurs reprises pour avoir pris la parole.

4. PERSÉVÉRER MALGRÉ LES CONFLITS.

Les conflits continuent de menacer la nature et de contribuer à la dégradation de l'environnement. Opérer dans des pays à faible gouvernance et dans des zones reculées pose de nombreuses difficultés. C'est le cas, en particulier, des États fragiles et/ou touchés par des conflits, caractérisés par des problèmes de sécurité qui vont de la criminalité organisée à l'instabilité politique. Les conflits armés sont particulièrement fréquents dans les zones riches en biodiversité, où ils constituent non seulement des menaces majeures pour les programmes de conservation, mais où ils sapent également les efforts visant à protéger les droits humains et à soutenir les communautés dont les moyens de subsistance dépendent de la nature. Dans ces endroits, il y a un plus grand besoin de financement pour mettre en œuvre des approches, des sauvegardes et des mesures basées sur les droits, et renforcer la protection des droits humains par les gouvernements, ce qui nécessite une collaboration avec les pays et les institutions donatrices.

5. OPÉRER DANS DES ENDROITS OÙ L'ACCÈS À LA JUSTICE EST DIFFICILE.

Nous opérons régulièrement dans des zones reculées au sein d'États fragiles, où l'État de droit et l'accès à la justice sont entravés. Si les États sont responsables du système judiciaire, le WWF et d'autres agents non étatiques peuvent apporter un soutien crucial.

LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'EXPERTS INDÉPENDANT ONT CATALYSÉ DES CHANGEMENTS DANS NOS MÉTHODES DE TRAVAIL, NOUS INCITANT À NOUS APPUYER SUR LES APPROCHES DE CONSERVATION EXISTANTES ET À EN METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES – OÙ LA CONSERVATION FONDÉE SUR LES DROITS POUR LA BIODIVERSITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT INTÉGRALES"

Dr. Kirsten Schuijt,
Directrice Générale du WWF International et
Présidente du groupe de pilotage du plan d'action

Aerial view of farmers transplanting rice,
Madagascar.

© naturepl.com / Lorraine Bennery / WWF

CHAPITRE 2 : AVANCEMENT DES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Dans ce chapitre, nous rendrons compte des progrès effectués par rapport aux engagements pris par le WWF en réponse aux recommandations générales du panel indépendant. Ces recommandations concernent l'ensemble du réseau WWF et englobent quatre catégories : actions et sauvegardes, application des lois sur la conservation, gouvernance du réseau et garantie par des tiers.

A. ACTIONS ET SAUVEGARDES DANS LES ZONES DE NOS PROJETS DE CONSERVATION

Comme indiqué dans le rapport de la première année, pour contribuer à mettre en œuvre de manière plus uniforme les recommandations du panel indépendant et les conclusions de nos propres consultations, le WWF a reconnu la nécessité d'un cadre cohérent. Il s'agit notamment de garantir l'engagement des communautés locales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets de terrain, de favoriser des approches inclusives et de respecter les droits humains. Nous avons développé le cadre de sauvegardes environnementales et sociales (ESSF) pour fournir un moyen clair de mettre en œuvre nos engagements en faveur d'une conservation inclusive et des droits humains.

Le WWF reconnaît que le respect des droits est au cœur du développement durable. Guidés par nos valeurs de courage, d'intégrité, de respect et de collaboration, les déclarations de principes résumant nos engagements à respecter et à promouvoir les droits humains, à favoriser l'égalité des sexes et à défendre les droits des peuples autochtones. Le cadre de sauvegardes environnementales et sociales, qui comprend neuf sauvegardes, nous aide à respecter nos engagements sociaux et nos engagements en matière de droits humains sur le terrain.⁵

Le cadre de sauvegardes environnementales et sociales (ESSF) vise trois objectifs :

- » Améliorer la planification et la conception des actions de conservation en identifiant des alternatives qui évitent les impacts environnementaux et sociaux négatifs et, si possible, augmentent les bénéfices.
- » Minimiser les impacts environnementaux et sociaux négatifs qui ne peuvent être évités et répondre aux impacts résiduels en identifiant et en concevant des mesures d'atténuation appropriées et proportionnées.
- » Surveiller, examiner et gérer efficacement les opportunités et les risques environnementaux et sociaux à toutes les étapes d'une action de conservation, de sa conception à sa clôture.

Les zones de projets de conservation du WWF englobent divers écosystèmes. Grâce à des initiatives et des partenariats stratégiques, le WWF collabore avec les communautés locales, les gouvernements et les entreprises pour faire face à l'urgence des défis environnementaux. Le WWF met l'ESSF en application sur le terrain dans ses actions de conservation locales, y compris celles mises en œuvre par l'intermédiaire de ses partenaires. Nous avons choisi d'appliquer les sauvegardes prioritairement au sein de nos paysages terrestres et marins opérationnels -zones géographiques dans lesquelles nous avons une vision stratégique claire et de multiples projets ou un programme majeur. Toutefois, conscients que les situations et l'organisation de notre travail varient au sein du réseau WWF, nous avons également développé des outils pour intégrer des sauvegardes au niveau des projets individuels lorsque c'est nécessaire.

⁵ https://wwf.panda.org/principles_and_safeguards/

1. ESSF RÉVISÉ (2023) ET DÉCLARATIONS DE PRINCIPES.⁶

En mars 2023, le conseil d'administration du WWF International a approuvé la version révisée de l'ESSF et les Déclarations de Principes, qui sont entrées en vigueur le 1er juillet 2023.

Le processus de collecte et d'examen des commentaires (y compris ceux provenant de la consultation publique, tel que décrit dans le *Rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022*) puis de finalisation des documents révisés a duré environ deux ans. Le travail a été guidé par un ensemble de principes qui ont apporté de la discipline au processus de révision mais ont

également conduit à certaines concessions nécessaires, car respecter un principe implique parfois de déroger à un autre. Grâce à un effort de la part de l'ensemble du réseau, qui a mobilisé des professionnels de différentes régions et des experts techniques, juridiques ou encore politiques, la révision des documents a été approuvée en mars 2023 par l'équipe exécutive du réseau WWF (NET) et le conseil d'administration international. Les documents révisés ont été modifiés dans quatre domaines clés :

- » **Cohérence de la structure des documents :** les anciennes politiques sociales (dorénavant Déclarations de Principes) sont clairement identifiables

⁶ Le cadre comprend trois sauvegardes fondamentales dont les exigences doivent être respectées dans tous les cas : le processus de sauvegarde, la sauvegarde sur la participation des parties prenantes et la sauvegarde sur les mécanismes de plaintes. En conséquence, pour toutes les actions que nous menerons sur le terrain, un processus systématique de sélection et d'atténuation des risques aura été mis en place ; les personnes identifiées comme parties prenantes seront impliquées de manière significative ; et des mécanismes efficaces seront mis à la disposition des parties prenantes pour qu'elle puisse faire remonter leurs préoccupations et trouver une solution à leur problématique. L'application des six sauvegardes de fond est déterminée par le processus de sélection et d'examen. Il s'agit des garanties sur (1) la biodiversité et les ressources naturelles ; (2) la gestion des nuisibles ; (3) les peuples autochtones ; (4) la restriction d'accès ; (5) la santé, la sûreté et la protection des communautés (6) le patrimoine culturel.



WWF staff speaks to a Baka village about the future prospects of Messok-Dja National Park.

© Daniel Nelson

comme un ensemble de documents connexes avec une structure en deux parties (introduction et principes). Les documents de sauvegardes comportent quatre parties : champ d'application, objectifs, exigences et lien avec d'autres sauvegardes.

- » **Cohérence et clarté des exigences** : les exigences liées au même problème dans différents documents (par exemple, les attentes des partenaires, la hiérarchie d'atténuation, le principe de proportionnalité) sont exprimées de manière cohérente. Une plus grande clarté est apportée sur les limites des systèmes, en établissant des lignes rouges et en fixant la « barre minimum ».
- » **Clarification du champ d'application** : les déclarations de principes s'appliquent à toutes les actions du WWF. Les sauvegardes s'appliquent aux missions sur le terrain – définies comme « des situations dans lesquelles le WWF s'engage dans la conservation locale, y compris les activités mises en œuvre par l'intermédiaire de partenaires ».
- » **Intégration des enseignements tirés** : la mise en œuvre est révisée à partir de différents scénarios et contextes observés à l'échelle du réseau. La consultation publique a soulevé bon nombre de problèmes déjà identifiés, notamment en matière de clarté et de cohérence.

L'un des objectifs fondamentaux de la révision en 2023 du cadre de sauvegarde environnementale et sociale de 2019 était de ne pas doubler les efforts des équipes chargées de sa mise en œuvre – en leur évitant de refaire le travail ou de soumettre à nouveau les mêmes documents sur le fond mais dans un format différent. Les logiques et processus sur lesquels s'appuient les sauvegardes n'ont pas changé, c'est pourquoi les efforts de mise en œuvre en cours se poursuivent, avec quelques légères modifications du cadre dans sa version de 2023 concernant certaines phases du cycle de gestion (c'est-à-dire la préparation, l'examen, la conception des mesures d'atténuation, l'application). De même, les outils qui permettent la mise en œuvre des sauvegardes restent compatibles avec le cadre 2023. Ils seront régulièrement révisés et mis à jour. La version révisée du cadre 2023 rend compte de la consultation publique de six semaines que le WWF a mené en mai 2021. L'approche, l'analyse,

les conclusions et les recommandations de la consultation sont reprises dans un rapport dédié. La consultation a permis de recueillir des réflexions et des commentaires utiles, avec plus de 1000 commentaires spécifiques reçus, en provenance de diverses parties prenantes clés. Nous reconnaissons qu'à certains endroits, à cause de la COVID-19, nous n'avons pas pu compter sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales de manière aussi directe et systématique que nous l'aurions souhaité. La consultation de 2021 doit être considérée comme la première étape d'un processus d'apprentissage continu. Nous continuerons à impliquer les peuples autochtones et les communautés locales pour avoir un retour de leur part sur nos politiques et engagements. Cela fait partie de notre **standard d'implication des parties prenantes** à travers des consultations sur les sauvegardes à l'échelle des paysages.⁷

Découvrez les principes du Cadre de sauvegarde environnementale et sociale (ESSF) et visitez le site web dédié.

2. RENFORCEMENT DES MOYENS EN MATIÈRE DE SAUVEGARDE.

La révision de l'ESSF et la rédaction des déclarations de principes ont soulevé la question du niveau de compréhension et des moyens mis en œuvre pour les faire appliquer au sein du réseau WWF. La mise en œuvre s'effectue au niveau des bureaux nationaux, avec l'appui du WWF International et sous sa supervision. Les besoins diffèrent d'un pays à un autre, en fonction du nombre de paysages qu'il abrite, des actions qu'il mène sur le terrain ou encore de la complexité de la mise en œuvre des sauvegardes.

- » **Points focaux de sauvegarde.** La plupart des bureaux nationaux ont choisi de désigner un point focal de sauvegarde qui travaille avec les équipes pour faire avancer le processus. Dans le cas des bureaux nationaux qui dépendent du WWF International ou du WWF- Etats-Unis, les points focaux de sauvegarde sont à leur tour soutenus par les chefs régionaux de sauvegarde. Fin 2023, la communauté de professionnels d'ESSF du réseau WWF comptait 82 membres.

» **Experts agréés en sauvegarde (ASE).** Le cadre de sauvegarde du WWF mobilise des experts pour fournir une assurance qualité et des approbations dans l'ensemble des paysages du WWF à l'échelle mondiale. Cela permet d'aborder les questions environnementales et sociales dans tous les paysages, à toutes les étapes de l'intervention du WWF dans ces paysages (de la conception au résultat). L'équipe de sauvegarde du WWF International supervise à l'échelle mondiale et quatre salariés occupent les fonctions de responsables régionaux en Europe, en Asie et en Afrique. Ils travaillent en étroite coordination avec l'équipe de sauvegarde du WWF- Etats-Unis, qui apporte son soutien à la région d'Amérique latine et à quelques autres bureaux. Des experts techniques, issus de l'ensemble du réseau, capables de fournir une aide indépendante de qualité, viennent compléter le système de sauvegarde. L'ASE a été lancé en 2021 pour renforcer les moyens internes et à ce jour, 18 salariés et consultants externes ont été agréés, à qui l'on a délégué le pouvoir d'examiner et d'approuver les études préalables et les plans d'atténuation pour les paysages ou les activités dans lesquels deux sauvegardes substantielles au moins ont été activées. Les responsables régionaux de sauvegarde et leurs homologues au WWF- Etats-Unis ont reçu une accréditation de niveau supérieur, qui leur confère l'autorité d'examiner et d'approuver toutes les activités et tous les paysages n'ayant pas fait l'objet de considération spécifique.

Deux ans après le lancement du programme ASE, nous nous rendons compte qu'il demeure sous-exploité, en partie parce que les politiques incitatives n'ont pas été suffisamment intégrées dans le dispositif. Par exemple, pour la plupart des salariés, la fonction d'expert agréé en sauvegarde est perçue comme du travail supplémentaire bénévole, et non comme une mission formelle, faisant partie de leur fonction et à intégrer dans l'évaluation de leurs performances. Par conséquent, le programme ASE fera l'objet d'une révision en 2024 afin de combler ces lacunes, de recruter davantage de personnel dans le dispositif et d'obtenir une meilleure représentativité des bureaux d'Afrique et d'Asie.

3. MISE EN OEUVRE DES SAUVEGARDES : ÉTAT D'AVANCEMENT.

Fin mars 2024, 251 des 261 (96 %) paysages terrestres et marins où le WWF mène ses actions de terrain ont

débuté leur mise en œuvre de l'ESSF. 10 paysages n'ont pas encore démarré le processus, notamment en raison de problèmes d'éligibilité, d'un conflit ou encore d'une catastrophe naturelle.

Comme décrit dans le **processus de sauvegarde**, l'ESSF applique le principe de proportionnalité à la gestion des risques pour les missions de terrain. Cela signifie que la priorité est donnée aux paysages ou autres lieux où les activités :

- » génèrent des risques environnementaux et sociaux associés, avec de multiples sauvegardes substantielles quand ces risques se combinent et s'aggravent mutuellement;
- » sont menées dans des zones fragiles ou touchées par des conflits;
- » sont mises en œuvre dans des régions ou des États qui ont des antécédents présumés en matière de violation des droits humains en lien avec des efforts de conservation ; ou des zones dans lesquelles la gouvernance est faible, l'accès à la justice difficile et l'État de droit menacé.

Les paysages terrestres et marins, ainsi que d'autres activités de terrain qui répondent à ces critères sont classés dans la catégorie « considération particulière ». Pour ces cas spécifiques, il est nécessaire de remonter au sein du réseau WWF et de se tourner vers une expertise externe indépendante pour mettre en œuvre le processus de sauvegarde. Les cadres d'atténuation approuvés sont opérationnalisés grâce à leur intégration dans les plans de travail, les plans de suivi et les budgets. Dans le rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022, nous avons déclaré que parmi les 374 paysages de référence, 50 ont été provisoirement identifiés comme pouvant bénéficier d'un statut de « considération particulière », principalement en raison de leur emplacement dans un pays fragile ou touché par un conflit. Au cours de l'année dernière, alors que les résultats de la sélection ont été réévalués et soumis à l'ensemble des critères définissant le statut de « considération particulière » décrits ci-dessus, ce nombre est tombé à 19. Les paysages sont situés au Cameroun, en RCA, en RDC, au Gabon, en Indonésie, au Kenya et au Myanmar, en République du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en Zambie. Deux autres paysages, en Inde et au Népal, qui ne répondaient pas aux critères, ont

⁷ [wwf.panda.org/principles_and_safeguards](https://www.panda.org/principles_and_safeguards)

quand même été pris en compte par le rapport du panel indépendant, portant ainsi le total à 21.

En janvier 2024, les 21 paysages avaient commencé la mise en œuvre de l'ESSF, dont six en phase de sélection ; 10 dans la phase de conception des mesures d'atténuation et cinq dans la phase d'application (c'est-à-dire que les cadres d'atténuation ont été approuvés et sont en cours de mise en œuvre et de suivi).

Le portefeuille de « considérations particulières » – et l'ensemble du portefeuille protégé lui-même – est fluctuant. De nombreux changements sont susceptibles de survenir : nature des activités, dates de début et de fin, organisations partenaires, incidents et facteurs contextuels (par exemple, des changements dans le gouvernement ou les structures gouvernementales, dans la loi, dans les zones de conflit ou de troubles civils). En conséquence, les activités du WWF pourraient cesser ou être radicalement modifiées par de tels changements, y compris l'adaptation de l'approche de sauvegarde.

Une surveillance continue est donc essentielle pour l'ESSF. Grâce à un suivi permanent et aux retours des différentes parties prenantes, à mesure que les informations remontent, les plans d'atténuation pourront être adaptés. L'objectif est qu'ils demeurent proportionnés, opportuns, efficaces et adaptés au niveau local afin qu'ils profitent spécifiquement aux personnes potentiellement affectées. Le Myanmar illustre parfaitement ce point.

4. MISE EN ŒUVRE DE L'ESSF DANS LES PAYSAGES DU BASSIN DU CONGO, DE L'INDE ET DU NÉPAL.

La priorité a été donnée à la sauvegarde de tous les paysages ayant fait l'objet de plaintes examinées dans le rapport du panel indépendant. Des plans d'atténuation des risques ont été élaborés conformément à notre processus ESSF. Tout au long du processus de planification des mesures d'atténuation, des consultations ont été organisées avec les parties prenantes pour recueillir leurs points de vue et leurs recommandations sur les risques environnementaux et sociaux liés aux interventions du WWF et pour identifier conjointement les actions appropriées pour réduire et atténuer ces risques. Le comité de la qualité de la conservation (CQC) examine, conseille et approuve

les paysages et les allégations faisant l'objet d'une considération particulière.

Nous détaillons ci-dessous l'élaboration de cadres d'atténuation pour chacun des paysages clés du bassin du Congo, du Népal et de l'Inde. Vous trouverez également de plus amples informations sur les activités, les projets et les initiatives en cours au sein de ces paysages clés dans les chapitres dédiés aux pays.

- » **Cameroun.** Le WWF a mené des consultations approfondies auprès des parties prenantes pour développer des cadres d'atténuation et de sauvegarde pour ses activités dans deux paysages transnationaux couvrant 18,5 millions d'hectares de zones critiques pour la biodiversité : Lobéké, qui fait partie du TNS (Tri-national de la Sangha) et la partie camerounaise de la TRIDOM (Trinational Dja-Odzala-Minkébé). Les deux cadres d'atténuation ont été présentés aux parties prenantes locales en 2022, qui les ont approuvés. L'implication des parties prenantes, les droits des peuples autochtones Baka et les restrictions d'accès constituant des préoccupations majeures, ces cadres d'atténuation sont également accompagnés de trois cadres thématiques pertinents (cadre de participation des parties prenantes, cadre des peuples autochtones et cadre du processus). Le cadre d'atténuation de Lobéké a été utilisé pour revoir le plan de gestion du Parc national de Lobéké avec la Fondation Tri-Nationale de la Sangha (FTNS) et le gouvernement camerounais. En outre, le cadre d'atténuation pour le segment camerounais de TRIDOM a servi de base à la révision de la stratégie de conservation des paysages transfrontaliers de TRIDOM et à la programmation en cours du PNUD FEM-8. Des plans de travail pour les cadres d'atténuation sont en cours d'élaboration pour garantir que les nouvelles propositions dans le paysage soient alignées avec les mesures d'atténuation de sauvegarde identifiées.
- » **République Démocratique du Congo (RDC).** En RDC, avec le soutien d'une société de conseil indépendante, le WWF a mené des consultations auprès des parties prenantes dans des domaines clés influencés par ses activités dans le paysage du parc national de Salonga. Les consultations organisées dans plusieurs villages ont abouti à l'élaboration d'un cadre d'atténuation pour éviter et, dans la mesure du possible, minimiser les risques environnementaux et sociaux identifiés qui peuvent découler de nos activités

sur le terrain. Le cadre d'atténuation, ainsi que ses cadres ultérieurs (cadre d'implication des parties prenantes, cadre des peuples autochtones et cadre de processus) font actuellement l'objet d'un examen interne avant d'être présentés aux parties prenantes locales, y compris les communautés et les populations autochtones, l'ICCN, les ONG et associations locales. Le cadre d'atténuation final devrait être prêt à être mis en œuvre au cours du deuxième trimestre 2024.

- » **République Centrafricaine (RCA).** Le cadre d'atténuation du paysage de Dzanga Sangha a été développé parallèlement au cadre d'atténuation de Lobéké pour assurer la cohérence de l'approche de sauvegarde à travers le TNS. Le cadre devrait être soumis pour approbation par le CQC au cours du premier trimestre 2024. Le plan de financement actuel de Dzanga Sangha confirme l'accent mis sur les mesures d'atténuation identifiées dans le cadre et ces activités sont déjà mises en œuvre par l'équipe paysagère.
- » **République du Congo (ROC).** Le cadre d'atténuation ETIC (Espace TRIDOM Interzone Congo) a été présenté et validé par la plateforme multipartite à Sembe en août 2021 et il a été validé par le CQC du WWF en février 2022. Depuis, l'équipe a donné la priorité à l'application (i) des procédures révisées du mécanisme de plainte, (ii) du cadre de participation des parties prenantes et (iii) de la formation des éco-gardes d'ETIC en matière de droits humains et d'application du Code de conduite. Des mesures d'atténuation supplémentaires sont actuellement intégrées aux nouvelles propositions de projets, avec la perspective de lancer leur application dès que leur validation sera garantie.

- » **En Inde.** Le WWF-Inde a soumis des outils d'examen des sauvegardes pour huit paysages et a reçu, à ce jour, les protocoles finaux de catégorisation pour quatre paysages. De plus, l'évaluation des programmes fluviaux et agricoles est terminée⁸. L'adoption de l'ESSF a aidé le WWF-Inde à améliorer et à systématiser sa collaboration avec tous les partenaires, en particulier les communautés tribales et locales. Il a permis au personnel d'en apprendre davantage sur la conception de projets participatifs et inclusifs, l'évaluation des risques et l'intégration des questions de genre et de droits humains. Il a également amélioré la documentation du travail du WWF-Inde au niveau communautaire. De plus, le WWF-Inde surveille la mise en œuvre du cadre d'atténuation dans le paysage de Kaziranga Karbi Anglong. Enfin, un processus de réparation des dommages a été établi, conformément à la sauvegarde de base sur les mécanismes de plaintes et traduit en 12 langues.
- » **Au Népal.** En plus de mettre en œuvre l'ESSF et de l'intégrer dans le cycle de vie de ses projets, le WWF-Népal a diffusé des informations sur les sauvegardes, y compris le plan d'atténuation du TAL (Terai Arc Landscape), paysage de l'arc du Terai, de manière élargie et transparente sur tout le territoire. Cela comprend leur publication sur le site Web du WWF-Népal et la traduction de documents clés en népalais (protocole de catégorisation des risques de sauvegardes, plan d'atténuation du TAL, mécanisme de plaintes).

8 Diverses actions et formations ont été menées : (a) Des sessions de formation ont été et sont menées sur les dispositions relatives aux droits humains dans la constitution indienne et aux droits des communautés dans la législation indienne (telle que la Loi sur les droits forestiers et la protection de la faune) pour le personnel du département des forêts dans tous les paysages. (b) Une aide financière a également été fournie à titre de secours provisoire aux familles vivant en lisière des forêts et dans les villages des corridors pour les dédommager suite à environ 130 incidents de prédation sur le bétail et de dommages humains causés par la faune sauvage depuis juillet 2022 dans le KKL. (c) Depuis 2022, près de 60 institutions communautaires, telles que les brigades anti-rédation (ADS) et les groupes de défense villageoise (VDP) ont été renforcées dans les villages des corridors et de la périphérie forestière pour faire face aux conflits entre les humains et la faune sauvage, en leur fournissant des lampes de poche et des imperméables pour les aider à surveiller les mouvements de la faune dans leurs régions. Des formations sont également dispensées à l'ADS et au VDP sur le comportement de la faune et sur les choses à faire et à ne pas faire dans la gestion des situations de conflit entre la faune et l'homme. Une vidéo de 3 minutes a également été réalisée en assamais et est diffusée dans les villages. (d) Par ailleurs, nous avons préparé un manuel de formation sur le genre et la conservation de la biodiversité ainsi que sur les droits humains et la conservation de la biodiversité afin de rationaliser le contenu de nos formations et de l'intégrer dans les écoles de formation des éco-gardes.

B. APPLICATION DES LOIS SUR LA CONSERVATION

Le WWF reconnaît que les organismes chargés de faire appliquer les lois en matière de conservation jouent un rôle crucial dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et dans la protection des paysages terrestres et marins. Ils nous aident à mener à bien notre mission : construire un monde où les personnes et les communautés vivent en harmonie avec la nature, y compris dans des environnements difficiles. Le personnel chargé de l'application des lois en matière de conservation, comme les éco-gardes, est composé de fonctionnaires publics et l'autorité gouvernementale compétente doit veiller à ce qu'ils soient bien formés et bien équipés pour remplir leurs fonctions. C'est au gouvernement qu'il incombe d'enquêter sur tout incident qui survient et de lancer une procédure disciplinaire si la situation l'exige. Cependant, dans certaines régions du monde, il peut être nécessaire de venir en aide aux gouvernements et aux forces de l'ordre pour mettre un terme à l'extinction des espèces et des populations sauvages, réduire la perte des habitats naturels et préserver la contribution de la nature à la santé et au bien-être des personnes, tout en respectant les droits humains. Pour garantir que nous protégeons les communautés locales et que nos activités respectent les droits humains, nous disposons de process afin d'évaluer, comprendre et atténuer les risques identifiés, conformément aux lois internationales en matière de droits humains.

Soutenir les organismes chargés de faire respecter les lois sur la conservation, cela implique notamment de s'engager avec eux pour faire respecter les droits humains et d'adhérer au code de conduite international pour l'application des lois en matière de conservation ou à une norme similaire. Nous pouvons également fournir des fonds et des équipements (par exemple, du matériel de communication) pour soutenir les fonctionnaires chargés de faire appliquer les lois sur la conservation.

Notre engagement auprès des forces de l'ordre est régi par nos lignes directrices, normes et valeurs, et nous suivons une liste d'exclusion détaillant les activités qui ne sont pas éligibles à bénéficier de notre soutien.

En 2023, nous avons élaboré une série de documents d'orientation pour la mise en œuvre des lois sur la conservation au sein du réseau WWF. Bien qu'elles en soient à différents stades d'élaboration, les orientations couvrent plusieurs domaines à risques pour aider le réseau à défendre les droits humains dans sa collaboration avec les forces de l'ordre. Ces domaines à risques comprennent

: les activités interdites, le soutien financier, les patrouilles communautaires, la collaboration avec l'armée et la gestion des informations sensibles. Nous développons également un document général qui inclut ces documents d'orientation. Il constitue le manuel de référence en matière d'application des lois sur la conservation au sein du réseau WWF.

En 2023, nous avons également progressé sur les thématiques recommandées par le [panel indépendant](#). Lorsque le WWF apporte son soutien aux gouvernements pour faire appliquer les lois, nous nous sommes engagés dans la *réponse de la direction* à prendre des mesures supplémentaires pour faire progresser la protection des droits humains. Vous trouverez ci-dessous une réflexion sur notre travail en 2023.



Confiscated animal traps, at HQ of Dzanga-Sangha Special Reserve, Central African Republic.
© Andy Isaacson / WWF-US

1. RENFORCER NOS MESURES D'ÉVALUATION DES RISQUES GRÂCE À UN OUTIL DE DUE DILIGENCE POUR L'APPLICATION DE LA LOI.

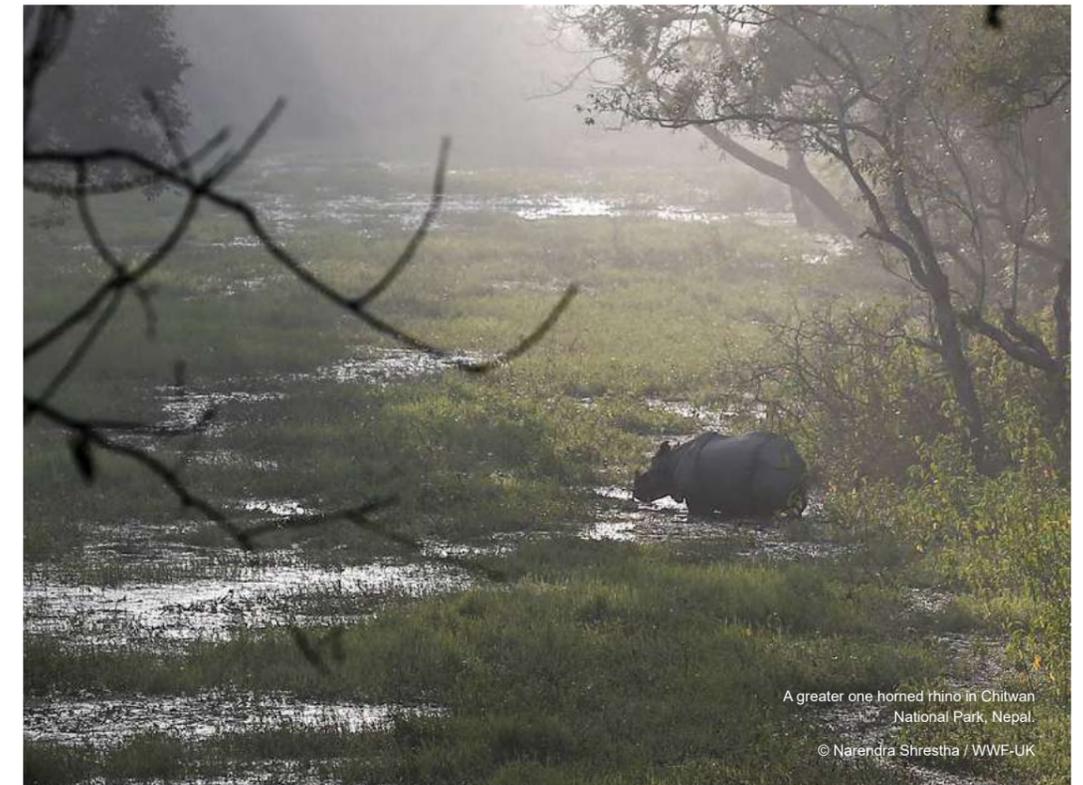
Le WWF a développé l'Outil de due diligence pour le soutien à l'application des lois sur la conservation dans les aires protégées (ci-dessous, outil de due diligence) afin d'évaluer les nouveaux partenariats (ou ceux existants) avec les organismes gouvernementaux chargés de l'application de la loi dans les zones protégées. Nous utilisons l'outil de due diligence afin d'évaluer les risques dans des pays où le WWF soutient directement ou indirectement (par l'intermédiaire de tiers) les organismes chargés de faire appliquer la loi dans les zones protégées. Ce soutien comprend la formation, l'achat d'équipements de terrain, la supervision du respect de la loi, le soutien financier et les déplacements des éco-gardes. En outre, le processus d'examen de l'ESSF permet de faire émerger les risques liés à

l'application des lois en matière de conservation dans les paysages terrestres ou marins.

Une évaluation de l'outil de due diligence a été effectuée dans 14 pays et est en cours dans sept autres. Nous travaillons également sur les retours d'expériences des pays suite à l'utilisation de ces outils pour les partager avec le réseau WWF afin de contribuer à simplifier, standardiser et renforcer les approches. Les plans d'action issus de l'outil de due diligence feront l'objet d'un suivi annuel.

2. SENSIBILISER ET PROMOUVOIR L'ADOPTION DU CODE DE CONDUITE AU SEIN DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ÉCO-GARDES (INTERNATIONAL RANGER FEDERATION, IRF)

L'Alliance Universelle de Soutien aux Eco-gardes (URSA) est une coalition regroupant neuf organisations de conservation qui soutiennent et promeuvent la



A greater one-horned rhino in Chitwan National Park, Nepal.
© Narendra Shrestha / WWF-UK

Fédération Internationale des Éco-gardes (International Ranger Federation, IRF) afin de construire un réseau de professionnels compétents. Le WWF est un membre fondateur de l'URSA et, à travers ce partenariat, nous avons soutenu le développement et la publication du code de conduite mondial de l'IRF en avril 2021. Le code de conduite vise à inspirer les éco-gardes et à proposer des lignes directrices de bonnes pratiques pour disposer d'un effectif de gardes efficaces et professionnels. Consultez le [rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022](#) pour plus d'informations sur notre travail avec l'URSA.

Ce premier code de conduite mondial des éco-gardes doit être adapté aux contextes locaux et validés par les populations locales. Par exemple, en 2023, nous avons travaillé avec d'autres membres de l'URSA, tels que la Zoological Society of London (ZSL), la Wildlife Conservation Society (WCS) et Fauna and Flora International (FFI), pour adapter le code au Service de la Faune du Kenya (Kenya Wildlife Service, KWS)

En 2023, l'URSA a publié une version mobile du module de formation Code de conduite pour le rendre accessible à une communauté plus large d'éco-gardes. Dans le cadre de cette démarche, une version condensée et simplifiée du code de conduite a été produite, incluant un résumé d'une page que les éco-gardes peuvent afficher dans leurs avant-postes.

Cette année, les membres de l'URSA ont également organisé une réunion de haut niveau pour discuter de la manière de progresser sur les priorités décrites dans le plan d'action mondial. Des partenaires stratégiques, des experts mondiaux et des organisations donatrices se sont réunis pour étudier les politiques, les stratégies de financement, les projets innovants et les partenariats. Une attention particulière a été accordée à l'objectif 3 du cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, qui vise à conserver efficacement au moins 30 % de toutes les terres et eaux d'ici 2030. La réunion a été l'occasion d'intégrer une task-force équitable et responsable d'éco-gardes dans le cadre de cet effort global, et comprenait une session dirigée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur le code de conduite de l'IRF et sur la manière dont les communautés de donateurs peuvent l'intégrer dans leurs exigences. D'autres événements ont été organisés en 2023 :

- » Le premier Forum des Éco-gardes Asiatiques, qui a eu lieu à Guwahati (Inde) en décembre et qui a réuni environ 150 éco-gardes. Le forum s'est concentré sur l'inclusion et comprenait des ateliers sur le code de conduite et les droits humains.
- » Un webinaire en juillet pour présenter les bonnes pratiques de soutien aux éco-gardes en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le webinaire s'est penché sur la question de savoir comment les gouvernements, les universités, les ONG et d'autres organismes pouvaient contribuer à la professionnalisation des éco-gardes.
- » Un webinaire sur le rôle des éco-gardes et du code de conduite dans la mise en œuvre du

Cadre mondial de la biodiversité, organisé par l'IRF en collaboration avec l'UICN-WCPA, le FEM et des experts en droits humains.

Nous poursuivrons nos efforts pour atténuer les risques dans notre engagement avec les organismes chargés de faire appliquer les lois sur la conservation, via une approche intégrée visant à promouvoir les droits humains dans notre travail au sein des aires protégées et des zones de conservation.

3. S'ENGAGER DANS DES PARTENARIATS POUR AMÉLIORER LES PROGRAMMES DE FORMATION DES ÉCO-GARDES ET LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

Avec ses partenaires, le WWF a utilisé son influence pour inciter les détenteurs d'obligations à adopter le cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité en lien avec le programme des éco-gardes, y compris des approches basées sur les droits humains, l'égalité des sexes et la protection des défenseurs des droits environnementaux.

Le guide intitulé [Compétences mondiales des éco-gardes](#) a été finalisé et publié en juin 2023. Ce document liste les 23 compétences universelles requises pour tous les éco-gardes, les sept compétences supplémentaires couramment requises pour les experts et les huit autres compétences requises pour les éco-gardes occupant des postes de direction. Ce guide a été conçu pour accompagner les éco-gardes du monde entier (ou ceux occupant des fonctions équivalentes), et à tout organisme responsable des éco-gardes dans les aires protégées et les zones de conservation de tous types. Ce document est le fruit d'une consultation mondiale, à laquelle 536 personnes issues de 88 pays ont contribué. La plupart des participants étaient des éco-gardes mais il y avait aussi des employeurs et des représentants d'associations d'éco-gardes, ainsi que des experts, en matière de droits sociaux, de droits communautaires et de droits humains. Le cadre de compétences mondiales des éco-gardes fait des modules de formation sur les peuples autochtones, les communautés locales et les droits humains, un élément fondamental de la formation de tous les éco-gardes.

En mars 2023, l'URSA a publié des [principes](#) et [directives](#) sur la sauvegarde des droits et le bien-être des éco-gardes. Ceux-ci fournissent un cadre et illustrent les efforts déployés pour améliorer les conditions de travail des éco-gardes, et combler les lacunes identifiées pour garantir que les éco-gardes soient (et se sentent) en sécurité et soutenus. Les principes contribuent à l'objectif de constituer un effectif d'éco-gardes motivés qui mettent en application une approche fondée sur les droits humains et instaurent des relations de confiance avec les personnes et groupes vulnérables qu'ils rencontrent. Le cadre comporte 10 principes, dont l'un est d'agir dans le cadre du code de conduite de l'IRF et de le respecter.

De nombreux éco-gardes travaillent dans des conditions précaires et dangereuses, ils n'ont pas d'assurance et ne bénéficient d'aucun accompagnement psychologique. Nous avons soutenu le développement par l'URSA de

[normes globales sur l'emploi et les conditions de travail pour les éco-gardes](#). Ces toutes premières normes mondiales visent à établir une référence pour garantir le bien-être physique et mental des éco-gardes. La sécurité est également l'un des éléments clés du code de conduite, qui établit que, dans toutes leurs actions, les éco-gardes doivent tout mettre en œuvre pour garantir leur sécurité, celle de leurs collègues, celle de leur environnement, celle des peuples autochtones et des communautés locales et celle des visiteurs. Il précise également que les éco-gardes doivent s'efforcer d'être physiquement et mentalement aptes à exercer leurs fonctions et ne jamais consommer de substances illicites ou intoxicantes, pendant leur service.

En plus de travailler avec l'URSA de manière multilatérale, nous travaillons en étroite collaboration avec les forces de conservation au niveau du paysage pour garantir que le code de conduite est intégré et appliqué dans le cadre des méthodes de travail usuelles. Voir les chapitres suivants consacrés aux pays et nos études de cas sur la conservation inclusive.

4. POURSUIVRE NOS EFFORTS POUR RENFORCER LA CONFIANCE ENTRE LES ÉCO-GARDES ET LES COMMUNAUTÉS

La mise en œuvre du code de conduite repose sur notre capacité à instaurer une relation de confiance entre les éco-gardes et les communautés. C'est crucial pour mettre en œuvre une protection et une gestion efficace des zones de conservation. Mais instaurer une relation de confiance et la conserver demeure un véritable défi.

Le rapport de cadrage – intitulé *Bâtir la confiance entre les éco-gardes et les communautés (Building Trust with Rangers and Communities)* et publié en 2019 – a été partagé avec les associations d'éco-gardes et les groupes communautaires au cours de deux webinaires. Le rapport livre des bonnes pratiques pour renforcer la confiance entre les éco-gardes et les communautés et plusieurs courtes études de cas. De plus, la présidence de l'UICN-WCPA a approuvé la proposition de convertir ce document de cadrage en lignes directrices sur les meilleures pratiques de l'UICN-WCPA, ce qui rendra le document accessible à des milliers de gestionnaires de parcs à travers le monde. Nous avons également travaillé avec d'autres membres de l'URSA sur une évaluation exploratoire du rôle des autochtones au sein de la main-d'œuvre des éco-gardes et des défis auxquels ils sont confrontés. Pour plus d'informations sur notre travail avec l'URSA dans ce domaine, consultez le [rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022](#) (p. 58).

5. LE RÔLE DES ÉCO-GARDES DANS L'OBJECTIF "30X30"

Le cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, adopté en décembre 2022, représente un moment historique pour la nature pendant lequel un programme d'action a été défini pour la prochaine décennie et au-delà, y compris l'objectif de conserver efficacement 30 % de toutes les terres et mers d'ici

2030 (objectif 3 du GBF, connu sous le nom familier de « 30x30 »). Pour y parvenir, il faudra accroître considérablement le soutien à la main-d'œuvre qui se trouve en première ligne, essentielle à sa réussite : les éco-gardes. Le rapport, [Rangers for 30 by 30 framework](#) (Éco-gardes pour le cadre 30 par 30) – un cadre de travail pour la contribution des gouvernements, des agences, des donateurs et des ONG à la mise en œuvre de l'objectif 3 du cadre mondial pour la biodiversité – a été rédigé par l'IRF et l'URSA. Il définit les exigences essentielles en termes de conditions, de conduite et de compétences.

Une réunion de haut niveau organisée à Bruxelles, en Belgique, en septembre 2023, a réuni des représentants de gouvernements, d'organisations donatrices, d'ONG et d'autres experts pour convenir de la voie à suivre. L'objectif était de réfléchir à la façon de renforcer, soutenir et former une main-d'œuvre professionnelle, responsable et équitable d'éco-gardes pour contribuer à atteindre les objectifs du cadre mondial pour la biodiversité, tout en garantissant la protection des droits des peuples autochtones et des communautés locales. La réunion comprenait une séance du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur le code de conduite de l'IRF et sur la manière dont les communautés de donateurs peuvent l'intégrer dans leurs exigences. Une réunion similaire se tiendra aux États-Unis au premier trimestre 2024 afin de garantir que la communauté des donateurs américains adopte des considérations similaires.

6. POURSUIVRE NOTRE TRAVAIL DE SUPERVISION DE L'APPLICATION DE LA LOI AVEC SMART

SMART est devenu l'outil de gestion adaptative de la conservation le plus largement adopté au monde, actuellement utilisé par des dizaines de milliers d'écologistes sur plus de 1 200 sites dans 80 pays. L'outil est utilisé par divers acteurs, depuis les gouvernements locaux, les ONG et les instituts universitaires, jusqu'aux peuples autochtones et communautés locales, dans les environnements terrestres, d'eau douce et marins. Le WWF apporte un soutien technique aux agences chargées de faire appliquer les lois en matière de conservation sur 250 sites environ pour une mise en œuvre efficace de SMART.

Nous avons finalisé [l'évaluation](#) de ces sites et identifié les lacunes susceptibles d'entraver le suivi des activités visant à soutenir la mise en œuvre de la législation sur la conservation. Dans les mois à venir, l'équipe du WWF s'efforcera de combler ces lacunes et de veiller à ce que tout le soutien que nous apportons aux organismes chargés de l'application des lois soit efficacement surveillé. En collaboration avec d'autres partenaires, nous organisons des formations régionales en Afrique (Rwanda et Kenya) et en Asie (Cambodge) pour optimiser l'utilisation de SMART et de SMART Collect.

Pour plus d'informations sur notre travail avec SMART, consultez le [rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022](#) (p. 61).

ÉTUDE DE CAS #1: PAKISTAN – COMPRENDRE LES DIFFICULTÉS AUXQUELLES SONT CONFRONTÉES LES FEMMES ÉCO-GARDES AU PAKISTAN

La Dr Fehmida Firdous, première éco-garde connue au Pakistan, était appelée « la dame des tortues » pour son immense contribution à la protection des tortues vertes et de leur habitat de nidification. Mais la Dr Firdous, qui travaillait pour le Département de la faune du Sindh dans les années 1980, faisait **figure d'exception**. À ce jour, la majorité des éco-gardes demeurent des hommes, et seules 3 à 11 % sont des femmes. Au Pakistan, les femmes éco-gardes sont confrontées à des obstacles encore plus grands qu'ailleurs. Malgré les lois et les politiques en faveur de l'égalité des sexes, le Pakistan se positionne à l'avant dernière place (145e sur 146 pays) selon l'**indice mondial 2022 d'écart entre les sexes** du Forum économique mondial.

Grâce à notre engagement auprès des éco-gardes du pays, nous savons qu'il existe d'importants déséquilibres entre les sexes dans le secteur. En réponse, le WWF-Pakistan a lancé une étude pour identifier les causes de cette asymétrie (problématiques et facteurs sous-jacents) dans la profession. En collaboration avec l'Université de Karachi, des entretiens approfondis et des discussions de groupe ont été menés avec des éco-gardes des deux sexes, des hauts fonctionnaires et des

experts. Ces derniers se sont penchés sur les facteurs qui entravent une plus grande féminisation du métier, ainsi que sur les motivations des éco-gardes et leur contribution à la conservation. Nous avons également organisé une consultation nationale qui a servi de plateforme aux éco-gardes pour « réseauter », partager des expériences et des valeurs communes et relever les défis collectivement.

L'enquête a révélé que les femmes représentent moins de 1 % du total des éco-gardes du Pakistan. Dans certaines provinces et territoires, comme le Balouchistan, le Sind et le Gilgit-Baltistan, aucune femme ne travaille même dans les domaines de la protection de la faune ! Lorsque des femmes remplissent la mission d'éco-garde, leur inclusion est généralement récente. L'exclusion des femmes éco-gardes des décisions fondamentales en matière de conservation impacte l'ensemble de la main-d'œuvre des éco-gardes et les fait passer à côté d'opportunités.

Comblent cet écart entre les sexes est un véritable défi. Les stéréotypes de genre bien ancrés, les barrières culturelles et les normes centrées sur les hommes dissuadent les femmes d'exercer des fonctions au sein de la profession. Les préjugés inconscients,

l'exclusion intentionnelle et les faibles perspectives de promotion dissuadent encore davantage les femmes éco-gardes de poursuivre une carrière à long terme.

Dans le secteur de la protection de la faune sauvage, de nombreux postes sont censés convenir exclusivement aux hommes. La culture prédominante des éco-gardes et de la conservation reflète la domination masculine, et les éco-gardes se réunissent souvent pour partager des rituels « masculins », tels que des réunions réservées aux hommes et des discussions sur des lieux de travail séparés. On rappelle régulièrement aux femmes que la nature exigeante du travail risque de leur poser des problèmes et les normes sociales découragent souvent celles qui ont des enfants de participer aux missions de terrain.

Faire en sorte que la profession d'éco-garde soit plus inclusive nécessite la mise en œuvre d'une stratégie holistique. Il est nécessaire d'étudier plus en profondeur les facteurs qui limitent la représentation des femmes, ainsi que les politiques et les cadres susceptibles de favoriser activement leur inclusion dans le métier.

Le WWF-Pakistan mène notamment une enquête de suivi axée sur

l'évaluation de la représentation des femmes dans les secteurs gouvernementaux dédiés à la conservation de la biodiversité (faune, forêts et pêche). L'objectif est d'évaluer les problématiques sous-jacentes qui pourraient empêcher le domaine de la conservation de la nature d'être une profession inclusive pour les individus de tous genres et d'identifier les opportunités permettant au secteur de s'améliorer sur ce point. Le travail comprend également une révision complète des politiques et des cadres existants afin d'identifier les lacunes pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes. Cela offrira des opportunités d'apprentissage et de sensibilisation aux départements de la faune et aux ministères nationaux oeuvrant à la conservation de la faune, l'autonomisation et l'inclusion des genres, tandis que les résultats de l'enquête et les recommandations politiques serviront de base à un travail de plaidoyer en faveur de la diversité, de l'équité, de l'égalité et de l'autonomisation des femmes au sein de la main-d'œuvre des éco-gardes au Pakistan.

« Favoriser l'égalité et l'équité entre les sexes au sein de la main-d'œuvre dédiée à la conservation de la nature est essentiel pour atteindre nos objectifs de conservation à long terme. De nombreuses preuves peuvent étayer cette idée. L'une de nos récentes études, particulièrement éloquente, qui révèle que les femmes constituent moins de 1 pour cent des effectifs d'éco-gardes au Pakistan, marque le début d'une transformation positive vers l'égalité des sexes dans la main-d'œuvre en charge de la faune, des forêts et de la pêche dans le pays. Compte tenu de la position unique du Pakistan, où ces secteurs relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux, la mise en œuvre de politiques harmonisées favorables au genre nécessitera une volonté et une vision unifiées. Le plus grand défi reste cependant de s'attaquer systématiquement et simultanément aux obstacles spécifiques qui entravent le recrutement d'une main-d'œuvre plus inclusive. Cela nécessitera à la fois des réformes politiques, une augmentation des moyens alloués et le changement des mentalités. Même si cela peut sembler difficile, c'est loin d'être impossible. »

Hammad Naqi Khan
Directeur Général du WWF-Pakistan



C. LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU

Le rapport du panel indépendant a soulevé le principal défi du WWF concernant sa structure de gouvernance : « comment assurer l'application et le suivi efficaces des politiques sociales et des normes relatives aux droits humains au niveau national et sur le terrain ? » Le WWF reconnaît l'importance d'utiliser son influence auprès des associations, de collaborer avec les peuples autochtones et les communautés locales et de soutenir l'application des lois sur la conservation en adhérant aux principes des droits humains. Nous essayons d'y parvenir malgré la complexité de notre organisation en réseau. Bien que tous les bureaux soient liés par une mission, une marque et une stratégie de conservation communes, la mise en œuvre du changement doit être collaborative plutôt qu'imposée. Nous avons révisé notre architecture interne et nos mécanismes de gouvernance, apportant un certain nombre d'améliorations résumées ci-dessous.

1. APERÇU DE LA GESTION DES GRIEFS ET DES PLAINTES AU SEIN DU WWF.⁹

Le WWF doit disposer de canaux de réclamations efficaces mis à disposition des différentes parties prenantes et traitant différents types de plaintes. Clarifier ces processus organisationnels a été l'un de nos objectifs ces trois dernières années, notamment à travers :

- » La conception et la mise en place de systèmes que les communautés et les personnes affectées par les activités du WWF dans des zones reculées peuvent utiliser pour déposer plainte et obtenir réparation. Les plaintes font donc partie d'une gestion plus large au niveau national et sont également liées au respect par le WWF de ses exigences en matière de sauvegardes environnementales et sociales.
- » Le fait de veiller à ce que notre personnel comprenne le rôle des mécanismes établis par le standard Parlez! – mis en place en septembre 2020. Chaque bureau du réseau WWF doit se conformer aux exigences de Parlez!, structurant des mécanismes adaptés à son contexte opérationnel spécifique. La plupart des mécanismes mis en place grâce à Parlez! gèrent les plaintes du personnel et les plaintes externes sans lien avec les sauvegardes. La sauvegarde révisée de 2023 sur les mécanismes de plaintes précise huit critères d'efficacité : légitimité, accessibilité, prévisibilité, équité, transparence, compatibilité avec les droits, apprentissage continu, dialogue et consultation large. Les bases de données et autres outils permettant de saisir, de suivre et de transmettre les plaintes font également l'objet d'une révision.

Mise en oeuvre de la sauvegarde sur les mécanismes de plaintes.¹⁰

La sauvegarde sur les mécanismes de plaintes s'applique à tous les cas, ainsi que les sauvegardes sur le processus et l'implication des parties prenantes. La plupart du temps, le mécanisme mis en place dans le cadre de Parlez! permet d'atteindre toutes les parties susceptibles d'être affectées par les activités du WWF sur le terrain. Mais lorsque ce n'est pas le cas, d'autres mécanismes de plaintes (tiers) accessibles aux personnes et aux communautés potentiellement affectées doivent être utilisés et le WWF ou ses partenaires doivent collaborer à leur mise en place. Lorsque les systèmes ne sont pas disponibles ou lorsqu'ils ne sont pas adéquats, un mécanisme de plaintes localisé doit être conçu pour permettre l'accès à ceux qui peuvent être concernés. Tout mécanisme de plaintes soutenu par le WWF doit répondre aux critères d'efficacité spécifiés dans la sauvegarde sur les mécanismes de plaintes.

Ces exigences découlent des leçons tirées des premières années. La version 2019 de la sauvegarde sur les mécanismes de plaintes précisait qu'un mécanisme au niveau du paysage devait être établi pour tous les paysages considérés à haut risque (« considération particulière »). La sauvegarde révisée en 2023 reconnaît que, même si un tel système est nécessaire, il doit d'abord y avoir un examen systématique des mécanismes existants et des opportunités pour les personnes et les

parties prenantes concernées avant d'introduire de nouvelles options.

Les mécanismes de plaintes permettent au WWF d'entendre les préoccupations de ceux qui pensent avoir été affectés par notre travail et de répondre de manière appropriée à ces préoccupations. Cela s'intègre pleinement dans l'approche du WWF visant à appliquer des mesures de conservation fondées sur les droits humains. Comme décrit dans le *rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022*, la mise en place de mécanismes de plaintes efficaces au service des populations sur une vaste zone géographique est complexe et coûteuse. La sauvegarde révisée reconnaît qu'une option plus efficace et plus durable pourrait consister à soutenir les mécanismes existants, y compris des options visant à les modifier (par exemple, en finançant leur application à une zone élargie).

La sauvegarde sur les mécanismes de plaintes se base sur les principes directeurs des Nations-Unies sur les entreprises et les droits humains (UNGP). Les UNGP stipulent que les institutions « doivent établir ou participer à des mécanismes de plaintes efficaces pour toute personne ou communauté lésée par leurs activités ». Le WWF poursuit donc ses efforts pour garantir que les communautés disposent d'une méthode pour faire part de leurs préoccupations et que celles-ci soient systématiquement prises en compte.

Le WWF a pour ambition l'amélioration continue de ses mécanismes de plaintes. Ceci est conforme à nos critères

⁹ Pour le WWF, les « plaintes » sont des suggestions et des préoccupations soulevées par quiconque à propos du WWF et de son travail, et les « réclamations » sont des préoccupations qui émanent directement de personnes qui se sentent affectées par le travail de WWF, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et environnementaux couverts par l'ESSF.

¹⁰ Il est important de faire la distinction entre les « plaintes » et les « réclamations ». Pour WWF, les « plaintes » sont des suggestions et des préoccupations soulevées par quiconque concernant WWF et son travail. Les « réclamations » sont des préoccupations qui émanent directement de personnes qui se sentent concernées par le travail de WWF, notamment en ce qui concerne les risques sociaux et environnementaux couverts par l'ESSF.

d'efficacité, tels que l'accessibilité aux communautés locales, la disponibilité en plusieurs langues, la durabilité, etc. La notion d'efficacité varie en fonction des caractéristiques des paysages spécifiques dans lesquels le WWF opère.

Mise en oeuvre de la norme de base « Parlez! »

Conformément à notre **norme de base "Parlez!"**, tous les bureaux du WWF doivent faciliter l'accès aux canaux permettant au personnel et à tout tiers associé (y compris les communautés locales) de déposer des plaintes. Ces canaux doivent être fiables, efficaces, facilement accessibles et traduits dans les langues appropriées.

Depuis décembre 2023, tous les bureaux du réseau WWF ont publié leur propre canal de plaintes, conformément à la norme de base Parlez!

2. MISE EN PLACE DU BUREAU DU MÉDIATEUR.

Développement du cadre opérationnel. Le médiateur s'est entretenu avec un large éventail d'experts et d'associations, notamment des communautés autochtones, le personnel, les cadres du WWF et les organisations de la société civile. Ces discussions approfondies ont contribué au développement du cadre opérationnel du bureau du médiateur. Ce dernier s'appuie sur la vision initiale tout en offrant plus de précisions sur la manière dont le nouveau bureau va fonctionner. Ces entretiens ont aussi été l'occasion de s'assurer que le modèle de responsabilité était approprié et reflétait la structure de gouvernance du WWF.

Processus de consultation. En septembre 2022, le bureau du médiateur a entamé un processus de consultation en deux phases sur le cadre opérationnel proposé. La première phase s'est concentrée sur les engagements internes avec certains bureaux nationaux du WWF pour discuter des questions clés liées à la mise en place. Cela a permis de préparer le terrain pour une appropriation interne plus large mais aussi, par les partenaires externes et les communautés locales au cours de la deuxième phase. Durant cette dernière, la consultation a été élargie, y compris au sein du réseau WWF ; auprès des organisations externes de la société civile axées sur les droits humains, la conservation et/ou la responsabilité ; auprès des donateurs et des communautés locales. Les commentaires ont été recueillis lors de discussions en

visio, via des courriels, un **sondage en ligne** accessible au public et durant les activités de sensibilisation destinées à la communauté. Au total, 215 personnes ont participé et leurs commentaires ont été pris en compte lors de la révision du cadre opérationnel.

En mars 2023, le conseil d'administration du WWF International a approuvé un **cadre opérationnel** définitif qui :

- » Détaille les objectifs et les processus pour une résolution efficace des problèmes et décrit les différentes façons dont le bureau du médiateur peut soutenir le WWF à travers des services de conseil, notamment en fournissant un soutien au personnel et à la direction pour renforcer l'impact social et la protection environnementale de nos activités, et une assistance pour nous aider à renforcer nos systèmes locaux de plaintes.
- » Confirme l'engagement du WWF d'ancrer et d'intégrer fermement et proactivement les droits humains dans ses pratiques de conservation.
- » Fournit un aperçu de l'infrastructure opérationnelle des mécanismes de plaintes que le WWF est en train d'établir dans le cadre de l'ESSF, et positionne le bureau du médiateur comme un dispositif permettant de compléter ces mécanismes de plaintes. Cela confirme également que le bureau est un élément essentiel des efforts du WWF pour :
 - Renforcer son travail sur le terrain à travers le respect des engagements ESSF ;
 - Renforcer davantage ses relations avec les communautés grâce à l'engagement des parties prenantes ;
 - Renforcer sa responsabilité institutionnelle par rapport à l'ESSF ;
 - Améliorer les résultats environnementaux et sociaux de son travail.
- » Article clairement le mandat du bureau pour :
 - Répondre de manière significative et équitable aux préoccupations liées à l'ESSF soulevées auprès du bureau du médiateur en lien avec les activités du WWF ;



- Améliorer la performance des activités du WWF en matière de droits humains, sociaux et environnementaux, en contribuant à la responsabilité institutionnelle quant au respect de l'ESSF ;
- Soutenir la culture d'apprentissage continu et renforcer la capacité du WWF à résoudre les problèmes de manière collaborative.

Mise en œuvre du bureau du médiateur. Le bureau du médiateur sera lancé publiquement à la mi-2024. En octobre 2023, le WWF a lancé un processus de recrutement pour le prochain responsable du bureau du médiateur, qui devra posséder de solides compétences en matière de médiation et de résolution de problème.

Et ensuite? Le bureau du médiateur exécutera son mandat en deux phases distinctes. La première phase (qui s'étendra sur deux ans et se clôturera par une évaluation), au cours de laquelle le bureau du médiateur :

- Aidera à la résolution des problèmes en réponse aux plaintes liées aux activités du WWF et développera des procédures appropriées si nécessaire.
- Fournira des services de conseil aux conseils d'administration et aux personnels des bureaux nationaux du WWF.
- Élaborera et proposera aux conseils d'administration des bureaux nationaux du WWF un ensemble de dispositions pour compléter le cadre opérationnel décrivant le soutien que le bureau du médiateur peut offrir aux conseils d'administration du WWF dans la réalisation d'évaluations, conformément à l'ESSF.

Par ailleurs, le WWF étudie la possibilité de partager cette fonction avec des ONG partenaires en collaborant avec elles en matière de sauvegarde.

Comme indiqué dans le *rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022*, en 2024 les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la *réponse de la direction* seront évalués par un tiers.

4. LE COMITÉ DE QUALITÉ DE LA CONSERVATION

Le panel a recommandé que le WWF « établisse et mette en œuvre des processus de due diligence en matière de droits humains »¹¹. Par conséquent, nous avons créé le comité de qualité de la conservation du réseau (CQC) en février 2020 pour évaluer de manière globale les risques dans les paysages bénéficiant d'une attention particulière et vérifier que des mesures appropriées ont été prises pour atténuer tous les risques dans ces paysages.

Le CQC conseille le réseau WWF sur des projets spécifiques et veille à ce que les principaux risques liés aux projets soient gérés de manière appropriée. Il est de la responsabilité du CQC d'examiner, de conseiller et d'assumer les risques des projets et des paysages « à considération particulière » sur la base de plans de sauvegardes et/ou de mesures d'atténuation de risques plus élargies pour soutenir une mise en place réussie.

Entre 2020 et 2023, le CQC a évalué et approuvé les tableaux d'atténuation des risques de cinq paysages « à considération particulière » dans le bassin du Congo, en Inde et au Népal, là où des des allégations avaient été soulevées.

5. INFLUENCE CROISSANTE DES PERSPECTIVES DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LA GOUVERNANCE DU WWF.

Conseil d'administration du WWF International.

Le panel indépendant a recommandé que le conseil d'administration de l'international « revoie sa composition et veille à ce qu'au moins l'un de ses membres soit un représentant des peuples

autochtones, et qu'au moins l'un de ses membres ait une expérience en matière de droits humains ».

En 2023, le conseil d'administration du WWF International a nommé la professeure Ramy Bulan comme l'un de ses nouveaux membres. Elle est une éminente juriste spécialisée dans les droits des peuples autochtones et son travail au cours des 30 dernières années s'est concentré sur l'accès à la justice pour les peuples autochtones, abordant les droits coutumiers sur la terre, les tribunaux autochtones, les modes alternatifs de résolution des conflits et la justice réparatrice, les savoirs autochtones et les traditions juridiques autochtones, ainsi que les lois forestières. La Dr Bulan est la première autochtone et la deuxième avocate des droits humains au sein du conseil d'administration du WWF International. La Dr Bulan est une femme Kelabit, appartenant à une communauté de peuples autochtones des hauts plateaux résidant dans la partie malaisienne de Bornéo, au Sarawak.

Conseils d'administration nationaux du WWF.

La participation des peuples autochtones en tant qu'administrateurs aux conseils d'administration et aux conseils consultatifs du WWF continue d'augmenter. Fin 2023, 17 peuples autochtones et des Premières Nations étaient administrateurs de huit conseils d'administration ou conseils consultatifs des bureaux nationaux du WWF – et 18 au total dans neuf bureaux en incluant le WWF International.

Groupe consultatif des peuples autochtones.

En juillet 2023, le WWF a accepté de créer un groupe consultatif des peuples autochtones (IPCG) sous la direction d'un leader autochtone. Les termes de référence (TdR) établissent le mandat du groupe, qui servira de représentant au niveau régional et travaillera avec le WWF sur les principaux défis et opportunités liant la conservation et les droits et les rôles des peuples autochtones. Lors de la réunion d'inauguration du groupe, prévue en mai 2024, les participants finaliseront les termes de référence (TdR).

L'IPCG sera composé de 7 à 9 membres, dont des représentants - individus issus de groupes régionaux de peuples autochtones - d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, de l'Arctique/ Europe et d'Amérique du Nord. Le processus de recrutement devrait se clôturer entre avril et mai 2024.

6. AMÉLIORER L'INCLUSION DANS NOS PROGRAMMES ET PROJETS.

Développer des orientations pour une conservation inclusive.

Des consultations ont été menées au sein du réseau WWF pour développer un ensemble de principes directeurs au profit d'une conservation inclusive. Pour ce faire, l'accent a été mis sur la prise en compte des personnes, l'équité et la justice sociale dans les pratiques du WWF. Deux sessions en ligne fin 2022 et 2023 ont rassemblé près de 1 000 salariés, issus de plus de 70 bureaux pour réfléchir aux nombreuses façons dont le WWF peut favoriser des approches de conservation inclusives. Des hauts dirigeants se sont réunis en Colombie en janvier 2024 pour confirmer les éléments de consensus dans notre compréhension de la conservation inclusive et élaborer un plan de soutien au réseau qui sera présenté au comité mondial de conservation début 2024.

Plaidoyer en faveur d'approches fondées sur les droits humains lors des sommets internationaux.

Le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité a été historique pour les droits des peuples autochtones et l'équité entre les sexes et les générations. Le WWF a participé activement à ce résultat, en développant sa première position en faveur d'une approche basée sur les droits et en plaidant auprès de plusieurs organisations par le biais du groupe de travail sur les droits humains et la biodiversité.

¹¹ rapport du panel indépendant, recommandation n° 5 p18.

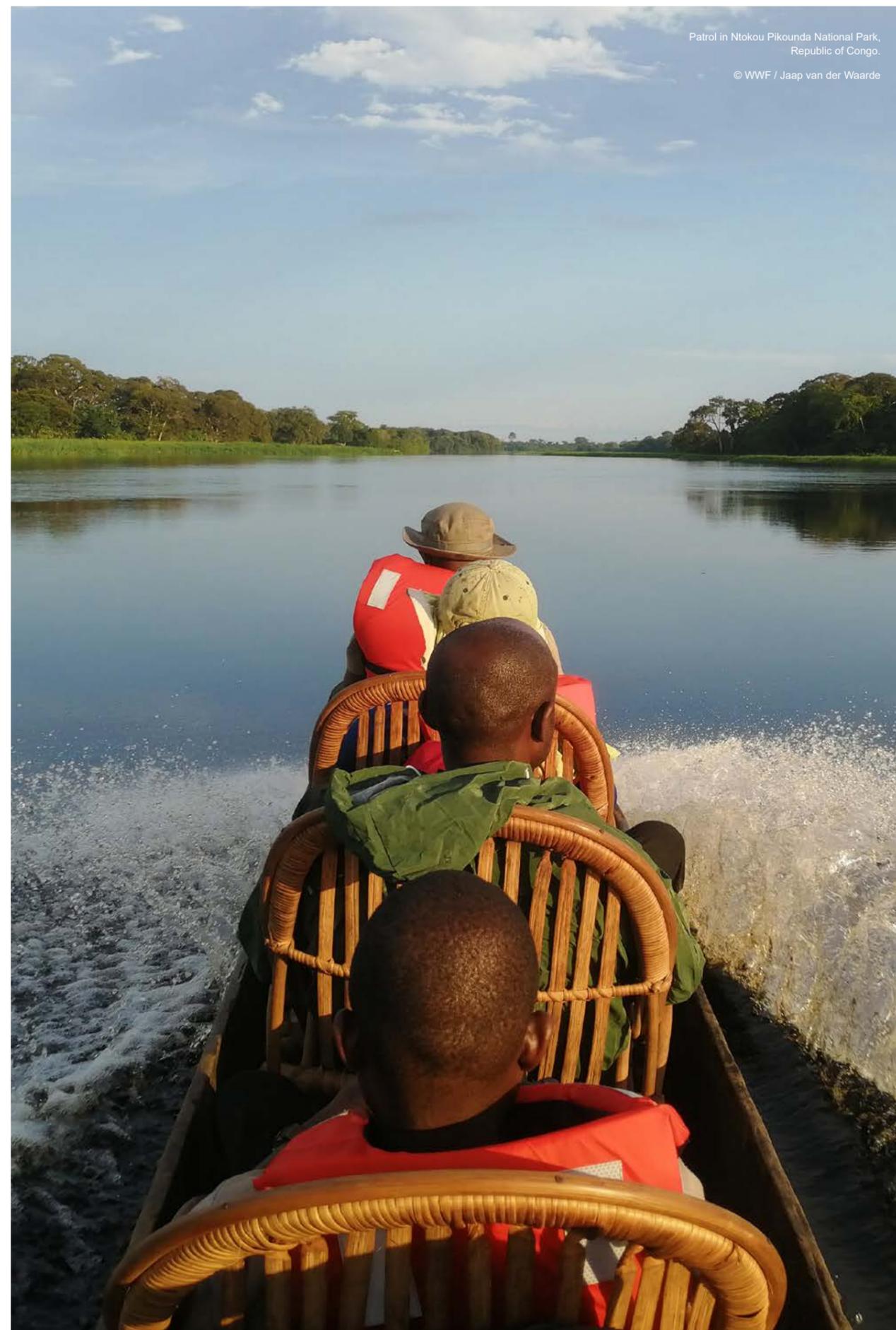
7. RENFORCER LES MOYENS ALLOUÉS AU RESPECT DES DROITS HUMAINS DANS LE RÉSEAU WWF

La déclaration de principes sur les droits humains, qui a été validée par le Conseil d'administration en mars 2023, fournit une base pour évaluer les lacunes en termes de moyens alloués à la question des droits humains. 10 principes clairement définis y sont énoncés, ils s'appliquent à l'ensemble des missions du WWF. De plus, nous continuons de travailler à l'élaboration de principes de conservation inclusifs, dont beaucoup sont fondés sur les droits.

Dans la réponse de la direction au rapport du panel indépendant, nous avons exprimé notre intention de créer un groupe consultatif sur les droits humains, composé d'experts externes afin qu'ils nous conseillent sur des positions ou des interprétations spécifiques. Nous n'avons intentionnellement pas avancé dans cette action alors que la déclaration de principes sur les droits humains était encore en phase de projet. Maintenant qu'elle est finalisée, nous passons en revue les domaines qui nécessitent prioritairement des moyens et de l'expertise supplémentaires au sein du réseau (voir défis et enseignements p 14). L'option d'un groupe consultatif sur les droits humains sera discutée par les hauts dirigeants début 2024. Si ces derniers considèrent qu'il s'agit là d'une priorité, un mandat sera finalisé et une recherche de candidats débutera.

L'initiative de conservation des droits humains (Conservation Initiative on Human Rights CIHR).¹² En 2022, les membres de la CIHR ont reconnu que le consortium avait fourni à leurs membres un espace positif de partage d'informations et de "mise en réseau". En s'appuyant sur les tendances émergentes dans la communauté internationale de la conservation et les appels croissants à la protection des droits de la personne, la CIHR a identifié des lacunes à combler et des opportunités pour élargir leur portée, comme participer à des conversations « externes » ou prendre part à des activités visant à promouvoir les politiques des organisations membres et à positionner la CIHR comme un espace clé pour apporter des changements axés sur les droits de la personne dans le système de la conservation. Les nouvelles lignes stratégiques de la CIHR dans les années à venir comprennent : (i) l'augmentation du nombre de membres du consortium pour permettre un apprentissage et des échanges plus diversifiés, (ii) la promotion d'une plus grande implication des communautés locales et autochtones, et (iii) l'amélioration de l'apprentissage collectif sur les cadres de gestion environnementale et sociale et les approches de conservation.

¹² La CIHR a été créée en 2009 par huit organisations internationales de conservation, dont le WWF. Axés sur quatre principes directeurs, la CIHR a été un forum de discussion, avec des réunions mensuelles pour les membres, des événements en présentiel et des rapports d'étape.



D. LA GARANTIE DES DROITS PAR DES TIERS

Le WWF s'engage à respecter et à défendre les droits humains, en particulier ceux des peuples autochtones et des communautés locales responsables du développement durable qui peuvent être affectés par nos efforts de conservation. Notre travail est guidé par le principe fondamental selon lequel les résultats positifs pour les personnes et la nature dépendent de l'intégration des droits humains dans nos pratiques de conservation. Bien que le devoir de protéger les droits humains incombe aux gouvernements, le WWF reconnaît que les entreprises et les organisations, y compris la nôtre, ont un rôle et une responsabilité dans la contribution à des résultats positifs en matière de droits humains. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des progrès que nous avons réalisés pour renforcer la garantie des droits humains par des tiers.

1. PARTAGER DES DÉCLARATIONS AFFIRMATIVES SUR LES DROITS HUMAINS AVEC LES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

En 2021, nous avons partagé notre « déclaration affirmative sur les engagements du WWF en faveur des droits humains » avec nos partenaires gouvernementaux du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la RDC, de l'Inde, du Népal et de la République du Congo. En 2022, nous avons identifié sept autres pays (Indonésie, Mozambique, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Zambie et Zimbabwe) comme « paysages potentiels à haut risque » ; beaucoup d'entre eux figurent sur la liste des « zones fragiles et affectées par un conflit » (FCS) de la Banque mondiale. Nous avons partagé notre déclaration affirmative avec quatre de ces partenaires gouvernementaux : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Zambie et Zimbabwe. En 2023, nous l'avons également partagée avec nos partenaires gouvernementaux au Mozambique et en Indonésie. Nous nous sommes coordonnés avec le WWF-Myanmar pour déterminer la meilleure approche pour partager notre déclaration affirmative avec le gouvernement, en fonction de la situation complexe de ce pays.

En 2023, nous avons également adopté un « système d'alerte » entre le Comité de Qualité de la Conservation (CQC) et les services juridiques du WWF International et du WWF-Etats-Unis. Chaque fois que de nouveaux pays seront désignés « à haut risque » via la liste du FCS, un processus automatique d'examen et de divulgation sera

déclenché (comme c'est le cas pour les pays mentionnés ci-dessus) par nos équipes juridiques et nos bureaux sur place. S'il existe un accord avec le gouvernement, une déclaration affirmative sera fournie et si l'accord est en attente de renouvellement, le WWF négociera l'inclusion de dispositions appropriées sur les droits humains dans le cadre du nouvel accord.

2. MISE À JOUR DES CLAUSES CONTRACTUELLES AFIN D'INTÉGRER DANS UNE PLUS GRANDE MESURE LES ENGAGEMENTS DU WWF EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Comme détaillé dans la *réponse de la direction*, le WWF inclura ses engagements dans le domaine de l'ESSF et des droits humains dans le renouvellement ou la négociation de nouveaux contrats avec les gouvernements et d'autres partenaires mettant en œuvre des programmes sur le terrain. Nos modèles ont été modifiés pour refléter cela et promouvoir la cohérence.

En 2022, le WWF a rédigé des clauses contractuelles à utiliser dans l'ensemble du réseau WWF pour tous les nouveaux accords de mise en œuvre de projets dans le cadre de programmes locaux. Les clauses indiquent clairement que : (1) le soutien aux droits humains, tel qu'énoncé dans l'ESSF du WWF, fait partie intégrante de nos accords contractuels ; (2) les bénéficiaires d'un financement du WWF doivent informer le WWF de toute allégation crédible de violation des droits humains lié au travail et s'assurer que leur réponse est conforme à l'ESSF ; et (3) le WWF peut modifier, suspendre et/ou finalement mettre fin à toute activité ou financement qui, à son seul jugement, n'est pas conforme à l'ESSF. Ces clauses ont été rédigées en concertation avec un expert externe en droits humains et d'autres parties prenantes.

En 2023, le langage des clauses contractuelles a été finalisé et validé par le groupe de pilotage du plan d'action. Le WWF International a diffusé la clause au sein de tous les bureaux du WWF, accompagnée d'un document d'orientation questions/réponses élaboré en consultation avec les professionnels de l'ESSF et d'autres parties prenantes. Il est demandé à tous les bureaux de commencer à utiliser ces clauses à partir du 1er juillet 2023, date d'application de l'ESSF actualisée et des déclarations de principes. Le service juridique du

WWF International a également coordonné une réunion à l'échelle du réseau avec les conseillers juridiques du WWF pour aider à coordonner l'application des clauses à travers le réseau. Les nouvelles clauses contractuelles

assureront une plus grande cohérence dans nos efforts pour inclure dans les contrats des clauses appropriées concernant les engagements en matière d'ESSF et de droits humains.



The rainforest canopy, Tambopata National Reserve in the Peruvian Amazon Basin, Peru.

© Day's Edge Productions / WWF-US

CHAPITRE 3 : AVANCEMENT DES RECOMMANDATIONS NATIONALES

Le rapport sur les droits humains et l'environnement – 2023 est l'occasion de réfléchir au chemin parcouru, aux leçons apprises et à ce qu'il reste à faire. Ce chapitre du rapport se réfère à chacun de nos engagements au niveau national et fournit une mise à jour de leur mise en œuvre de janvier 2021 à décembre 2023. Les engagements au niveau national sont adaptés aux contextes locaux et reflètent les recommandations spécifiques du panel indépendant. La structure de ce rapport est donc susceptible de varier légèrement d'un pays à un autre.



A. CAMEROON (PARCS NATIONAUX DE BOUMBA BEK, NKI, LOBÉKÉ)

WWF has been active in Cameroon since the 1990s. The country is home to hundreds of ethnic groups, including some who self-identify as Indigenous Peoples and seek recognition of their way of life and their rights to the land and natural resources that they have stewarded for centuries. It is also globally outstanding for its biodiversity, including significant populations of elephants and great apes.

In 1994, the government of Cameroon mobilized international partners to help zone an area of 2.3 million hectares in south-eastern Cameroon as a priority site for conservation and development. In 1995, Cameroon created three provisional development and conservation zones, which later became the three national parks of Boumba Bek, Nki and Lobéké. Boumba Bek and Nki are on the Cameroonian side of Tri-National Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) landscape and Lobéké is on the Cameroonian side of the Sangha Tri-National (TNS) transboundary conservation complex.

REPORT BACK ON THE MANAGEMENT RESPONSE IMPLEMENTATION PERIOD

In our Management Response implementation period – from January 2021 to December 2023 – our efforts focused on the following:

» Développer une stratégie globale de conservation

La nouvelle stratégie du WWF pour l'Afrique (2021-2025) confirme notre intention de répondre aux besoins des populations dans le respect de ceux de la nature. Par sa Stratégie Afrique 2021-2025, le WWF appelle à dépasser le statu quo et à saisir cette occasion de renforcer la cohabitation entre les humains et la Terre. Elle appelle à la création d'espaces partagés pour renforcer la durabilité environnementale, économique et sociale. Sur la base de notre travail au cours des 60 dernières années, cette stratégie intervient dans 14 pays d'Afrique, sept paysages prioritaires et un ensemble de programmes régionaux cadrés sur nos objectifs internationaux.

En outre, le WWF-Cameroun bénéficie de sa propre stratégie nationale (2021-2025). Une révision à mi-parcours a été effectuée en 2023 et une stratégie nationale révisée sera disponible en 2024 pour la période 2025-2029.

La stratégie socio-économique du WWF-Cameroun a été finalisée en août 2022, sur la base de consultations avec les peuples autochtones et les communautés locales responsables du développement durable dans les paysages où le WWF-Cameroun opère. La stratégie définit clairement nos axes d'intervention auprès des

populations autochtones et des communautés locales et précise des indicateurs de bien-être. Elle a été élaborée en concertation avec les peuples autochtones et les communautés locales, et en coordination avec d'autres parties prenantes au sein du réseau WWF afin de garantir une mise en œuvre intégrée et cohérente. Les communautés riveraines des zones d'intervention du WWF, les organisations locales de la société civile et le réseau de peuples autochtones RACOPY ont, entre autres, été consultés lors de l'élaboration de la stratégie.

» Un code de conduite unifié et des bonus pour les éco-gardes gouvernementaux

Code de conduite. Le WWF s'engage auprès du gouvernement à travers le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Le WWF soutient les efforts continus d'un groupe de travail gouvernemental pour créer un code de conduite unifié et national, incluant des conséquences disciplinaires pour les éco-gardes gouvernementaux, conformément aux normes du WWF, aux normes internationales et aux engagements en matière de droits humains. Le 28 mars 2024, le MINFOF a adopté le « Code d'éthique du personnel forestier en poste dans les aires protégées du territoire national », marquant l'adoption nationale d'un code de conduite des gardes forestiers.

Le WWF et le MINFOF ont conclu un protocole d'accord (MoU), révisé en 2021, pour intégrer des dispositions relatives aux droits humains et au respect des sauvegardes environnementales et sociales – et qui inclut l'adoption par les éco-gardes du code de conduite au niveau du paysage.

À Lobéké, où nous travaillons activement, un code de conduite pour les éco-gardes a été adopté. Courant 2022, nous nous sommes lancés avec le MINFOF dans une série de groupes de travail afin de rédiger un code de conduite national, basé sur le modèle de Lobéké. Le WWF a souligné l'importance d'inclure des mesures de sauvegarde appropriées et de les appliquer dans tous les paysages où le WWF soutient le MINFOF, y compris à Boumba Bek et Nki. Le code de conduite s'appliquera à toutes les zones protégées du pays et est actuellement en phase finale de révision, l'approbation par le gouvernement étant attendue au cours de l'année 2024.

Réviser le système de bonus pour les éco-gardes.

Le nouveau code de conduite national proposé pour les éco-gardes comprend une révision du système de bonus, selon laquelle le paiement de leurs bonus est basé sur l'adoption du code de conduite, dont le respect des droits humains, la bonne conduite et les bonnes relations avec les communautés locales. Le système proposé inciterait les éco-gardes à défendre les droits humains en exerçant leurs fonctions de conservation et à se concentrer sur la lutte contre le braconnage plutôt que sur les infractions potentiellement mineures commises par les

communautés locales. Comme indiqué ci-dessus, le WWF collabore avec le MINFOF à l'élaboration d'un système de bonus révisé pour les éco-gardes gouvernementaux, qui doit être appliqué dans le cadre du code de conduite.

» Signature d'un protocole d'accord sur les droits d'accès des communautés autochtones Baka

En février 2022, après trois ans de mise en œuvre, le protocole d'accord entre les communautés Baka¹³ riveraines des parcs nationaux de Boumba Bek, Nki et Lobéké – représentées par l'association Baka ASBABUK – et le gouvernement du Cameroun – représenté par le MINFOF – a expiré. L'accord prévoyait le libre accès des Baka aux ressources des trois parcs nationaux. À la suite de consultations et d'études avec les parties prenantes, un nouvel accord révisé a été signé en septembre 2023. Un projet de budget visant à faciliter la mise en œuvre du protocole d'accord a été élaboré et résume les contributions financières attendues de chaque partie prenante.

Le WWF a aidé au renouvellement de cet accord – en relevant les limites de la version précédente – et a envisagé des solutions avec le gouvernement, les communautés et la société civile. Nous avons plaidé pour la reconnaissance et la protection des droits d'accès et avons cherché à tirer parti de notre influence pour aider les communautés à définir ce protocole d'accord révisé. Lors des négociations, nous avons utilisé notre influence auprès du MINFOF pour souligner notre intérêt pour le MoU : le WWF est membre d'un consortium d'organisations de la société civile qui défendent les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Le consortium a soutenu la consultation de l'association ASBABUK avec les communautés sur le terrain et a développé le projet de protocole d'accord soumis au MINFOF.

Dans le but de recueillir les avis des communautés Baka et de produire un protocole d'accord efficacement révisé qui réponde aux attentes et aux besoins des communautés locales, un vaste travail de terrain a été mené en juin 2022, auprès de 88 villages Baka bordant les parcs nationaux de Boumba Bek, Nki, Lobéké et la réserve de faune de Ngoyla. Pour en savoir plus sur le processus de consultation des Baka, voir la mise à jour du WWF-Cameroun de janvier 2023. La révision a également tenu compte des recommandations issues d'une évaluation du Forest Peoples Programme et de l'initiative ExCities, ainsi que d'autres rapports d'évaluation.¹⁴

Instaurer confiance et crédibilité auprès des communautés locales. La signature du protocole d'accord entre le MINFOF et les communautés ASBABUK en septembre 2023 est un événement historique. Plusieurs représentants de la communauté Baka étaient présents lors de la cérémonie de signature

¹³ Les BaMbenga, peuple forestier d'Afrique centrale, se trouvent à l'ouest de la rivière Oubangui, à cheval sur le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Gabon. Ce groupe comprend les Ba'Aka (dans le nord du Congo et dans le sud-ouest de la République centrafricaine), les Baka (dans le sud-ouest du Cameroun et le nord du Gabon) et plusieurs petits groupes au cœur du Gabon.

¹⁴ Pour plus d'informations sur le rôle du WWF, les consultations des parties prenantes et le contenu du protocole d'accord révisé, voir le Rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022, p 18.

« The MoU is a reliable lever on which WWF must build over the next three years to help strengthen and restore the rights of Indigenous populations in Cameroon. »

afin de faciliter la sensibilisation au protocole d'accord et sa diffusion. Les membres de la communauté Baka présents lors de la signature officielle du MoU ont pu témoigner auprès de leur communauté de la signature du protocole d'accord et des droits d'accès aux parcs. Les communautés Baka ont également reçu une copie du protocole d'accord signé, comme preuve de son adoption. La confiance pourra ainsi être renforcée entre les communautés locales et le MINFOP.

» **Soutenir les mécanismes et processus de règlement des plaintes**

Le WWF soutient les mécanismes de règlement des plaintes au niveau du paysage dans les parcs nationaux de Boumba Bek, Nki et Lobéké, dans le sud-est du Cameroun. Comme indiqué précédemment dans le [Rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022](#), la gestion par un tiers du mécanisme de règlement des plaintes à Boumba Bek et Nki, du côté camerounais du TRIDOM, est en place depuis 2021, et à Lobéké, du côté camerounais du complexe de conservation transfrontalier du TNS, depuis 2017. Le mécanisme de règlement a depuis été étendu au paysage de Campo Ma'an, où il est opérationnel depuis décembre 2022. Ces évolutions s'ajoutent au [système de plaintes national du WWF-Cameroun](#), publiées sur le site web du WWF-Cameroun conformément à notre norme de base "Parlez !".

Nous nous efforçons d'étendre ces mécanismes de règlement des plaintes à travers les paysages dans lesquels nous opérons. L'extension de ce mécanisme couvre plusieurs axes, chaque axe étant composé de différents peuples autochtones et de villages communautaires locaux.¹⁵

Le WWF s'associe à d'autres organisations pour mettre en œuvre les mécanismes de règlement des plaintes, majoritairement financés par le WWF. Le mécanisme de règlement des plaintes est coordonné par RACOPY et mis en œuvre par l'intermédiaire des organisations membres de RACOPY. Le mécanisme développé par RACOPY a été approuvé par la Commission nationale des droits humains du Cameroun. Dans le TRIDOM (Boumba Bek et Nki), le mécanisme de règlement des plaintes est mis en œuvre par l'Organisation pour la protection de l'environnement, la recherche et l'appui au développement (PERAD). À Campo Ma'an, le

mécanisme de règlement des plaintes est mis en œuvre par le Centre d'appui au développement rural (CADER), l'Association pour la culture et le développement des peuples autochtones bagyeli (BACUDA) et l'Organisation pour la protection de l'environnement, et l'Appui au développement (APED).¹⁶

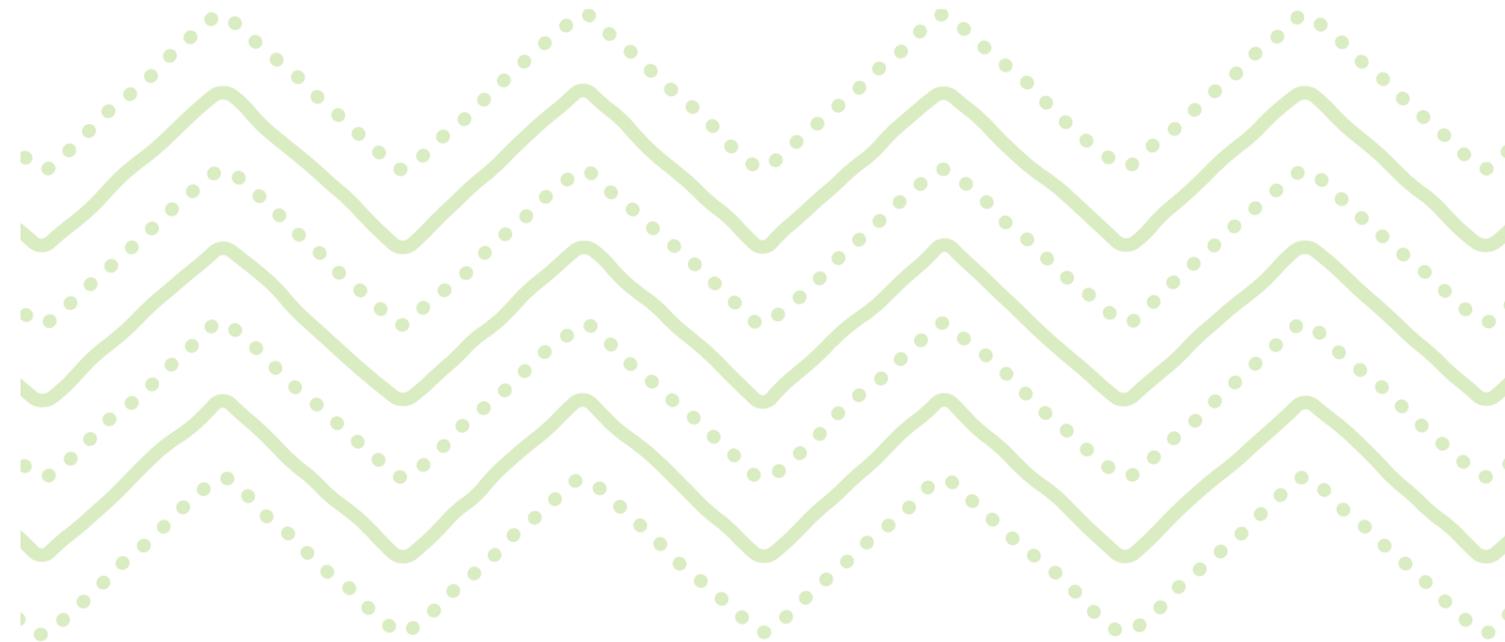
Pour soutenir la coordination de ces mécanismes de règlement des plaintes et s'assurer de leur mise en œuvre conformément aux normes reconnues, RACOPY et la Commission nationale des droits humains du Cameroun ont élaboré une stratégie de révision. Cette stratégie implique notamment de faire un point trimestriel sur les enseignements tirés et les partages d'expériences entre les organisations membres de RACOPY qui appliquent un mécanisme de règlement de plaintes sur le terrain, et de mener deux missions par an sur les sites des projets.

La première mission conjointe au TRIDOM (Boumba Bek et Nki) – à laquelle ont participé la Commission nationale des droits humains du Cameroun, RACOPY et le WWF – a eu lieu en avril 2023. L'objectif de la mission était d'informer les acteurs sur les mécanismes de règlement des plaintes, et d'étudier et suivre les cas rapportés et gérés par la PERAD. Cette mission a également permis d'identifier les besoins de renforcement des capacités au sein de la PERAD, y compris la nécessité de développer et de gérer une base de données des cas, de disposer d'un soutien juridique pour assurer le suivi de ces cas devant les tribunaux et d'une aide pour mener à bien notre travail de plaidoyer. À la suite des missions conjointes et d'autres évaluations, RACOPY élaborera un plan global de renforcement des capacités pour tous les membres de RACOPY qui mettent en œuvre le mécanisme de règlement des plaintes et assurera le suivi de sa mise en œuvre. Le WWF veille à ce que le financement accordé à RACOPY pour aider à la mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes prévoit le renforcement des capacités des membres de RACOPY. Le WWF joue également un rôle de liaison en mettant en contact les membres de RACOPY qui mettent en œuvre le mécanisme de règlement des plaintes avec d'autres organisations aux initiatives similaires afin qu'ils partagent leurs expériences. Enfin, le WWF travaille avec RACOPY afin de mobiliser des fonds supplémentaires pour soutenir la mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes.

Les missions conjointes se sont poursuivies tout au long de l'année 2023 dans les paysages du TNS (Lobéké) et de Campo Ma'an. Parmi ces missions : la révision des cas, leur suivi et leur transmission à la Commission des droits humains, le cas échéant, ainsi que l'identification des moyens à renforcer. Des missions conjointes sont prévues en juin 2024 pour les sites du TRIDOM et de Campo Ma'an selon la méthodologie convenue.

¹⁵ Par exemple, en avril 2023, le mécanisme de règlement des plaintes de Campo Ma'an a été étendu à un axe supplémentaire (Kribi-Edéa), portant la couverture du mécanisme de règlement des plaintes dans le paysage de Kudu-Zombo à trois axes sur cinq. De même, dans le TRIDOM, le mécanisme a été étendu pour couvrir un nouvel axe (Zoulabot - Messok), ce qui porte la couverture du mécanisme dans le TRIDOM à trois axes sur sept.

¹⁶ Pour une meilleure couverture du mécanisme de règlement des plaintes dans le paysage de Campo-Ma'an autour du parc national de Campo-Ma'an, les membres de RACOPY de ce paysage ont divisé les zones de mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes en six grands axes. Le CADER met en œuvre le mécanisme de règlement des plaintes selon deux axes : AKOM II-Ma'an ; le BACUDA en deux axes : Campo-Lokoundje ; Cedla dans la zone de Niète ; l'APED dans la zone de Kribi-Bipindi-EDEA.



Élaborer un mécanisme de réaction rapide.

En mars 2021, une mission conjointe WWF-MINFOF s'est rendue à Lobéké pour concevoir une approche de réaction rapide afin de garantir une enquête, un examen disciplinaire et des sanctions appropriées pour les problèmes de droits humains. À la suite de cette mission conjointe, le mécanisme de réaction rapide a été mis en place. Dans le cadre de ce mécanisme, un comité de suivi et de surveillance produit un rapport mensuel pour évaluer les actions entreprises, que le WWF et le MINFOF examinent ensuite. Des missions conjointes WWF-MINFOF ont lieu chaque année, la dernière mission à Lobéké ayant eu lieu en avril 2023 et celle à Campo Ma'an en mai 2023. Cette mission a évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des missions conjointes de 2021. Au cours de cette mission, les éco-gardes ont été sensibilisés aux questions relatives aux droits humains et à l'application de mesures correctives contre toute violation, véritable priorité pour le MINFOF.

» Améliorer la formation et la professionnalisation des éco-gardes

Former les éco-gardes aux droits humains.

Le WWF soutient le gouvernement du Cameroun dans la réalisation de ses activités de conservation. Le gouvernement gère les parcs nationaux et emploie les éco-gardes qui y patrouillent, tandis que le WWF apporte une aide logistique, technique, financière et soutient des projets d'infrastructure à petite échelle. Le WWF soutient également la formation multipartite et les cours réguliers de remise à niveau pour les éco-gardes en matière de droits humains et d'application de la loi. Cette formation est également accessible aux membres et aux représentants des communautés autochtones.

La formation sur les droits humains est désormais intégrée aux méthodes de travail établies et a lieu régulièrement, deux sessions de formation ont été prévues en 2023. Le WWF collabore avec le MINFOF en matière de formation, le WWF étant responsable de la logistique (incluant les coûts), de l'organisation et de la diffusion des modules de formation.

En plus des formations régulières sur les droits humains, le WWF travaille avec le MINFOF, la Commission des droits humains, le barreau camerounais et le ministère de l'Enseignement supérieur afin de développer un programme de formation aux droits humains qui sera incorporé dans le cursus classique des écoles formant aux métiers de la faune sauvage et de la foresterie.

Professionnaliser les éco-gardes. Le WWF-Cameroun a également plaidé en faveur de mesures supplémentaires visant à améliorer la professionnalisation des éco-gardes, y compris par la promotion de l'**outil spatial de suivi et de rapport (SMART)**. Depuis, le MINFOF a officiellement adopté l'outil SMART et l'a intégré dans ses activités, comme en témoigne la production d'un rapport SMART deux fois par an. Le WWF renforce l'efficacité d'utilisation de SMART en évaluant la qualité de sa mise en œuvre sur le terrain, y compris en émettant des recommandations pour améliorer la surveillance et la collecte de données de suivi de la faune. En outre, le WWF soutient la

formation annuelle des éco-gardes à l'outil SMART dans tous les paysages d'intervention du WWF-Cameroun.

» Renforcer la collaboration avec les communautés locales et les populations autochtones.

Nous avons systématiquement cherché à nous engager auprès des communautés. Au cours des trois dernières années, l'un des plus grands changements dans notre travail réside non seulement dans la fréquence de nos engagements avec les parties prenantes locales, mais aussi dans la manière dont nous les respectons. Nous avons cherché à coconcevoir nos projets et nos programmes avec les peuples autochtones et les communautés locales, en tenant compte des perspectives et des points de vue des partenaires locaux.

Nous avons observé un engagement plus fréquent et plus direct avec les communautés dans nos zones de projet de conservation, motivé par le développement et le déploiement des différents outils et cadres décrits ci-dessus. Par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'atténuation environnementaux et sociaux pour nos programmes de conservation et la finalisation de la stratégie socio-économique du WWF-Cameroun nous ont permis de mieux comprendre et prendre en compte les différents risques associés à notre travail avec les communautés et de planifier des mesures de sauvegarde. Cette compréhension nous a permis d'adapter notre engagement pour une conservation plus efficace et plus inclusive.

Soutenir des équipes mixtes de bio-surveillance.

Le WWF s'engage auprès des peuples autochtones et des communautés locales à concevoir avec eux des activités de conservation. Le WWF soutient la mise en œuvre par divers moyens, notamment en facilitant un système d'équipes mixtes de bio-surveillance et de patrouilles qui inclut les communautés locales et les peuples autochtones vivant en bordure des parcs, y compris les Bantous et les Baka. Certains membres des peuples autochtones et des communautés locales sont des membres permanents et salariés des équipes mixtes de bio-surveillance dans les zones des paysages du TRIDOM et du TNS. Le WWF continue de travailler à l'extension de ce système aux principaux points chauds.

» Réduire les violations des droits humains

Le nombre de violations des droits humains commises à l'encontre des communautés dans les régions où travaille le WWF semble avoir diminué. Une enquête d'opinion menée de juin à août 2022, dans le cadre de la révision du protocole d'accord MINFOF-ASBABUK, a révélé que plus de 80 % des 88 communautés Baka interrogées – qui vivent à proximité des parcs nationaux de Boumba Bek, Nki, Lobéké et de la réserve de faune de Ngoyla – constatent une évolution positive des comportements des éco-gardes et des moyens d'engagement. Une analyse des données recueillies par le biais du mécanisme de règlement des plaintes entre 2019 et 2023 sur les cas de violation des droits humains dans les zones d'intervention du WWF dans le TNS, le TRIDOM et Campo Ma'an montre que les allégations impliquant des éco-gardes ont chuté de deux à trois cas par an pour arriver à zéro en 2023.

CAMEROUN - TÉMOIGNAGE

« Valoriser le rôle des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et renforcer leur participation dans la prise de décision. » C'est ainsi que nous pouvons résumer notre engagement avec les parties prenantes au cours des trois dernières années dans la mise en œuvre des recommandations du panel indépendant.

Le protocole d'accord MINFOF-ASBABUK pour le libre accès des communautés Baka aux ressources des parcs nationaux de Lobéké, Nki et Boumba Bek, de la réserve de faune de Ngoyla et de leurs zones périphériques pour l'exercice de leurs activités traditionnelles, signé en 2019 et renouvelé en septembre 2023, matérialise le rôle que peuvent jouer les communautés dans la gestion durable des ressources naturelles. La signature de ces accords entre le MINFOF et les Baka a permis à ces derniers de renouer avec leur culture et de faire revivre leurs savoirs traditionnels jusqu'alors en sommeil.

Les jeunes Baka ont perdu certaines de leurs techniques traditionnelles de chasse, de cueillette et de récolte, qui constituent la base même de leur gestion durable de la forêt. La mise en œuvre du protocole d'accord permet de réhabiliter ces traditions. Le partage d'expérience entre les communautés permet aux anciens, qui maîtrisent encore ces techniques, de transmettre leur savoir aux plus jeunes. Le protocole d'accord est donc un puissant levier sur lequel le WWF doit s'appuyer au cours des trois prochaines années pour contribuer au renforcement et au rétablissement des droits des populations autochtones au Cameroun. Sa mise en œuvre, associée à d'autres initiatives telles que le travail d'équipe mixte entre les communautés, les éco-gardes et le personnel du WWF dans le cadre des activités de bio-surveillance, et la mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes, contribuera à améliorer les relations avec les communautés et à modifier l'image qu'elles ont des projets de conservation.

Moïse Kono Bizdo
Coordinateur des peuples autochtones du WWF-Cameroun





Le complexe d'aires protégées de la Dzanga-Sangha (DSPA) est une aire protégée de 440 000 hectares située dans le sud-ouest de la République centrafricaine (RCA), dans la préfecture de Yobé-Sangha. Créée en 1990 par le gouvernement de la RCA avec le soutien du WWF, la DSPA englobe une zone à usages multiples, la réserve spéciale de forêt dense de Dzanga-Sangha et le parc national de Dzanga Ndoki. Depuis 2012, le paysage du Trinational de la rivière Sangha est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. La DSPA est un bastion de l'espèce en danger critique qu'est l'éléphant de forêt d'Afrique, et d'autres espèces sauvages emblématiques et menacées, telles que le gorille des plaines occidentales, lui aussi en danger critique d'extinction.

Pour en savoir plus sur l'implication historique du WWF en RCA et dans la DSPA, ainsi que sur le soutien plus récent au développement social, voir la *réponse de la direction* et le Rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022.

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

Dans la mise en œuvre de notre *réponse de la direction* – de janvier 2021 à décembre 2023 – nous avons concentré nos efforts sur les points suivants :

» Poursuivre notre soutien au Centre des droits humains

Le Centre des droits humains est présent à Bayanga – plus grande ville de la région – depuis 2015, et est administré par une organisation indépendante de défense des droits humains, la Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP). Le WWF a contribué à la création du centre et a fourni assistance technique et financement. Le centre œuvre au respect des droits humains et apporte un soutien juridique et judiciaire aux victimes de mauvais traitements et d'autres abus punissables par la loi en RCA.

Le panel indépendant a recommandé que « le WWF continue de soutenir la viabilité du Centre des droits humains en tant qu'organisation indépendante, idéalement de façon à ne plus dépendre financièrement du WWF »¹⁷. Dans notre *réponse de la direction* nous avons déclaré que notre vision à moyen terme est de garantir un financement durable par le biais du Fonds Fiduciaire de la Fondation pour le Trinational de la Sangha (FTNS). Depuis 2022, la FTNS a accepté d'inclure les coûts de fonctionnement du Centre des droits humains dans son budget annuel pour la DSPA, à

17 Rapport du panel indépendant – Recommandation 2, p. 94

raison d'environ 20 000 dollars par an. Par ailleurs, mi-2023, le WWF a signé un accord avec l'Union européenne pour fournir 123 000 euros supplémentaires à la DSPA au cours des trois prochaines années. Nous nous attendons à ce que ce financement se poursuive au-delà de cette période. En outre, un soutien technique renforcé est prévu pour améliorer l'efficacité du Centre en matière de capacités de gestion administrative et financière.

» S'associer à la formation des éco-gardes

Le WWF s'est engagé à améliorer la formation continue relative aux droits humains qu'il dispense aux éco-gardes avec le soutien de ses experts en matière de sauvegarde et en s'appuyant sur les bonnes pratiques internationales. Nous avons signé un accord avec Chengeta Wildlife pour assurer la formation et le tutorat continu des éco-gardes de la DSPA. Au cours des trois dernières années, le WWF a travaillé avec Chengeta Wildlife pour développer un programme de formation intégrant les droits humains et les droits des peuples autochtones et s'inspirant des politiques sociales du WWF. Cette formation a été entièrement intégrée dans les programmes de formation des éco-gardes, et elle est régulièrement dispensée pour remettre à niveau l'ensemble des effectifs.

Le programme de formation comprend un document d'orientation intitulé « Statut des éco-gardes de la DSPA », qui facilite la formation aux droits humains. Les objectifs du document sont de (a) préciser les règles de conduite en matière d'intégrité morale et d'éthique professionnelle ; (b) aider les éco-gardes à respecter les principes fondamentaux relatifs aux droits humains ainsi qu'aux droits des peuples autochtones ou des communautés locales ; (c) encourager la conscience professionnelle et la bonne gestion de la DSPA ; et (d) lutter contre le manque d'adhésion aux valeurs dans les milieux socioprofessionnels. Le statut des éco-gardes de la DSPA a été adopté en 2021, en tant que document officiel signé sous la forme d'un arrêté ministériel et constitue un élément central de la formation des éco-gardes.

La formation des éco-gardes aux droits humains a permis de professionnaliser les efforts de lutte contre le braconnage ; aucune plainte n'a été reçue de la part des communautés concernant le comportement des éco-gardes. Cette évolution est l'un des changements les plus importants de ces trois dernières années dans la DSPA. Il existe désormais un système distinct de gestion des plaintes dans lequel les cas d'abus sont signalés et font l'objet de poursuites si nécessaire ; les auteurs seront donc tenus pour responsables par le système judiciaire. La collaboration entre le ministère de la Justice et le WWF se poursuit afin de prévenir d'éventuels cas.

» Soutenir un mécanisme de plaintes pour les communautés

Le mécanisme de règlement des plaintes de la DSPA, géré par un partenaire local, est opérationnel depuis 2015. En 2020, une révision du mécanisme de règlement des plaintes existant a été effectuée. L'objectif de cette révision était d'identifier les difficultés et les enseignements tirés, et de formuler des

recommandations d'amélioration. La révision a mis en évidence l'absence de rôles et de responsabilités clairs, ainsi qu'un manque de clarté quant à l'appropriation, au mandat et aux rôles dans le cadre de la gestion des plaintes et de la procédure d'escalade, et a appelé à la mise en place de procédures et de protocoles clairs.

La procédure de gestion des plaintes, qui a été élaborée par la suite, vise à répondre à ces préoccupations. Une procédure actualisée de gestion des plaintes a été cosignée en novembre 2020 par la DSPA, le Centre des droits humains ainsi que des représentants des villages environnants. La procédure révisée est en cours de mise en œuvre, le WWF collaborant avec Ndima Kali – une organisation locale de peuples autochtones – pour créer un film éducatif sur le mécanisme de règlement des plaintes de la DSPA dans le cadre de son processus de socialisation.

» Renforcer la collaboration avec les populations locales et autochtones

Le WWF s'engage à collaborer de manière plus significative et systématique avec les communautés locales et les peuples autochtones dans la conception et la mise en œuvre de son travail sur le terrain. Dans tous nos bureaux, nous adhérons à notre [sauvegarde sur l'engagement des parties prenantes](#) en développant des mécanismes d'engagement adaptés aux contextes et environnements locaux.

En RCA, nous avons travaillé à la mise en place d'un réseau de points focaux communautaires dans l'ensemble de la DSPA. Un « point focal communautaire » est un représentant élu de la communauté qui agit en tant que point de contact clé du WWF. Actuellement, ce programme est opérationnel dans 24 communautés, couvrant ainsi toutes les zones d'intervention du WWF dans la DSPA.

Droits d'accès des communautés et participation à la gouvernance des parcs. Lors de sa création, la DSPA a été subdivisée en plusieurs zones :

- la zone du parc national, composée de deux segments discontinus : Dzanga et Ndoki ;
- la zone de chasse communautaire qui sépare les deux segments du parc national de Dzanga-Ndoki ;
- la zone de la réserve spéciale de forêt dense, incluant l'exploitation forestière, l'agriculture et les zones résidentielles.

La DSPA a adopté une approche participative, jouant le rôle de facilitateur dans les négociations visant à définir ces différentes zones. Dans ce rôle, nous sommes confrontés à des défis et à des préoccupations soulevés par les communautés locales qui remettent en question certaines décisions, notamment en matière de libre accès aux ressources du parc national, de perception de traitement préférentiel et de dynamique des communautés locales, ainsi qu'à des demandes sociales pour la création d'écoles, de services de santé et d'activités génératrices de revenus. Malgré ces défis, la division de Dzanga-Sangha en zones d'intérêt spécifique

correspondant aux besoins de conservation et de développement communautaire reflète l'éthique d'une conservation plus inclusive, qui combine la conservation de la biodiversité et la satisfaction des besoins vitaux des communautés locales.

L'objectif de la zone de chasse communautaire est de permettre aux peuples autochtones – les Ba'Aka – et aux communautés locales de perpétuer leurs activités traditionnelles de chasse et de cueillette, ainsi que leurs activités économiques et culturelles. Depuis plusieurs années, le WWF travaille avec les points focaux communautaires pour définir la gestion et l'utilisation des ressources du parc. Un exemple de ce type d'engagement s'illustre par l'élaboration d'un plan de gestion de la chasse communautaire, lié à la zone de chasse communautaire mentionnée ci-dessus. Le plan de gestion comprend une cartographie de la zone de chasse communautaire dans la DSPA et définit les périodes d'accès (par exemple, la chasse dans le parc est limitée à six mois de l'année et une rotation des communautés est convenue). L'objectif est de limiter la chasse afin de réduire la pression sur la biodiversité, et de créer une opportunité de surveillance et de signalement à la DSPA de tout chasseur non autorisé ou de toute activité illégale. Le WWF a pour ambition de faire adopter le plan de gestion par le gouvernement dans un avenir proche.

Depuis 2023, le comité de suivi, organe décisionnel de la DSPA qui fonctionne comme un conseil d'administration, compte parmi ses membres des représentants des communautés locales.

» Collaborer avec le ministère de la Justice

La DSPA a renforcé sa coopération avec le ministère de la Justice de la République centrafricaine, afin d'améliorer la compréhension des sauvegardes environnementales et sociales en tant que facteur essentiel de la cohésion sociale. Cette collaboration offre également l'opportunité de solliciter un soutien plus fort de la part du ministère de la Justice afin de prendre en charge les victimes de violations des droits humains et d'autres injustices.

» Soutenir les organisations de la société civile à Bayanga

La DSPA apporte soutien technique et financement aux organisations de la société civile dans et autour de la DSPA. Le WWF soutient l'organisation Ndima-Kali depuis 2016. Ndima-Kali a débuté en 2012 en tant qu'initiative des jeunes autochtones Ba'Aka de Sangha-Sangha et permet au WWF de nouer le dialogue avec les peuples autochtones locaux, y compris avec les deux groupes autochtones Ba'Aka et Sangha-Sangha. Par l'intermédiaire de Ndima-Kali, les peuples autochtones peuvent faire part de leurs préoccupations au WWF et à la DSPA. La vision de l'organisation est d'encourager les jeunes Ba'Aka et Sangha-Sangha à célébrer leurs cultures uniques, à défendre leurs savoirs traditionnels et à lutter contre l'injustice et la discrimination.

La DSPA est également impliquée auprès de Radio Ndjoku, une station de radio locale de Bayanga qui diffuse de la musique Ba'Aka, afin de promouvoir la culture autochtone dans toute la région. En 2023, le WWF a obtenu un financement pour poursuivre ces collaborations.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - TÉMOIGNAGE

Depuis la création du Centre des droits humains et la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes, le nombre de victimes d'abus perpétrés par des agents de l'aire protégée de Dzanga-Sangha a fortement diminué. La principale leçon à en tirer : les victimes savent désormais où s'adresser pour communiquer leurs plaintes et obtenir de l'aide. Ce n'était pas le cas avant.

La recommandation à faire est d'établir et de renforcer les relations collaboratives avec le ministère de la Justice, afin d'assurer un meilleur traitement des cas d'abus qui lui sont remontés.

Le plan pour l'avenir est de continuer à renforcer la capacité technique du Centre des droits humains afin qu'il soit en mesure de collecter des fonds par lui-même et de devenir un véritable partenaire de confiance en République centrafricaine.

Jean Bernard Yarissem
Coordinateur pays du WWF-RCA



ÉTUDE DE CAS #2: REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE – LES BA'AKA FONT ENTENDRE L'ÉCHO DE LA FORÊT

Le complexe d'aires protégées de la Dzanga Sangha (DSPA) est le plus grand bloc forestier préservé de la République centrafricaine. Aujourd'hui, la DSPA constitue le cœur du Trinational de la rivière Sangha (TNS). Avec le parc national de Lobéké (Cameroun) et le parc national de Nouabalé-Ndoki (République du Congo) et leurs zones tampons respectives, le TNS constitue une vaste initiative de conservation transfrontalière, sur une surface de 17 000 km².¹⁸ La DSPA a été créée en 1990 par le gouvernement de la RCA et le WWF. En 2019, le WWF a signé un accord de cogestion. Les habitants originels de la région sont les Ba'Aka, un peuple autochtone de chasseurs-cueilleurs, et les Sangha-Sangha, des pêcheurs par tradition. La culture ancestrale des Ba'Aka est intimement liée à la forêt, leur vie en dépend et elle est un pilier de leur expression culturelle et de leur spiritualité. Une enquête réalisée en 2021 a recensé environ 30 000 personnes vivant dans et autour de la DSPA, la majorité des habitants étant originaires de l'extérieur de la région – les Ba'Aka représentent environ 30 % de cette population. Bien que les Ba'Aka vivent en harmonie avec la nature depuis des générations, la pression croissante sur l'écosystème forestier – due à la faible gouvernance, à la pauvreté, au braconnage, à la chasse au gibier, à l'exploitation forestière et aux populations toujours

plus nombreuses – continue de menacer leur patrimoine culturel.

Le WWF a travaillé avec des partenaires locaux pour promouvoir les droits et la culture des communautés autochtones autour de la DSPA. L'un de ces moyens consiste à apporter un soutien financier et technique à l'association Ndima-Kali. Depuis 2012, l'organisation Ndima-Kali – qui se compose de jeunes des villages de Ba'Aka et de Sangha Sangha dans la réserve – a participé à des ateliers, des excursions et à d'autres activités utiles à l'exploration et à la documentation de leur patrimoine immatériel. Durant ces ateliers, les membres se familiarisent également avec la législation nationale et internationale relative aux droits civils et culturels des peuples autochtones. Cette expérience vise à renforcer l'estime de soi et l'engagement culturel des jeunes, et à leur donner la confiance nécessaire pour promouvoir leur culture, intimement liée à la nature qui les entoure.

Un groupe de musique a ainsi été formé, avec pour mission « d'éclairer l'opinion publique sur l'intérêt des communautés Ba'Aka à soutenir et accompagner les efforts de conservation ». Kingo ya Ndima – qui signifie « l'écho de la forêt » – est un groupe moderne traditionnel, composé de chanteurs et de danseurs Ba'Aka accompagnés

de musiciens bantous, tous originaires de la région de la DSPA.

Le groupe a donné sa première représentation en février 2022 au collège d'enseignement général de Bayanga devant 600 personnes, dont les autorités administratives locales. Le mois suivant, le groupe a donné une représentation à laquelle ont assisté des membres du personnel des autorités du parc, du WWF-RCA et du WWF International. Il a ensuite effectué une tournée dans les villages de la région, et on estime désormais à 3 000 le nombre de personnes ayant déjà assisté à l'un de leurs concerts.

En novembre 2022, le groupe s'est rendu à Berberati pour enregistrer six de ses chansons qui seront diffusées sur Radio Ndjoku à Bayanga, la grande ville la plus proche de la DSPA. Après le premier enregistrement à Berberati, nous avons invité un producteur à se rendre à Bayanga pour la deuxième session d'enregistrement, afin d'inclure des instruments et des voix traditionnels (au sens propre comme au sens figuré). L'enregistrement et la diffusion des chansons ont répondu à certains problèmes logistiques liés aux déplacements du groupe à travers la République centrafricaine. Les titres des chansons reflètent le lien intime des chanteurs avec la forêt, notamment *Ndima Yesso* (« Notre forêt »), *Ndima Bepa* (« La forêt souffre ») et *Medwa na Ndima* (« Allons dans la forêt »).

Avec le soutien du WWF, des instruments de musique et du matériel ont été achetés pour aider au développement du groupe, et un centre culturel est en cours de construction à Bayanga. En plus d'offrir un espace

pour répéter et stocker du matériel en toute sécurité, le centre permettra aux jeunes autochtones de la DSPA de promouvoir leur culture.



Listen to the band



¹⁸ <https://dzanga-sangha.org/facts-infos/>

Butterflies on the forest floor, Salonga National Park, Democratic Republic of the Congo.

© Karine Aigner / WWF-US

C. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

(PARC NATIONAL DE LA SALONGA)

Le WWF travaille en République démocratique du Congo (RDC) depuis le début des années 80 et a joué un rôle important dans la création ou la gestion de plusieurs aires protégées, notamment celles de Kahuzi-Biega, Salonga, Virunga et la réserve de faune à okapis. Nous sommes actifs à la Salonga par le biais d'un accord de cogestion depuis 2016. Nous travaillons actuellement avec l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) à la gestion du parc national de la Salonga et à la création de la Fondation Salonga, qui sera chargée de la gouvernance du parc et de la collecte de fonds destinés à assurer sa pérennité.

Le parc national de la Salonga, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, se trouve au cœur du bassin central du fleuve Congo, dans une région si reculée qu'elle n'est accessible que par voie fluviale ou aérienne. Ses 3,4 millions d'hectares (environ la taille de la Belgique) en font la plus grande aire forestière protégée d'Afrique. Elle s'étend sur quatre provinces de la RDC, à savoir le Kasai, le Maï Ndombe, le Sankuru et le Tshuapa. Le parc national de la Salonga et les zones d'intervention prioritaires environnantes du WWF et de ses partenaires couvrent près de 9,5 millions d'hectares et comptent 778 villages ainsi que les zones urbaines de Boende, Dekesse, Kole, Lomela et Oshwé.

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

Dans la mise en œuvre de notre *réponse de la direction* – de janvier 2021 à décembre 2023 – nous avons concentré nos efforts sur les points suivants :

» Renouveler notre accord avec l'ICCN

En 2021, le WWF a négocié un nouvel accord de partenariat respectant les conditions énoncées dans la *réponse de la direction*. L'ICCN s'engage notamment à veiller à ce que toutes les opérations et activités d'application de la loi soient conformes aux principes du WWF sur l'application de la loi, et à ce que tout le personnel responsable de l'application de la loi soit formé au respect des engagements en matière de droits humains et aux sauvegardes environnementales et sociales, et à ce que le guide de conduite (voir ci-dessous) s'applique à tout le personnel de l'ICCN responsable de l'application de la loi. L'opposition du WWF au déplacement des communautés a également été affirmée dans le nouvel accord de partenariat ICCN/WWF. Une difficulté subsiste : les changements de direction au sein de l'ICCN. Avec trois directeurs généraux en poste au cours des deux dernières années, nous sommes contraints de nous adapter et de réagir face au changement.

» Lancer un guide de conduite

Comme indiqué dans la *réponse de la direction*, nous avons codéveloppé avec l'ICCN un guide de conduite basé sur les normes internationales pour les éco-gardes gouvernementaux de la Salonga. Il servira également

de base aux révisions et à l'amélioration des codes de conduite et des procédures convenus au niveau national. Le guide de conduite pour les éco-gardes est utilisé depuis décembre 2019, et tous les éco-gardes signent désormais le code à la fin de leur cycle de formation. Les éco-gardes sont initiés au code de conduite dans le cadre de la formation dispensée par un tiers prestataire, Chengeta Wildlife. Un résumé du code intitulé « 100 lignes » – 50 lignes sur ce qu'il faut faire et 50 lignes sur ce qu'il ne faut pas faire – a également été distribué et signé par tous les éco-gardes. Le document a été traduit en lingala, langue bantoue largement parlée en RDC.

» Faire progresser la professionnalisation de l'application de la loi

Former aux droits humains. La formation des éco-gardes aux droits humains est un processus continu dispensé aux nouvelles recrues, ainsi que dans le cadre de formations régulières de remise à niveau. En partenariat avec Chengeta Wildlife, plus de 160 éco-gardes ont été formés aux droits humains, à l'éthique, à l'engagement communautaire, aux premiers secours, à la conservation et à d'autres thèmes liés à l'application de la loi entre 2020 et 2022. Les sessions de formation ont également offert l'occasion aux éco-gardes de se remettre à niveau sur le programme SMART en matière de surveillance et de suivi des communautés. La formation aux droits humains est un processus continu qui se poursuivra en 2024 et au-delà.

Établir un siège dédié à la coordination et à la surveillance dans le parc national de la Salonga.

Le WWF soutient la construction d'un siège pour les éco-gardes dédié à la surveillance et à la coordination à Monkoto, un village situé à la limite nord du bloc sud du parc national de la Salonga. Les éco-gardes du parc national de la Salonga sont chargés de patrouiller sur 3,6 millions d'hectares, la plus grande réserve de forêt tropicale d'Afrique. Le siège de coordination et de surveillance des éco-gardes constituera un bureau central, professionnel, et sécurisé pour mener à bien les activités de bio-surveillance, y compris le suivi des équipes de patrouille et la coordination de leurs activités et interventions. La création de ce centre permettra également d'utiliser les outils SMART et inREACH – système de communication communautaire par satellite. L'utilisation de l'outil de suivi SMART est en cours dans le parc national de la Salonga. La construction du siège devrait s'achever en mars 2024.

En outre, des postes de patrouille sont en train d'être mis en place dans l'ensemble du parc national de la Salonga. Ce dernier compte actuellement six postes de patrouille qui rendent des comptes au centre de commandement, 10 autres attendent de voir le jour.

» Renforcer le mécanisme de règlement des plaintes dans le parc national de la Salonga

En 2021, le WWF a conclu un partenariat avec l'ONG locale Juristes pour l'Environnement au Congo (JUREC) pour gérer le mécanisme de règlement des plaintes. Le WWF a élaboré un cadre pour le mécanisme de règlement des plaintes en s'aidant des meilleures

pratiques internationales (c'est-à-dire un mécanisme légitime, accessible, prévisible, équitable et transparent). Le cadre est notamment conçu pour aider à garantir que le mécanisme de règlement des plaintes est fondé sur l'engagement et le dialogue, géré par une organisation externe à la gestion du parc et mis en œuvre par l'intermédiaire des observateurs dans les communautés.

À ce titre, la JUREC gère le mécanisme de règlement des plaintes, en conservant une base de données sécurisée où les plaintes sont systématiquement enregistrées et gérées. Conformément au protocole de gestion des plaintes convenu, les cas sont, selon la nature de la plainte, traités localement, ou transmis au WWF et à l'ICCN pour enquête et examen approfondis. Dans certains cas, il nous est difficile de rassembler les informations nécessaires et c'est un défi que nous nous engageons à relever.

Outre la gestion des plaintes, la JUREC est chargée de faire connaître le mécanisme et d'en faciliter l'accès à toutes les communautés. La sensibilisation de la communauté est en cours. En mars 2024, 235 des 500 villages ont été sensibilisés, et la JUREC vise à sensibiliser l'ensemble des villages d'ici la fin de l'année 2024.

Le WWF travaille activement à l'installation de stations satellitaires VSAT au sol. En 2023, sept stations VSAT ont été installées et couvrent 125 villages, nous souhaitons atteindre 500 villages d'ici la fin de l'année 2024, soit 25 % de la couverture du parc. Cette technologie de communication offre aux communautés jusqu'alors isolées un moyen d'exprimer leurs plaintes et leurs préoccupations.

Les mécanismes de règlement des plaintes sont un pilier fondamental de la [politique de sauvegarde du WWF](#) en matière d'engagement des parties prenantes, ils visent à fournir aux individus et aux communautés susceptibles d'être affectées par les activités de conservation un moyen transparent et fiable d'exprimer leurs préoccupations et d'obtenir une solution. Le WWF soutient la JUREC en renforçant sa capacité opérationnelle par la fourniture d'équipements et en apportant un soutien au développement organisationnel en matière de planification stratégique, de gestion administrative et financière, et de formation à la gestion des mécanismes de règlement des plaintes et à la protection des données.

L'appropriation du mécanisme à d'autres fins par les communautés locales est attestée par les types de plaintes reçues, qui ne sont pas uniquement liés à la conservation, mais reflètent également des préoccupations générales liées à la communauté, telles que des plaintes concernant le gouvernement, les conflits liés à la faune et les problèmes entre et parmi les communautés – plus d'un tiers des plaintes entrent dans cette catégorie. La sensibilisation à ces types de plaintes permettra une meilleure gouvernance, communication et responsabilité.

Grâce au projet de due diligence en matière de droits humains (cf. étude de cas n° 3), le WWF s'emploie à

renforcer les mécanismes de règlement des plaintes dans trois sites pilotes, dont le parc national de la Salonga.

Outre le mécanisme de règlement des plaintes géré par un tiers à la Salonga, l'ICCN dispose d'une unité spécialisée au sein de sa structure – la Cellule des droits humains – qui surveille et mène des enquêtes de terrain sur les plaintes déposées contre le personnel de l'ICCN et les éco-gardes par l'intermédiaire du mécanisme de la JUREC. En 2022, l'ICCN a également officiellement adopté le « guide sur le mécanisme de gestion des plaintes pour toutes les aires protégées en RDC », développé avec le soutien du gouvernement allemand et de la JUREC.

» Renforcer la participation des communautés

Au cours des trois dernières années, le WWF a adopté des mesures systématiques pour renforcer son engagement et sa collaboration avec les communautés locales et les peuples autochtones. Outre l'engagement auprès des communautés dans le cadre de notre norme fondamentale sur l'engagement des parties prenantes, l'une de ces mesures passe par les comités de coordination des sites (CoCoSi), institués par l'ICCN, et qui représentent une plateforme de consultation utilisée par le WWF pour recueillir les points de vue locaux et permettre la participation locale à la gouvernance du parc national de la Salonga.

Le dernier « CoCoSi provincial » a été organisé à Buende les 25 et 26 mai 2023. Des CoCoSi régionaux sont prévus – quatre au total, pour chacune des provinces concernées – mais, au moment de la publication, un seul CoCoSi provincial a eu lieu en raison de contraintes financières et logistiques. Le dialogue se poursuit avec l'unité de gestion de la Salonga pour créer un cadre de consultation participative plus rentable afin de nouer le dialogue avec les communautés locales.

» Défendre les droits d'accès des communautés aux ressources du parc

Dans la Salonga, nous cherchons à tirer parti de notre influence avec l'ICCN pour encourager la mise en place de dispositions spéciales pour une utilisation durable du parc et des activités de subsistance¹⁹ par les peuples autochtones et les communautés locales. Outre l'ouverture de ce dialogue avec l'ICCN, nous déployons divers outils pour soutenir les moyens de subsistance des communautés, comme indiqué ci-dessous.

Concessions forestières communautaires. Le WWF cherche à influencer la planification et le zonage dans et autour du parc national de la Salonga pour l'accès et l'utilisation par les communautés. Dans le cadre de ce travail, nous soutenons les communautés locales en établissant des concessions communautaires qui reflètent les droits coutumiers et tiennent compte des besoins et des demandes en fonction des contextes locaux.

Il existe actuellement six concessions forestières communautaires dans le parc national de la Salonga. En 2023, nous avons reçu un financement pour ce



Bonobo (*Pan paniscus*) baby, Max Planck research site in Salonga National Park, Democratic Republic of Congo.

© naturepl.com / Theo Webb / WWF

programme et utiliserons ces fonds pour renforcer les concessions existantes et en établir quatre autres.

Moyens de subsistance alternatifs. Avec le soutien de l'USAID, le WWF s'efforce de faire connaître les possibles moyens de subsistance alternatifs, tels que l'agroforesterie, les plantations de café, caoutchouc, manioc et haricots de Lima. Cette initiative s'inscrit dans l'effort visant à soutenir les modèles communautaires de développement et de gestion de l'utilisation des terres pour améliorer les moyens de subsistance des communautés locales tout en contribuant à la conservation du parc national de la Salonga. À ce jour, le WWF s'est engagé auprès de plus de 2 000 personnes dans le paysage de la Salonga et a partagé des informations avec plus de 30 écoles.

» Soutenir la protection et la promotion des droits des peuples autochtones en RDC

En 2022, le président de la RDC a signé et promulgué la loi n° 22/030 en faveur de la « promotion et de la protection des droits des peuples autochtones – peuples pygmées ». Cette loi historique, fruit de 14 années de travail du WWF et de ses partenaires, est la toute première loi de la RDC à reconnaître officiellement et à défendre les droits (en particulier les droits sur les terres) des peuples autochtones. Nous espérons de cette loi qu'elle ait un effet durable sur l'amélioration de leur sécurité d'occupation des terres et leurs moyens de subsistance.

Nous nous sommes impliqués dans les différentes étapes qui ont permis la promulgation de la loi. Afin

RDC - TEMOIGNAGES

« Nous constatons un grand changement dans le comportement des éco-gardes à notre égard », a déclaré un membre du peuple autochtone lors d'une réunion de groupe pendant ma visite à Salonga. Nous poursuivrons nos efforts pour ancrer solidement les activités d'application de la loi dans l'ensemble du parc national de la Salonga et mettre en place un mécanisme solide d'accès à la justice pour toutes les personnes vulnérables »

Yaouba Kaigama, directeur national, WWF-DRC

« In the past, all problems resulted in arrests and other concerns for communities. Today, things have changed, since in case of doubts, we have a place where we can be listened to, and I have seen eco-guards get arrested. This was not the case in the past.»

Chef traditionnel Nkole-Lokolo (secteur Bianga), Donatien Lokoku Lokandjola. ▶



© WWF-DRC

d'obtenir l'adoption de cette loi, nous avons travaillé avec des partenaires auprès des commissions politiques, administratives et juridiques de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Dans le cadre du projet « due diligence en matière de droits humains » décrit ci-dessus, le WWF a participé à des consultations avec le ministère de l'Intérieur, le secrétariat général aux Affaires coutumières et d'autres partenaires afin d'aider à définir une feuille de route pour la mise en œuvre de la nouvelle loi. La feuille de route comprend une campagne de diffusion, de sensibilisation et de formation, ainsi que des mesures recommandées pour l'efficacité de son application. La feuille de route détaille notamment les méthodes de promotion des connaissances des peuples autochtones (par exemple, en cartographiant les terres et les forêts des peuples autochtones), la mise en œuvre de plans de développement socio-économique et le suivi des cas de violation des droits humains dont sont victimes les peuples autochtones. Le WWF soutiendra l'application de cette feuille de route.

» Assurer la gestion durable à long terme du parc national de la Salonga

En 2023, l'ICCN et le WWF ont lancé une consultation afin d'étudier les modèles de gouvernance du parc et de rédiger un plan de création de la Fondation Salonga, qui sera responsable de tous les aspects opérationnels du parc, y compris la gouvernance, la collecte de fonds et l'engagement des partenaires.

La création de la Fondation Salonga sera utile pour mettre en lumière le parc et attirer davantage de donateurs. Elle devrait permettre au parc de se hisser

au niveau des normes internationales de protection et de gestion grâce à des partenariats à long terme avec des experts techniques, des ONG locales et internationales et des dirigeants communautaires. La Fondation Salonga devrait également contribuer à renforcer la participation des communautés locales et des populations autochtones, ainsi que des femmes, à la gouvernance et à la surveillance du parc.

Actuellement, nous travaillons avec l'ICCN dans le cadre du programme du parc national de la Salonga, qui est une vision à cinq ans - élaborée en 2023 - alignée sur la vision et la stratégie du WWF pour le parc. L'unité de gestion du parc national de la Salonga a élaboré la feuille de route du programme de la Salonga, d'un montant de 50 millions de dollars, qui comprend des enveloppes budgétaires pour les droits humains et l'inclusion (par exemple, l'embauche d'un responsable des droits humains, les coûts des réunions des CoCoSi, les partenariats avec Chengeta Wildlife, etc.)

19 La loi de la RDC stipule que les parcs nationaux ne sont pas accessibles à des fins de consommation.W

ÉTUDE DE CAS #3: REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, CAMEROUN, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE – PROMOUVOIR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LE BASSIN DU CONGO

Les humains habitent les forêts du bassin du Congo depuis plus de 50 000 ans. Aujourd'hui, la région abrite environ 150 groupes ethniques distincts, tels que les Baka, des chasseurs-cueilleurs dont la culture ancestrale est indissociable de la forêt.

Cependant, au lieu d'être reconnus comme les gardiens de la forêt, les peuples autochtones et les communautés locales ont été historiquement exclus des efforts de conservation. Les aires protégées de la région ont été créées sans leur consentement ni participation, privant ainsi des communautés comme les Baka de leurs terres et ressources coutumières. L'extraction des ressources, la modification de l'utilisation des sols et l'arrivée massive des populations ont fragilisé davantage leurs modes de vie.

Le projet « due diligence en matière de droits humains dans le bassin du Congo – consolider les droits des peuples autochtones et des communautés locales dans et autour des aires protégées de la RDC, du Cameroun, et de la RCA » a été lancé en décembre 2020, à la suite d'allégations de violations des droits humains soulevées contre des écogardes gouvernementaux. Coordonné par le WWF-RDC, le projet s'appuie sur une initiative lancée à Dzanga Sangha en République centrafricaine en 2015 et cherche à promouvoir un nouveau modèle de conservation inclusive dans le bassin du Congo, par le renforcement des droits et de la participation des peuples autochtones et communautés locales. Le projet se concentre sur trois sites du patrimoine mondial dans lesquels nous opérons

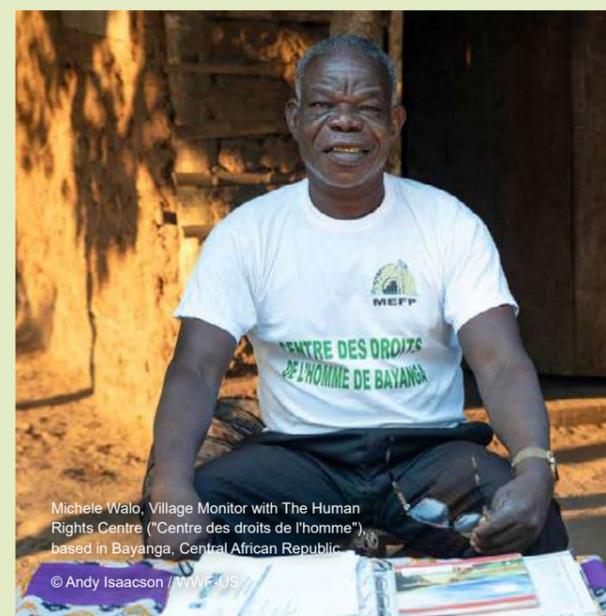
: le parc national de la Salonga en RDC, le parc national de Lobéké au Cameroun et la Sangha Dzanga en République centrafricaine (RCA).

Dans chaque site, le projet a aidé les partenaires locaux à mettre en place et à gérer des mécanismes indépendants de règlement des plaintes. Ceux-ci sont désormais opérationnels et fournissent des modèles qui peuvent être étendus à d'autres aires protégées de la région. Le projet s'est également concentré sur le renforcement des capacités des organisations locales de la société civile qui travaillent avec les peuples autochtones et les communautés locales, en fournissant une formation et un soutien technique dans des domaines tels que la gestion administrative et financière, les demandes de subventions, la gestion de projets et la défense des intérêts. Nos principaux partenaires qui travaillent à la mise en œuvre des mécanismes de règlement des plaintes sont le CEFAID au Cameroun, la JUREC en RDC et la MEFP en RCA.

Au niveau national, le projet plaide en faveur de cadres juridiques et politiques plus solides pour protéger et défendre les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Cela a contribué aux progrès réalisés dans chaque pays. En RDC, nous avons contribué aux efforts collectifs d'un large éventail de parties prenantes et fourni une assistance technique aux commissions politiques, administratives et juridiques de l'Assemblée nationale et du Sénat lors de l'examen et de l'adoption d'une nouvelle loi sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2022. Au Cameroun, nous avons travaillé avec

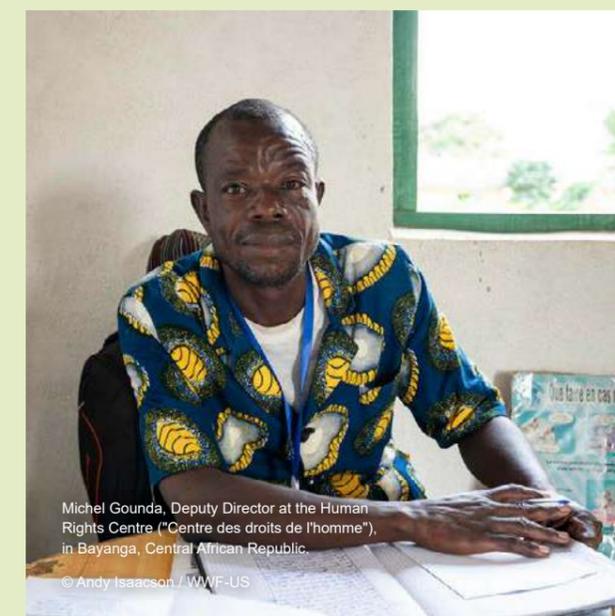
le ministère des Affaires sociales pour renouveler le plan d'action triennal du pays visant à protéger et à promouvoir les droits des peuples autochtones, tandis qu'en RCA, nous avons activement participé à la création d'une agence gouvernementale pour défendre les droits des peuples autochtones et des communautés locales. En novembre 2023, des consultations nationales ont été présentées aux parties prenantes avec une feuille de route pour valider et décider de la meilleure manière de promouvoir les droits des peuples autochtones et des communautés locales en RCA.

Le projet vise également à améliorer la coordination régionale entre les organisations travaillant dans ce domaine, à partager expériences et apprentissage, et à veiller à ce que les efforts nationaux et régionaux reflètent les réalités du terrain. Une évaluation régionale des mécanismes de règlement des plaintes en faveur des peuples autochtones et des communautés locales qui vivent dans et autour des aires protégées est en cours. L'objectif est d'améliorer leur efficacité et de développer un guide de référence régional pour la région du bassin du Congo. Pour ce faire, nous avons conclu un partenariat avec deux réseaux régionaux de peuples autochtones, le REPALAC et l'IPAAC. Les bonnes pratiques du projet ont été partagées lors de diverses réunions régionales et internationales, notamment la COP27 sur le climat à Charm el-Cheikh et la COP15 du Cadre mondial de la diversité de Kunming à Montréal.



Michele Walo, Village Monitor with The Human Rights Centre ("Centre des droits de l'homme"), based in Bayanga, Central African Republic.

© Andy Isaacson / WWF-US



Michel Gounda, Deputy Director at the Human Rights Centre ("Centre des droits de l'homme"), in Bayanga, Central African Republic.

© Andy Isaacson / WWF-US



Sensitization meeting with the PAs of Bongale III village, Boangi sector in Monkoto Territory.

© WWF DRC



L'Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC) est un programme de conservation du ministère de l'Économie Forestière (MEF) et du WWF qui couvre 2,1 millions d'hectares dans la partie nord de la République du Congo (ROC) à la frontière avec le Cameroun. Messok Dja fait partie du paysage trinational du Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM), l'une des plus grandes zones de forêt encore préservées du bassin du Congo. La région abrite la plus grande population d'éléphants du bassin du Congo, des gorilles et des chimpanzés des plaines occidentales, onze espèces de singes, trois espèces de pangolins, l'espèce menacée qu'est le perroquet gris du Gabon, l'énigmatique picatharte et le majestueux aigle couronné.

Outre cette faune incroyable, Messok Dja abrite également quelque 8 000 habitants, dont environ 300 (3-4 %) sont des autochtones Baka, qui vivent dans des villages disséminés le long des routes sinueuses qui longent la forêt. Les habitants de cette région, en particulier les Baka,

dépendent essentiellement de la nature qui les entoure pour vivre et s'assurer des moyens de subsistance.

Dans ce contexte, nous travaillons avec les communautés locales et les parties prenantes de la République du Congo pour aider à assurer la protection et la durabilité des forêts de Messok Dja avec le soutien et la participation de tous ceux qui en dépendent pour vivre.

La zone forestière de Messok Dja a été proposée pour être désignée comme une zone protégée par le gouvernement. Le WWF a concentré ses efforts sur l'engagement des communautés locales dans ce processus afin de consolider les résultats en matière de conservation. Nous avons pour objectif de garantir que les habitants autochtones peuvent donner leur consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) avant qu'une zone protégée ne soit désignée, et plaidons pour que le processus de CPLÉ conduise à un accord entre les parties prenantes permettant l'inclusion effective des communautés dans la gestion des aires protégées.

de la Décentralisation et du Développement local en août 2023. Le WWF est désormais également actif en République du Congo.

Actuellement, nous migrons l'ensemble de nos processus et contrats de la République du Congo vers la nouvelle structure. La phase suivante comprendra des négociations avec le gouvernement en vue d'établir un accord de siège, pour créer des avantages opérationnels supplémentaires et renforcer notre position dans le pays.

En outre, depuis l'établissement de notre bureau national, appelé WWF-ROC, ce dernier s'est concentré sur le renforcement des capacités locales. Au cours de

l'année écoulée, le WWF-ROC a engagé un coordinateur national et un gestionnaire national de la conservation. Cette nouvelle équipe de gestion dirige la mise en œuvre des recommandations du panel indépendant, en étroite collaboration avec les équipes des sites de projet et les responsables régionaux, et, avec le réseau WWF, en continuant à fournir une assistance technique et financière.

La présence du WWF en République du Congo est une base sur laquelle nous devons consolider nos capacités dans le pays. Pour des raisons administratives locales exposées ci-dessous, une période de rotation du personnel et de gel des embauches a été nécessaire avant de redoubler d'efforts pour constituer notre équipe. Alors que l'immatriculation du bureau était en attente, notre capacité d'embauche limitée ne nous a pas permis de renouveler les contrats des principaux membres du personnel de terrain qui mettaient en œuvre des programmes d'engagement, de communication et de sauvegarde auprès des populations autochtones. Notre absence d'immatriculation a également limité notre capacité à collecter des fonds pour investir dans les services de base, soutenir les plateformes multi-acteurs et l'application de la loi, ainsi que d'autres programmes. L'immatriculation du bureau WWF-Congo ayant été validée depuis, nous prévoyons d'atteindre notre pleine capacité et de renforcer nos prestations dès 2024 et au-delà.

» Encourager la participation des communautés et des populations autochtones

Alors que l'immatriculation du bureau du WWF-Congo était en cours, nous avons poursuivi nos efforts de conservation comme nous le pouvions et là où nous le pouvions. Un élément central de notre conservation réside dans l'exploitation des connaissances, des opinions et des pratiques des communautés locales et des peuples autochtones, afin de garantir que les efforts sont personnalisés, adaptés au lieu et ne causent pas de préjudice - conformément à notre ESSF et à notre déclaration de principes.

Dans l'ETIC, nous avons mis en place depuis 2019 une plateforme multi-acteurs pour la gestion des ressources naturelles en tant que méthode d'engagement au partage des ressources et à la collaboration avec les parties prenantes locales. La plateforme multi-acteurs se compose de communautés locales, de peuples autochtones, de membres du secteur privé et de représentants du gouvernement. La plateforme décide des activités et les met en œuvre avec le soutien de l'équipe communautaire du programme de l'ETIC, dont le WWF fait partie, et comprend également un mécanisme de plaintes et de réclamations géré par la communauté. La plateforme dispose de plusieurs groupes de travail traitant de questions spécifiques, dont un groupe de travail axé sur les femmes et les populations autochtones, des voix généralement sous-estimées au sein des organes de gouvernance. La plateforme conseille le programme de l'ETIC et participe à la planification stratégique. Par exemple, nous avons présenté le rapport du panel indépendant et ses recommandations à la plateforme, et

les membres ont fait des suggestions sur la manière dont l'ETIC pourrait appliquer ces recommandations.

» Soutenir les mécanismes permettant aux communautés d'exprimer leurs plaintes

Des mécanismes de règlement des plaintes ont été mis en place dans l'ETIC en 2017. Ils sont ouverts à tous, conçus pour respecter la confidentialité s'il y a lieu, et peuvent recevoir des plaintes dans toutes les langues officielles du Congo ou dans la langue maternelle de la partie concernée. La mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes de l'ETIC a été confiée à la plateforme multi-acteurs locale – composée de représentants des peuples autochtones et des communautés locales qui gèrent le développement durable, des autorités locales, des associations locales, etc. – lors de sa création en 2017.

Dans l'attente de la création de notre bureau national et des défis connexes, la plateforme multi-acteurs de l'ETIC a fonctionné au ralenti au cours des deux dernières années en raison de lacunes en matière de capacité et de financement. Un coordinateur ESSF a été recruté en juillet 2020 pour aider à la mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes ; cependant, comme le droit du travail nous empêchait de proposer des contrats de travail sans présence légale en République du Congo, son contrat n'a pas pu être renouvelé au-delà de la limite de deux ans en juillet 2022. Une fois l'immatriculation de notre bureau validée, un nouveau coordinateur ESSF a été recruté en mai 2023.

Malgré les défis financiers entre 2020 et 2022, le WWF-Congo a travaillé à l'amélioration du mécanisme de règlement des plaintes de l'ETIC afin de l'aligner sur les exigences de l'ESSF révisé ainsi que sur d'autres bonnes pratiques internationales telles que les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. En avril 2023, le responsable de l'ESSF régional du WWF a aidé le WWF-Congo à mettre à jour le mécanisme de règlement des plaintes, y compris le protocole et les procédures, de nouveaux modèles et des lignes directrices claires sur le processus, avec des responsabilités clairement définies, du personnel sur le terrain au directeur pays. Il a été conclu que le mécanisme de règlement des plaintes actuel est géré efficacement par la plateforme.

Pour en savoir plus sur la gestion des plaintes par le biais de la plateforme multi-acteurs, voir le [Rapport sur les droits humains et l'environnement - 2022](#) (p. 64) et cette courte [vidéo](#).

En outre, le WWF continue de participer au comité disciplinaire de l'ETIC. Toutefois, il n'a pas été nécessaire de tenir un conseil de discipline au cours de l'année écoulée, car aucun cas de mauvaise conduite n'a été signalé.

» Mettre en œuvre nos sauvegardes environnementales et sociales dans l'ETIC

Un consultant externe a été recruté pour réaliser une évaluation de l'impact environnemental et social du programme du WWF dans l'ETIC. Cette évaluation a servi de base au consultant pour développer un cadre

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

Dans la mise en œuvre de notre *réponse de la direction* – de janvier 2021 à décembre 2023 – nous avons concentré nos efforts sur les points suivants :

» Créer un bureau national et augmenter nos moyens.

Au cours des trois dernières années, nous avons eu pour priorité d'établir une présence dans le pays, qui a été officiellement accordée par le ministère de l'Intérieur,

d'atténuation environnementale et sociale qui décrit les mesures de sauvegarde que le WWF doit mettre en place afin de réduire à des niveaux acceptables les risques liés à nos programmes. À la suite d'une étude des risques, le cadre d'atténuation environnementale et sociale est désormais en place. Les réactions des parties prenantes sur l'engagement du WWF sont globalement positives et le nombre de plaintes reçues par le plateforme multi-acteurs (Multi-Stakeholder Platform, MSP) a diminué, à l'exception de celles concernant les éléphants.

» Faire progresser la professionnalisation de l'application de la loi

Former les éco-gardes. Le WWF-Congo a poursuivi sa contribution à la création du programme national de formation des éco-gardes sur les droits humains, l'éthique, les procédures pénales et les questions de genre.

Le WWF-Congo a rédigé un guide de formation au respect des droits humains et un code de conduite pour les agents et éco-gardes chargés de faire appliquer la loi relative aux espèces sauvages. La version finale du guide de formation a été soumise fin 2021 au gouvernement et à la Commission nationale des droits humains pour révision et validation. Une fois validé, ce guide sera utilisé dans tout le pays afin d'orienter et d'harmoniser

les modules de formation sur les codes de conduite et les droits humains pour les éco-gardes et autres membres du personnel chargés de faire appliquer la loi relative aux espèces sauvages. Malheureusement, nous n'avons pas encore eu de retour sur la validation de ce document.

Le WWF soutient également le gouvernement de l'ETIC dans ses efforts de lutte contre le braconnage, notamment dans la formation et la reconversion des éco-gardes en matière de droits humains conformément à la législation nationale. Comme nous l'avons indiqué l'année dernière, au total, 45 éco-gardes de l'ETIC et du parc national de Ntokou-Pikounda (NPNP) ont reçu une formation sur les droits humains, l'éthique et la conformité en 2022. Des formations continues ont également eu lieu, avec deux sessions de remise à niveau axées sur les droits humains dans l'application de la loi sur la conservation, dispensées aux éco-gardes du NPNP et de l'ETIC en juin 2023.

Code de conduite. En octobre 2018, le programme de l'ETIC a élaboré un code de conduite pour les éco-gardes, dont le ministère de l'Économie Forestière s'inspire pour élaborer un code de conduite national. En attendant que le gouvernement approuve et adopte officiellement le code de conduite national, l'ETIC a intégré les éléments clés dans ses règlements internes, en vigueur depuis juillet 2020.

Le code de conduite de l'ETIC comprend des orientations sur la prévention des fautes professionnelles, de la corruption et de la discrimination, la garantie d'un comportement éthique, l'engagement auprès des communautés locales et le respect des droits des autochtones et des droits humains. Les infractions font l'objet d'actions disciplinaires, incluant le licenciement, qui relèvent de la responsabilité du comité disciplinaire de l'ETIC, dont le WWF est un membre permanent.

En octobre 2022, nous avons rejoint d'autres ONG internationales basées au Congo, notamment African Parks Network, Wildlife Conservation Society et Noé Conservation, afin d'apporter notre soutien à la finalisation et à la mise en œuvre du code de conduite national. Dans une lettre conjointe du 12 mai 2023, nous avons exprimé notre souhait de créer un groupe de travail pour appuyer le ministère de l'Économie Forestière et l'Agence congolaise de la faune et des aires protégées (ACFAP). Aucun retour d'information n'a été reçu de l'ACFAP au moment de cette publication.

» Réviser les accords entre le WWF et le gouvernement de la République du Congo

Accord national. En novembre 2022, un nouvel accord de coopération a été signé entre le gouvernement de la République du Congo (ministère de l'Économie Forestière) et le WWF-Congo dans le contexte de la COP27 de la Convention des Nations unies sur le changement climatique. Depuis, la présence du bureau national du WWF a été officiellement accordée par le ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local en août 2023. La phase suivante comprendra des négociations avec le gouvernement en vue d'établir un accord de siège, pour créer des avantages opérationnels supplémentaires et renforcer notre position dans le pays.

Protocole d'accord de l'ETIC. Le WWF et le ministère de l'Économie Forestière ont signé en novembre 2022 un nouvel accord de coopération définissant les principes, les obligations et les modalités qui s'appliqueront à l'ensemble de leurs activités, projets et partenariats communs, y compris le MoU de l'ETIC.

Le protocole d'accord de l'ETIC a été prolongé d'un an pour permettre une évaluation conjointe et nous opérons actuellement sur la base de cette prolongation jusqu'à la signature du nouvel accord. Un processus conjoint de révision du MoU de l'ETIC par le ministère de l'Économie Forestière et le WWF a eu lieu en juin 2023, et s'est conclu de manière positive, les deux parties exprimant leur intérêt pour le renouvellement du protocole d'accord. Le WWF a rédigé un protocole d'accord révisé qui sera examiné par le ministère de l'Économie

Forestière et le WWF début 2024. Le protocole d'accord de l'ETIC devrait être signé par le ministère de l'Économie Forestière et le WWF mi-2024 et inclura les sauvegardes du WWF et ses engagements en matière de droits humains.

» Notre travail dans le parc national de Ntokou-Pikounda

Le parc national de Ntokou-Pikounda (NPNP) a été créé en 2013 par le gouvernement du ROC, avec le soutien de la Wildlife Conservation Society (WCS). Le NPNP, situé dans la forêt transfrontalière du parc trinational Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) est l'une des zones les plus riches en biodiversité du bassin du Congo avec ses 4 572 km² de forêts et marécages. Le parc fait partie des tourbières du bassin central du Congo, comptant parmi les écosystèmes les plus riches en carbone de la planète.

En novembre 2017, le WWF International a conclu un partenariat pour la cogestion du NPNP avec le gouvernement de la République du Congo par l'intermédiaire du ministère de l'Économie Forestière. Le WWF est responsable de la stratégie de conservation dans le parc, notamment du renforcement des capacités des éco-gardes gouvernementaux, de la recherche biologique et de la gestion des ressources naturelles. Le WWF soutient la mise en œuvre de la conservation et l'utilisation responsable des ressources naturelles, y compris la recherche biologique et le soutien à la gestion communautaire des activités de développement au profit des populations locales. Le WWF fournit un soutien technique, administratif et logistique au ministère de l'Économie Forestière et à l'ACFAP, ainsi qu'une aide technique et financière pour la formation aux droits humains des éco-gardes. En février 2024, un résumé des conclusions a été publié à la suite d'une mission d'enquête, commandée conjointement par le WWF et le gouvernement du ROC, sur des allégations présumées de mauvaise conduite d'éco-gardes basés à l'intérieur et à l'extérieur du NPNP, soulevées par une organisation locale de la société civile, le Centre d'Actions pour le Développement (CAD). Le rapport présente les conclusions de cette enquête, les recommandations faites au WWF, au gouvernement et à la direction du NPNP, ainsi que les mesures de suivi à prendre par les différentes parties, y compris par le gouvernement sous la responsabilité duquel dépendent les éco-gardes. Ce rapport fournit également un aperçu contextuel du parc lui-même, y compris des rôles et des responsabilités assumés par le WWF et le gouvernement.

Pour en savoir plus sur notre travail dans le NPNP, l'importance de la biodiversité, les difficultés et défis liés, et notre approche sur le terrain, voir la description par le WWF des [aires protégées et conservées](#).



A Baka settlement near Messok-Dja National Park.
© Daniel Nelson

Animals graze at sunset in the Kaziranga National Park, Assam, India.

© Karl Egloff / WWF-US



INDE (PAYSAGE DE KAZIRANGA KARBI ANGLONG)

Le paysage de Kaziranga Karbi Anglong (KKL) est situé dans l'État de l'Assam, au nord-est de l'Inde. Ce paysage couvre une superficie d'environ 2,5 millions d'hectares et renferme un parc national, une réserve de tigres (Kaziranga), neuf réserves naturelles fauniques et deux réserves d'éléphants, ainsi que de nombreuses forêts de réserve et forêts de réserve de conseil de district. Le WWF-Inde travaille dans ce paysage depuis 2004 afin d'assurer la connectivité des habitats des animaux sauvages.

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

Dans la mise en œuvre de notre *réponse de la direction* – de janvier 2021 à décembre 2023 – nous avons concentré nos efforts sur les points suivants :

» Intégrer la formation aux droits humains

Le WWF-Inde travaille en étroite collaboration avec l'Autorité nationale de conservation du tigre, le gouvernement de l'Inde, les départements forestiers des États et le Forum mondial du tigre afin d'informer et d'influencer le programme de formation des éco-gardes en Inde. Des consultations régionales ont été organisées avec le personnel à tous les niveaux des départements forestiers des États et des autorités gouvernementales concernées. Il y a eu un consensus sur la nécessité d'inclure dans le programme de formation des éco-gardes une orientation/formation sur les droits humains.

Simultanément, des modules de formation aux droits humains ont été créés et testés avec plusieurs membres du personnel des départements forestiers à différents niveaux, y compris dans certains paysages clés, afin d'aboutir à l'intégration de modules sur les droits humains dans les programmes d'études. Les quatre modules sont intitulés : Introduction aux droits humains, Comprendre les concepts de base des droits humains, Les droits humains et l'environnement, et La conservation et l'application des droits humains. À cette fin, nous avons engagé un juriste qui a élaboré un document de référence détaillé sur les droits humains dans la conservation. Le document contient un petit guide de ressources, des

dispositions pertinentes extraites de la constitution indienne et des lois et politiques nationales.

L'intention est de développer une présentation sur les droits humains et un module dédié qui sera délivré au personnel du département forestier. Ces modules de formation sont en cours de perfectionnement et le WWF-Inde a organisé une session lors de l'atelier de la Fédération internationale des éco-gardes en novembre 2023 à Guwahati, en Inde, afin de tester les modules de formation sur les droits humains et de recueillir les premières impressions. La session a également permis de soulever des questions et de recueillir les suggestions des éco-gardes, qui seront intégrées au manuel de formation. À terme, l'objectif est d'intégrer des modules sur les droits humains dans la formation des éco-gardes au sein des instituts de formation de toute l'Inde.

Un manuel de formation sur « l'intégration des questions de genre dans la conservation de la biodiversité » a également été élaboré. Il est actuellement testé sur le terrain avec le personnel et les partenaires du WWF-Inde. En décembre 2023, le manuel a été partagé avec les membres de la gouvernance et certains professionnels de l'ESSF afin d'obtenir leurs retours et de lancer son utilisation.

» Déployer notre procédure de règlement des plaintes

Le processus de règlement des plaintes est un système mis en place par le WWF-Inde conformément à la **norme de base sur les mécanismes de règlement des plaintes** pour résoudre toute plainte émanant des communautés avec lesquelles nous travaillons. La procédure de règlement des plaintes a été traduite en 12 langues et déployée dans les villages autour de Kaziranga. Elle a été bien accueillie par les communautés tribales et non tribales.

Le WWF-Inde a également mis à disposition localement des informations sur les différents niveaux de mécanismes gouvernementaux de règlement des plaintes dans les districts où nous travaillons. Jusqu'en avril 2022, les mécanismes gouvernementaux de règlement des plaintes ont été compilés pour plus de 100 districts dans 15 États et un territoire de l'Union, couvrant tous les paysages et les programmes locaux dans lesquels le WWF-Inde travaille. Ils sont périodiquement mis à jour en fonction des besoins.

Les traductions des modèles de plainte et des sauvegardes révisées sont en cours. Il a été difficile d'effectuer des traductions, en particulier dans les langues tribales comme le karbi. En effet, les traducteurs pour les langues tribales sont rares et il est compliqué de trouver un style qui soit à la fois parlant, simple et fidèle au sens du document d'origine. La plupart des traductions sont effectuées par un professionnel et vérifiées par un membre de l'équipe du WWF ; cependant, dans certains cas, le WWF collabore avec des groupes autochtones locaux pour traduire les contenus.

En outre, un mécanisme interne a été mis en place pour permettre au WWF-Inde de faire part de ses préoccupations et de communiquer en externe (le

cas échéant) sur les violations présumées des droits humains liées à nos partenaires gouvernementaux dans les paysages où nous travaillons, en particulier le département forestier. Il a été demandé aux collègues opérant dans les paysages du WWF d'évaluer la situation et d'informer le bureau du WWF-Inde de tout signe avant-coureur. Le bureau détermine alors si les préoccupations doivent être remontées au gouvernement, aux gestionnaires des aires protégées et/ou aux ONG partenaires. Grâce à ce mécanisme, nos paysages font l'objet d'une surveillance étroite, en fonction des besoins.

Le WWF-Inde s'engage à intégrer les droits humains dans son travail. Bien que les efforts de règlement des plaintes des trois dernières années n'aient porté que sur un seul paysage, ils ont aidé le WWF-Inde à mettre en place un système utile aux communautés pour établir le contact et faire part de leurs préoccupations, ainsi que pour renforcer les processus du WWF-Inde pour documenter le travail avec les communautés. La nouvelle initiative du WWF-Inde de mettre en place une procédure de règlement des plaintes l'a aidé à fonder sa crédibilité auprès des partenaires de la communauté. Jusqu'à présent, le WWF-Inde n'a pas reçu de plaintes sérieuses, mais si cela arrive, l'engagement du WWF-Inde sera mis à l'épreuve pour s'assurer que la conservation inclusive est le réel moteur de son travail.

» Soutenir la reconnaissance des droits d'occupation.

Le programme de conservation du WWF-Inde comprend des projets sur le terrain, des campagnes et actions politiques, des initiatives d'éducation et de sensibilisation, de la recherche et de la mise en réseau. Le WWF-Inde s'engage auprès des communautés locales et cet engagement s'est renforcé au début des années 2000 avec le lancement de programmes de conservation plus vastes et plus complexes à l'échelle du paysage. Le rôle et l'implication des communautés locales dans la conservation sont divers et dépendent d'une série de facteurs sociaux, économiques, écologiques et politiques.

Depuis 2007, nous travaillons avec les peuples autochtones et les communautés locales pour soutenir l'utilisation durable des ressources et, lorsque cela est possible, pour obtenir la reconnaissance officielle de leurs droits d'occupation. Une série d'approches sont utilisées pour s'engager auprès des communautés tribales et locales, notamment par :

- la conception et la mise en œuvre des initiatives de moyens de subsistance durables avec les communautés afin d'améliorer les revenus et de diversifier les moyens de subsistance tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles.
- l'utilisation d'une politique pour aider les communautés à obtenir des droits sur les forêts et les ressources naturelles et à les gérer durablement.
- le renforcement des institutions communautaires pour créer et gérer des zones de conservation, mettre en œuvre des moyens de subsistance diversifiés et accéder aux programmes gouvernementaux et aux financements pour le développement.

- un accès à l'énergie propre pour les communautés vivant en bordure des forêts à des fins de production (par exemple, eau potable, valeur ajoutée aux produits de base, énergie, transport, chauffage des locaux).
- le développement et la mise en œuvre des mécanismes communautaires pour atténuer et gérer les conflits entre les humains et la faune.
- la collaboration avec les petits producteurs et agriculteurs marginalisés pour accroître la résilience de l'agriculture vivrière et commerciale, améliorer les rendements économiques et réduire l'empreinte écologique.
- le travail avec les communautés locales pour développer et mettre en œuvre des initiatives locales pour la protection et la gestion des rivières et zones humides.
- la facilitation de la création de zones conservées par les communautés dans le Karbi Anglong en collaboration avec le Conseil autonome du Karbi et les communautés locales, initiative lancée en 2022. Ces zones sont détenues et gérées par les communautés locales et sont liées à la conservation et aux moyens de subsistance durables.

Pour en savoir plus sur le travail du WWF-Inde, voir son site web.

» Soutenir la mise en œuvre du Forest Rights Act

L'Inde est unique en ce sens que les droits des autochtones (tribus répertoriées) sont fortement reconnus dans la constitution et les systèmes de gouvernance du pays. Les zones à dominance tribale ont des dispositions spéciales pour protéger les terres et les droits de ces communautés. En 2006, l'Inde a promulgué la loi indienne sur les droits forestiers (**Forest Rights Act**) qui reconnaît davantage les droits historiques des communautés autochtones et forestières. En vertu de cette loi, des droits individuels sur près de 2 millions d'hectares et des droits communautaires sur environ 5 millions d'hectares de terres forestières ont été accordés aux peuples autochtones et aux communautés locales.

Ces lois et actes fournissent une base pour une conservation inclusive et le WWF-Inde a travaillé à travers ses paysages pour mobiliser les communautés locales afin qu'elles gèrent de manière durable leurs zones forestières et les ressources naturelles dont elles sont les gardiennes. Dans le nord-est de l'Inde, les Ghâts occidentaux et le centre de l'Inde, nous soutenons diverses initiatives traditionnelles de conservation lancées et dirigées par les communautés afin de gérer durablement les forêts et les ressources naturelles, de protéger les espèces, de restaurer les sites dégradés, d'améliorer les services écosystémiques et de garantir la sécurité des moyens de subsistance.

Le WWF-Inde soutient une conservation basée sur les droits humains, qui profite à tous et qui est mise en œuvre par les gardiens de la nature, les tribus qui ont sauvé leurs territoires de vie pour la biodiversité, les moyens de subsistance et la culture. Ce type

d'approche de la conservation, avec des sauvegardes et des capacités appropriées, bénéficie d'une légitimité sociale et d'une responsabilité accrue, renforce la confiance et la solidarité, et se traduit par une utilisation, une conservation et une gouvernance plus efficaces et équitables des ressources naturelles à grande échelle.

Afin de renforcer nos relations avec les groupes autochtones locaux, les organisations communautaires et les ONG basées dans le nord-est, nous avons mené une consultation conjointe en août 2022, au cours de laquelle des groupes de tous les États du nord-est se sont réunis et se sont engagés à renforcer les efforts de conservation et de gestion durable. Leurs principales attentes et demandes à l'égard des ONG de conservation telles que le WWF-Inde concernaient le soutien à l'aménagement du territoire, le suivi écologique, l'engagement politique, la fédération de groupes en vue d'une planification participative et de l'établissement d'une connectivité écologique entre leurs zones, ainsi que le renforcement des institutions. Une formation de suivi sur la conservation des rapaces pour certains jeunes de la communauté du nord-est a également été organisée en novembre 2023.

Les relations entre les départements forestiers, le WWF-Inde et les populations autochtones.

Les relations étroites qu'entretient le WWF-Inde avec les départements forestiers des États dans lesquels nous travaillons constituent un défi majeur. Des générations d'hostilité entre les peuples autochtones et les départements forestiers sont difficiles à éliminer, et nous sommes parfois considérés comme des alliés du gouvernement. Toutefois, dans la plupart des cas, nous sommes parvenus à maintenir une position neutre et avons contribué à tisser des liens. Les attitudes profondément ancrées à l'égard des communautés, considérées comme des « envahisseurs » et des « profiteurs » de ressources forestières, sont également en train de changer et le WWF-Inde est bien placé pour démontrer les avantages à long terme d'approches de conservation inclusives.

INDE - TÉMOIGNAGE

« Si le WWF-Inde a toujours travaillé en étroite collaboration avec les communautés locales et promu une conservation inclusive, les systèmes que nous avons mis en place au cours des trois dernières années ont contribué à renforcer cet aspect de notre travail. En conséquence, nos équipes et nos partenaires sont plus sensibilisés, nos processus sont renforcés et nous sommes en mesure de mieux démontrer le rôle des communautés dans le travail de conservation. »

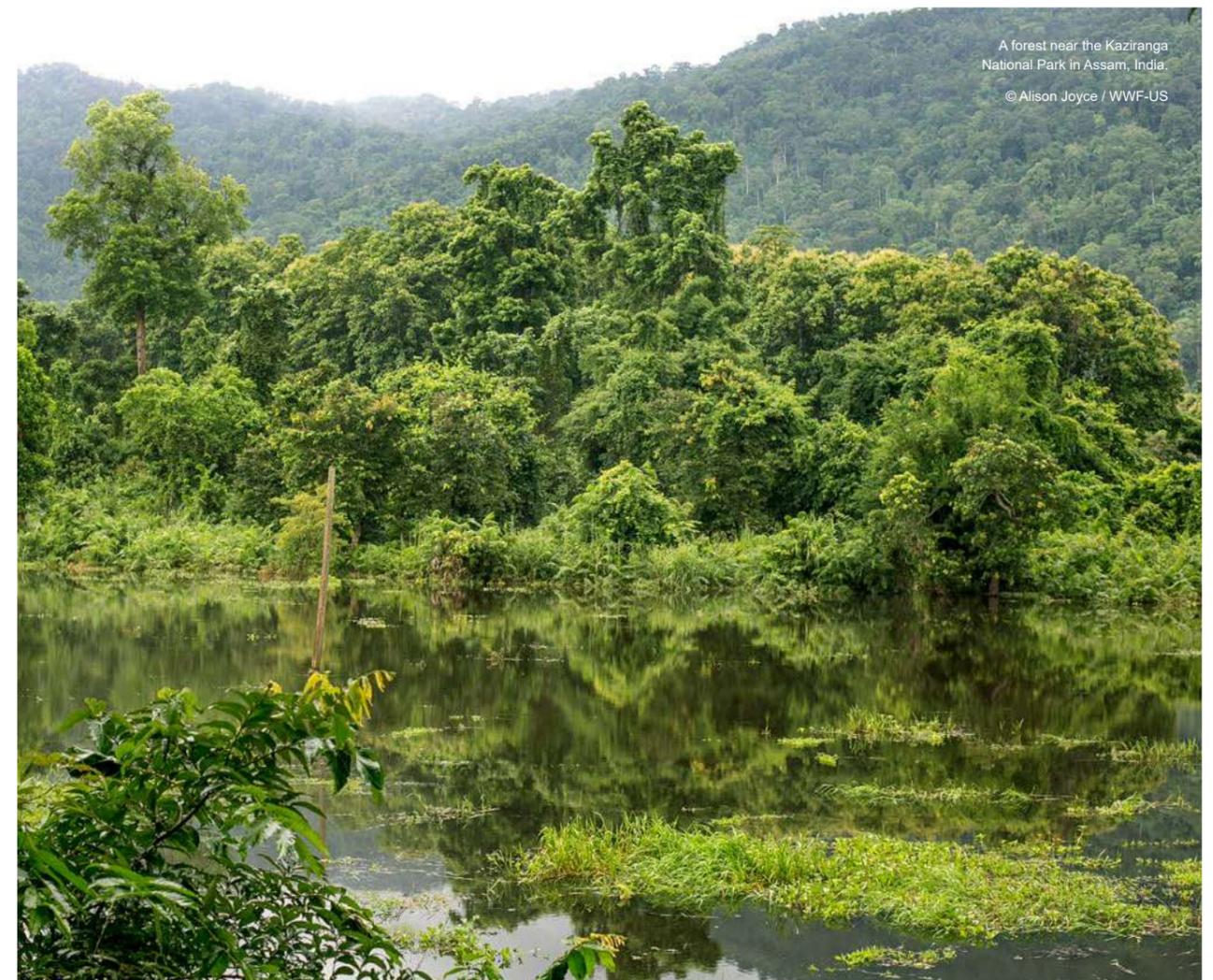
Dr. Sejal Worah, directrice de programme, WWF-India

» Construire des institutions fortes

Une inclusion positive doit être soutenue par des institutions participatives solides à l'échelle qui convient. Le WWF-Inde s'efforce de renforcer les institutions communautaires locales et de les aider à élaborer des plans de gestion pour leurs zones d'utilisation des ressources. Les équipes locales du WWF reconnaissent désormais clairement que pour garantir la durabilité et le succès de toute initiative de conservation, nous devons intégrer les droits humains et les sauvegardes dans les efforts de conservation.

Une croissance équitable et respectueuse de l'environnement. L'Inde est l'une des économies au

développement le plus rapide du monde et le pays le plus peuplé de la planète. En même temps, il s'agit d'un pays très diversifié qui abrite les plus grandes populations de nombreuses espèces animales emblématiques de notre Terre. Cette diversité n'est rendue possible que par une culture respectueuse de toutes les formes de vie, associée à une législation stricte en matière d'environnement et de faune sauvage. Alors que l'Inde cherche à sortir des millions de personnes de la pauvreté, nous devons veiller à ce que cela se fasse d'une manière équitable et respectueuse de l'environnement, sans nuire aux intérêts des peuples autochtones et des communautés locales.





Le WWF a commencé son travail au Népal en 1993. Le parc national de Chitwan s'étend sur 93 000 hectares de prairies, de zones humides et de forêts. Il se situe dans la zone de basse altitude du Terai, dans le sud du Népal, et fait partie du paysage de l'arc du Terai (TAL). Le TAL abrite plus de 7,5 millions de personnes avec plusieurs groupes ethniques représentés, dont les Chepang, Danuwar, Majhi et Tharu. La population du TAL a rapidement augmenté après l'éradication du paludisme dans les années 40 et le déplacement de nombreuses personnes descendues des collines, défrichant la forêt pour l'agriculture et l'élevage. Le TAL est aujourd'hui le « grenier à riz » du Népal ; les principales sources de revenus des foyers sont l'agriculture, l'élevage, l'emploi direct et les transferts de fonds.

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

Dans la mise en œuvre de la *réponse de la direction* – de janvier 2021 à décembre 2023 – nous avons concentré nos efforts sur les points suivants :

» Un processus d'examen annuel au Népal soutenu par des organisations autochtones partenaires

Le WWF-Népal a mis en place un cadre fiable pour garantir un retour d'information sûr et indépendant sur la gestion des risques environnementaux et sociaux au niveau du paysage. Le processus est soutenu par la Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones (NFDIN). Actuellement, les membres de la NFDIN participent aux visites périodiques des sites du WWF et fournissent un retour d'information, des conseils et des recommandations sur le renforcement de l'approche basée sur les droits humains. La mise en œuvre du nouveau cadre au niveau des sites a débuté en juin 2023. La NFDIN aidera à identifier les organisations locales des peuples autochtones et de la société civile dans les zones clés du projet pour effectuer des visites conjointes avec le WWF afin de contrôler les activités du projet conformément à l'ESSF et aux politiques sociales. Le WWF continue également de s'engager auprès de la Commission nationale des droits humains du Népal et de recevoir ses retours par le biais de réunions d'information et de visites périodiques sur le terrain.

» Renforcer le mécanisme de règlement des plaintes du WWF-Népal

En 2022, nous avons procédé à une évaluation du fonctionnement du système existant de boîtes à suggestions utilisé par les sous-bénéficiaires (organisations locales de la société civile) dans le TAL. Sur cette base, nous avons alloué des budgets aux sous-bénéficiaires pour renforcer les mécanismes de règlement des plaintes au niveau local dans les zones de projet du TAL et des paysages de montagne. Ce budget comprend l'aide à la formation, à la documentation et aux évaluations périodiques. De manière plus générale, le WWF-Népal a continué d'orienter les organisations partenaires sur les mesures de conformité à l'ESSF, telles que la mise en place de mécanismes de règlement des plaintes et l'adhésion aux politiques sociales du WWF (c'est-à-dire la déclaration de politique sur les droits humains, la politique relative aux peuples autochtones et la politique de genre).

En outre, de nouvelles exigences ont été formulées à l'intention de tous les partenaires locaux afin qu'ils renforcent leurs procédures internes de règlement des plaintes. Les sous-bénéficiaires du WWF-Népal doivent désormais placer des boîtes à suggestions dans leurs bureaux et créer des comités chargés d'examiner ces remontées, condition du financement du WWF.

Dans le passé, le mécanisme de règlement des plaintes du WWF reposait davantage sur des communications informelles et verbales, aujourd'hui nous disposons d'un processus plus systématique pour recevoir les retours et les plaintes des membres de la communauté.

» Soutenir l'inclusion des personnes marginalisées au Népal

Le WWF-Népal a nommé un spécialiste en égalité de genre et inclusion sociale pour faire avancer les travaux sur la conservation inclusive. Ce poste à temps plein a été créé début 2022. Le spécialiste a développé un cadre pour systématiquement intégrer l'égalité de genre et l'inclusion sociale tout au long du cycle du projet à trois niveaux : personnel, communautaire et institutionnel. En outre, des évaluations sur l'égalité de genre et l'inclusion sociale spécifiques au site sont périodiquement menées pour identifier et renforcer les activités axées sur les groupes marginalisés (par exemple, les personnes en situation de handicap). Toutes les nouvelles propositions de projet comprennent une évaluation sur l'égalité de genre et l'inclusion sociale et l'ESSF menée par les experts du WWF afin de s'assurer que les projets intègrent mieux les droits humains, le genre et l'inclusion sociale.

Appliquer les principes des droits humains au travail de conservation. En 2021, le WWF-Népal a mené une consultation conjointe et une évaluation des lacunes en matière de politique et de pratique des droits humains dans le parc national de Chitwan et ses zones tampons, en collaboration avec le Forum pour la protection des droits des consommateurs au Népal et la Commission nationale des droits humains.

» Renforcer les capacités dans les zones tampons du Népal

Nous avons périodiquement renforcé les capacités dans les zones tampons sur des questions telles que la gestion des ressources naturelles, les moyens de subsistance, l'ESSF, les approches fondées sur les droits humains, l'égalité de genre et l'inclusion sociale. Notre nouvelle initiative « Les femmes de Dolpa » en est l'exemple, elle vise à donner plus de pouvoir aux femmes en les impliquant activement dans la protection de l'environnement. Dans le cadre de cette initiative, 42 groupes de femmes de Dolpa ont été relancés au cours de l'année 2022, après être restés en sommeil pendant près de vingt ans. Au total, 10 sessions de renforcement des capacités ont été organisées, permettant de former 192 femmes. En outre, nous avons contribué à renforcer les compétences de gestion d'une ONG locale dirigée par des femmes, la Société de services communautaires pour les femmes. Ces groupes ont collectivement contribué à créer un plan de gestion des déchets avec le parc afin de coordonner et de mener une campagne de nettoyage. La campagne de nettoyage s'est déroulée dans l'habitat de la panthère des neiges pendant la saison de récolte du Yartsa (Cordyceps sinensis), un champignon chenille utilisé en médecine traditionnelle chinoise et qui constitue une source importante de revenus pour la communauté. L'ONG a également mené une campagne de nettoyage des débris en coordination avec l'administration du parc. Au cours de l'année 2023, grâce à notre engagement continu en faveur de l'autonomisation des femmes pour la conservation, 58 groupes de femmes ont été institutionnalisés sous la direction du parc de Shey Phoksundo. Ces groupes de femmes ont pour objectif de s'engager activement dans la conduite d'activités liées à la conservation au niveau local.

En mai/juin 2023, le WWF-Népal a mis en place dans quatre provinces une formation au code de conduite universel des éco-gardes du Népal avec les éco-gardes et leurs institutions. La formation vise à garantir que les éco-gardes respectent les valeurs et s'engagent à respecter le code de conduite, en l'adaptant au contexte local.

» Mettre en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales

Outre la mise en œuvre de notre ESSF et l'intégration de l'ESSF dans le cycle de vie de nos projets, le WWF-Népal a largement diffusé des informations sur les sauvegardes, y compris le plan d'atténuation du TAL, de manière transparente dans l'ensemble du paysage. Les informations comprennent des publications sur le site web du WWF-Népal, et la traduction des documents clés en népalais (mémo de catégorisation des risques de sauvegarde, plan d'atténuation du TAL, mécanisme de règlement des plaintes).

Le WWF-Népal s'est engagé à appliquer l'ESSF à tous les travaux réalisés dans ses paysages, y compris la mise en œuvre de toutes les exigences en matière d'engagement des parties prenantes et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux. Une approche fondée sur les droits humains est désormais considérée lors

du montage des activités, et des mesures d'atténuation sont intégrées dans le cycle du projet afin de minimiser les risques et les éventuels effets néfastes. Nous avons appris que l'adoption d'une approche rigoureuse dans l'application des sauvegardes ajoute de nouvelles exigences en termes de temps, d'énergie et de ressources à la conception, à la planification et à la mise en œuvre des projets. En outre, de nombreux donateurs – y compris le WWF et d'autres donateurs – mettent davantage l'accent sur les mesures de sauvegarde et imposent de nouvelles exigences pour démontrer comment elles seront appliquées au niveau d'un projet. Cela peut entraîner une certaine confusion et une duplication des efforts pour démontrer comment l'ESSF, réalisé au niveau du paysage, est appliqué à un projet donné. Ces problèmes ont retardé la conception et la mise en œuvre des projets. Cette situation a remis en question notre capacité à rester compétitifs en tant que partenaire de choix pour assurer la conservation de manière efficace et efficiente. Toutefois, la situation s'améliore au fur et à mesure que nous développons et renforçons nos capacités, nos connaissances et notre expérience en matière d'utilisation et d'application des sauvegardes.

La diffusion d'informations et la promotion proactive de l'élaboration et de l'utilisation de mécanismes de règlement des plaintes auprès des principaux bénéficiaires de subventions du WWF, y compris les organisations communautaires, constituent une étape essentielle vers l'adoption plus large d'une approche de la conservation fondée sur les droits humains. Nous avons travaillé avec nos partenaires pour mettre en place et renforcer les mécanismes et les procédures de règlement des plaintes au niveau local afin que les problèmes soulevés par la communauté puissent être exprimés et, dans la mesure du possible, résolus au niveau local. La plupart des sous-bénéficiaires ont désormais mis en place des mécanismes et des procédures de règlement des plaintes, dont nous avons commencé à contrôler l'efficacité. Le suivi des procédures de règlement des plaintes, l'enregistrement et, le cas échéant, la réponse aux plaintes déposées par l'intermédiaire de nos partenaires ont été relativement aisés. Le défi, cependant, réside dans le temps et l'engagement continu de ressources de la part du WWF pour soutenir les organisations locales dans le développement de la capacité et de la culture nécessaires à l'application efficace de ces mécanismes de règlement des plaintes.

Au-delà de notre engagement à travailler avec nos sous-bénéficiaires sur l'application de l'ESSF et la promotion d'une approche de la conservation basée sur les droits humains, nous relevons également le défi de renforcer les capacités et la compréhension de tous les acteurs clés du paysage, y compris les autres organisations de la société civile et les partenaires qui ne bénéficient pas d'un financement direct du WWF.

Le WWF-Népal a également recruté un nouveau spécialiste des sauvegardes, qui soutient le déploiement complet du processus de sauvegarde environnementale et sociale et des activités du plan d'atténuation au Népal, ainsi que le renforcement de notre mécanisme de règlement des plaintes au niveau national.

Un changement s'est opéré au cours des trois dernières années : les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets sont désormais conscients des mesures d'atténuation des risques et des sauvegardes. En outre, les partenaires du gouvernement et de la société civile ont accepté les clauses de sauvegarde, qui font désormais partie de l'accord de subvention standard du WWF.

» **Améliorer notre collaboration et notre engagement auprès des communautés locales et des populations autochtones.**

Au cours des trois dernières années, nous avons continué à forger des partenariats avec les communautés locales, les peuples autochtones et d'autres parties prenantes directement concernées par les initiatives de conservation. Nous avons pour priorité d'établir des partenariats avec les organisations des peuples autochtones et celles qui défendent les droits humains. Ces organisations comprennent le Forum pour la protection des droits des consommateurs au Népal, la Fédération des femmes pour le développement Freed Kamaiya Women Development Forum, la Commission nationale des droits humains, l'association Sowa Rigpa, la Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones, la Fédération bouddhiste du Népal et l'ONG Sonaha Bikas Samaj. Le partenariat avec ces organisations a contribué à un travail commun visant à faire entendre les voix des communautés autochtones dans le domaine de la conservation.

Le protocole d'accord entre le WWF-Népal et la Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones, qui met l'accent sur la collaboration pour faire entendre les voix des communautés autochtones par une approche de la conservation basée sur les droits, a conduit à l'élaboration et au lancement des directives nationales sur le CPLE 2023 dans le domaine de la conservation de la biodiversité, directives qui sont actuellement diffusées et mises en œuvre. Un apprentissage croisé et un renforcement conjoint des capacités ont été menés avec des organisations telles que la Fondation Abilis, la NFDIN et Save the Children, et ont couvert des sujets tels que la conservation inclusive, le bien-être des enfants et le CPLE.

Par exemple, le WWF-Népal et Save the Children International Nepal ont signé un protocole d'accord pour créer une alliance stratégique afin de compléter l'expertise de chacun et de faire entendre nos voix, en influençant l'agenda social autour des enfants/jeunes, de la préservation de la nature, de la justice climatique et de la communauté LGBTQIA+.

Au cours des trois dernières années, davantage de processus de planification participative ont été mis en œuvre, permettant aux communautés marginalisées, aux groupes autochtones et aux personnes en situation de handicap de faire entendre leurs voix. L'approche basée sur les droits humains est adaptée aux partenaires locaux et aux organisations communautaires avec lesquelles le WWF-Népal travaille, et tous les sous-bénéficiaires sont formés à l'application de cette approche au cours du cycle de mise en œuvre du projet.

» **Développer nos connaissances et notre expertise en matière de conservation inclusive**

Au sein du WWF-Népal, la pratique d'une conservation plus inclusive a évolué au cours des trois dernières années, notamment grâce à une participation accrue et à un engagement significatif des parties prenantes. Des méthodes participatives sont adoptées lors de la conception du projet en impliquant les dirigeants de la communauté et en intégrant leurs voix et leurs préoccupations dans le projet. Cela se fait par le biais d'une analyse rapide ou plus approfondie de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale et par la création de plans d'action d'égalité de genre et d'inclusion sociale sur la base de cette analyse. Les risques identifiés par l'analyse participative sont traités et atténués par la création d'activités de projet adaptées à ces risques.

Les programmes de subsistance sont conçus pour les personnes touchées par nos projets dans le cadre de consultations communautaires avec les organisations autochtones. En outre, le WWF-Népal a établi des critères clairs et transparents pour sélectionner les personnes visées par ces programmes. Les critères ont été élaborés en collaboration avec les communautés, en mettant l'accent sur l'engagement des personnes vulnérables de la communauté (par exemple, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les foyers monoparentaux). Une attention particulière est accordée à l'engagement des groupes autochtones.

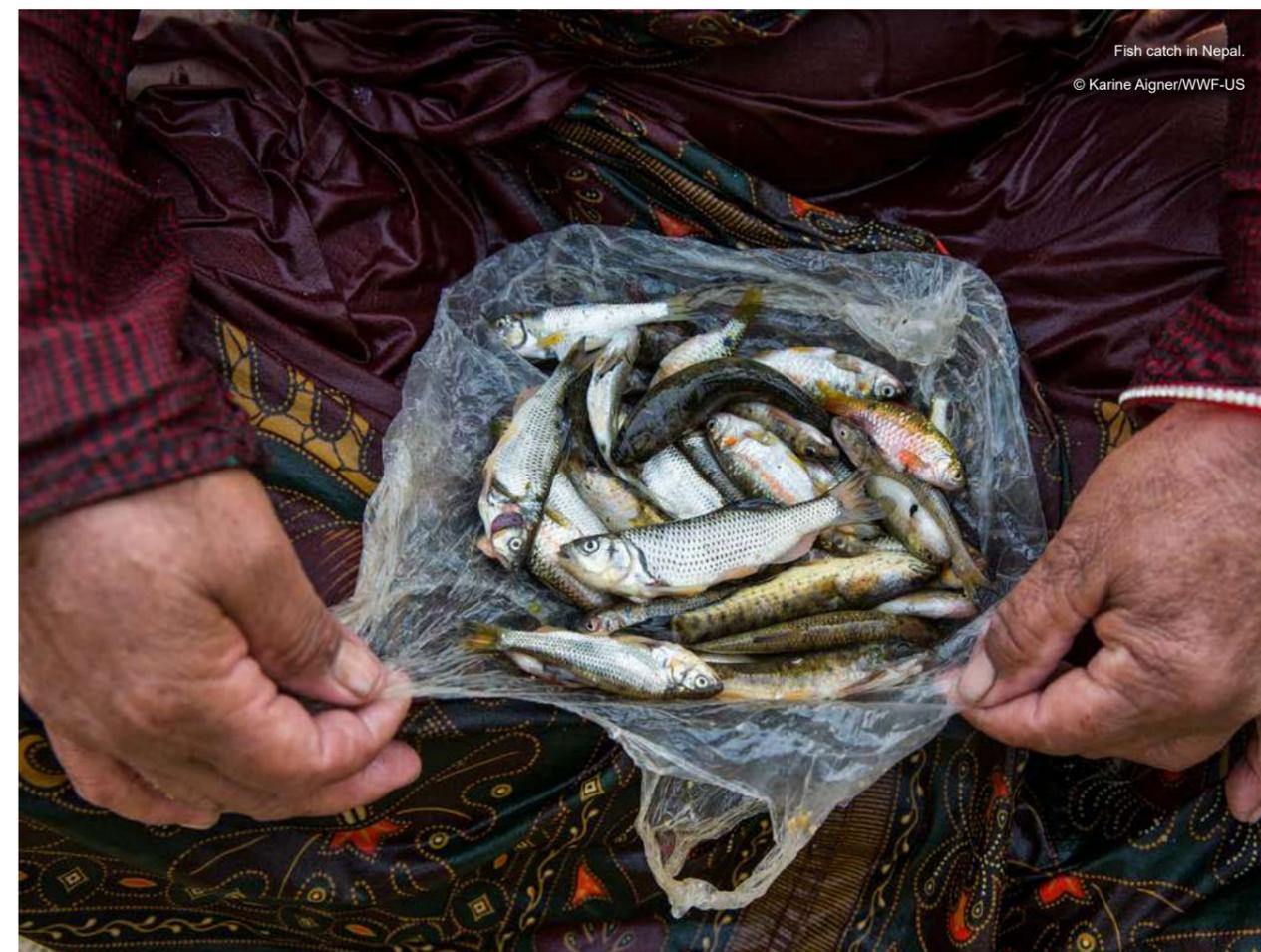
TEMOIGNAGE

« Le WWF Népal continue de renforcer les mesures de protection environnementale et sociale et s'efforce de créer un centre d'excellence pour montrer l'impact considérable des mesures de protection communautaires sur la conservation. »

Ghana Shyam Gurung (PhD),
représentant national, WWF-Népal

« Je reconnais les formidables engagements du programme du paysage de l'arc du Terai et du WWF Népal pour faire continuellement entendre les voix des peuples autochtones, dans ses efforts consolidés avec diverses parties prenantes, du gouvernement aux OSC en passant par les communautés, pour une conservation plus inclusive. »

Prem Shankar Mardaniya,
président de la Homestay Federation



Fish catch in Nepal.
© Karine Aigner/WWF-US

ÉTUDE DE CAS #4: NÉPAL – INTÉGRER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE

Le programme de foresterie communautaire du Népal s'est efforcé de faire respecter les droits des utilisateurs traditionnels des forêts. Lancé à la fin des années 70, le programme soutient le contrôle des communautés locales sur la protection, la gestion et l'utilisation durable de leurs ressources forestières. Aujourd'hui, plus de 22 000 groupes d'utilisateurs de la forêt sont responsables de la gestion d'environ 35 % des forêts népalaises. Le programme se veut inclusif et participatif, et prend explicitement en compte le genre, les groupes ethniques, les peuples autochtones et les personnes issues de diverses classes sociales et économiques.

L'inclusion des personnes en situation de handicap reste pourtant un domaine qui fait défaut. Au Népal, les personnes en situation de handicap sont marginalisées et fortement stigmatisées, enfermées dans un cercle vicieux de pauvreté. Dans les zones rurales en particulier, l'accès limité aux services augmente les cas de mortalité infantile, les problèmes

de santé, la faible espérance de vie et le manque de possibilités d'éducation et de moyens de subsistance.

Conscient de ces défis, le WWF-Népal a davantage mis l'accent sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans son travail dans le paysage de l'arc du Terai, qui est étroitement lié au programme de foresterie communautaire. Nous cherchons à responsabiliser les personnes vivant avec un handicap en renforçant leur indépendance économique et leur accès à l'éducation.

Nous avons piloté l'initiative dans le corridor Laljhadi-Mohana, qui relie le parc national de Shuklaphanta au parc national de Dudhwa en Inde. En 2019, une enquête menée auprès de 16 groupes d'utilisateurs de forêts communautaires a permis de recenser 121 membres en situation de handicap : 21 personnes souffrant de déficience visuelle, 20 personnes souffrant de déficience auditive, 20 personnes souffrant de troubles de la parole et 60 personnes souffrant de handicaps physiques. Depuis 2021,

nous avons fourni une formation professionnelle ciblée et un soutien aux moyens de subsistance aux personnes en situation de handicap, ce qui a profité à 89 foyers dans la zone pilote. Les personnes en situation de handicap soutenues par le programme travaillent et génèrent des revenus grâce à un large éventail d'activités : élevage de chèvres, de volailles, de poissons et de champignons, vente de fruits, de thé et de produits d'épicerie, réparation de bicyclettes et d'appareils électroménagers, etc.

Ram Karan Rana est l'un de ceux qui en ont bénéficié. Paralysé depuis l'âge de 10 ans, il gère aujourd'hui un atelier de réparation de vélos. Grâce à sa nouvelle indépendance économique, il déclare se sentir mieux intégré dans la communauté. Lui et sa femme, qui est également en situation de handicap, peuvent mener une vie agréable pour eux et leurs enfants. « Les membres de ma communauté ne font pas de discrimination à mon égard », affirme-t-il. « En fait, ils apprécient le fait que je fasse partie de leur communauté et ils acceptent ce que je fais. »

Depuis, nous avons étendu ce travail au corridor de Khata et à une partie de la zone tampon autour du parc national de Chitwan. À ce stade, nos efforts se concentrent sur l'offre de moyens de subsistance alternatifs aux personnes en situation de handicap. Nous discutons également de la manière de permettre aux personnes en situation de handicap de jouer un rôle plus important dans la gouvernance des forêts communautaires, afin de garantir que leurs besoins soient entendus et considérés.

Promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap est un défi. En raison d'une sensibilisation limitée, les droits et les besoins des personnes en situation de handicap n'étaient jusqu'à présent pas intégrés de manière significative dans la foresterie communautaire au Népal. Il y a un manque général de matériel de formation adapté aux personnes en situation de handicap, et les sessions de formation communautaires existantes ne sont pas toujours accessibles. Bien qu'elles soient représentées dans certains groupes d'utilisateurs des forêts communautaires, des efforts plus importants sont nécessaires pour atteindre les personnes en situation de handicap au niveau local.

La conservation inclusive ne peut être mise en œuvre que si tous les membres de la communauté sont inclus. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap au Népal, en veillant à ce que tous les gardiens des forêts communautaires profitent des avantages de la conservation.





CHAPITRE 4: CONCLUSION

Via la mise en œuvre des engagements que nous avons pris dans la *réponse de la direction*, nous avons renforcé notre approche d'une conservation inclusive, centrée sur les personnes.

Nous savons qu'il s'agit d'un gros chantier et que nous n'en sommes qu'au début. Nous continuons à apprendre et à nous adapter au fur et à mesure et nos stratégies ne cesseront d'évoluer pour relever de nouveaux défis et saisir de nouvelles opportunités avec toujours la même ambition : obtenir des résultats positifs pour les personnes et la biodiversité.

Nous attendons avec impatience les résultats de l'évaluation sur la mise en œuvre de notre *réponse de la direction* ces trois dernières années. Nous saurons alors où il est nécessaire que nous fassions des ajustements pour renforcer nos actions.

À l'avenir, nous continuerons également à explorer la meilleure façon de partager les leçons tirées avec toutes les parties prenantes pour une approche de la conservation fondée sur les droits. L'homme et la nature ne peuvent prospérer que s'ils parviennent à cohabiter harmonieusement et le WWF fera tout pour concrétiser cette vision.

Farmer bearing seedlings of rice to plant in paddy, Viet Nam.

© Shutterstock / TOM.foto / WWF



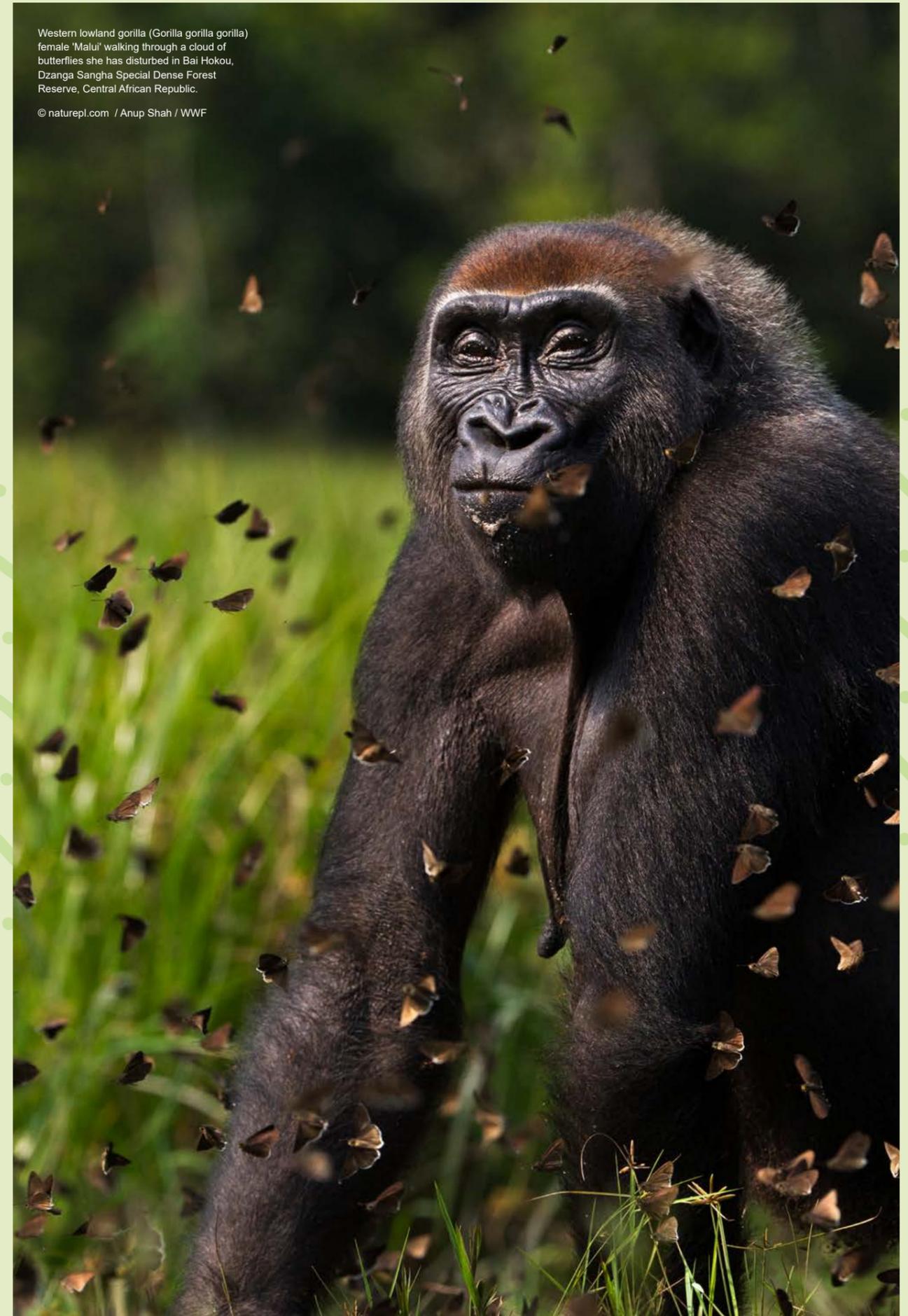
CHAPITRE 5: ÉTUDES DE CAS - HISTOIRES DE CONSERVATION INCLUSIVE

Nous avons inclus 15 études de cas dans le rapport sur les droits humains et l'environnement 2023, provenant de l'ensemble de notre réseau mondial – trois en Afrique (dont deux dans le chapitre 3), sept dans les Amériques, trois dans les régions Asie et Pacifique (dont une dans le chapitre 2), et une à l'échelle mondiale. Ces études de cas s'efforcent d'illustrer le parcours du WWF vers la mise en œuvre d'une conservation efficace et inclusive. Nous avons cherché à partager un compte-rendu des étapes franchies, des défis relevés et des leçons apprises dans le cadre de notre travail sur le terrain, tout en continuant à remplir notre mission qui consiste à préserver le monde naturel au profit des personnes et de la nature.

Les approches de conservation inclusives sont essentielles à l'équité et au bien-être des humains, ainsi qu'à la restauration et au rétablissement de la nature. Les crises liées à la perte de la biodiversité, au changement climatique et aux inégalités exigent des réponses systémiques et nous obligent à nous confronter aux structures et aux dynamiques du pouvoir qui perpétuent les inégalités au détriment de la conservation.

La conservation inclusive couvre une multitude d'approches qui englobent diverses valeurs et visions sur la façon dont la nature devrait être conservée tout en bénéficiant aux humains et à la planète. Le WWF s'efforce de comprendre de manière globale les contextes dans lesquels nous travaillons et la dynamique entre les différents acteurs et détenteurs de droits. Nous reconnaissons et encourageons l'action et le leadership des communautés locales, des peuples autochtones, des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés. Outre les détenteurs de droits, le WWF engage les gouvernements, la société civile et les acteurs du secteur privé dans une action collective qui contribue à transformer les systèmes à de multiples niveaux.

Les histoires racontées dans ce rapport mettent en lumière notre travail de conservation dans les six domaines d'intervention clé du WWF – le climat, l'alimentation, les forêts, l'eau douce, les océans et la faune sauvage – et les relie à notre ambition plus générale d'intégrer les droits humains dans la conservation et le déploiement des sauvegardes environnementales et sociales du WWF.



ÉTUDE DE CAS #5: MADAGASCAR – RENFORCER LES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ESPÈCES SAUVAGES À MADAGASCAR

Mi-2021, TRAFFIC – une ONG de premier plan travaillant à l'international sur le commerce des animaux et des plantes sauvages – a évalué les besoins de Madagascar en matière de capacités des agents chargés de l'application de la loi, notamment les douanes, la justice, la police, la gendarmerie et les écogardes, pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages (CIES). Les résultats de l'évaluation, à laquelle ont participé une centaine d'agents des différentes agences présentes dans les points chauds du CIES, devraient permettre d'élaborer un contenu de formation pour ces agents des services répressifs. L'évaluation a révélé des lacunes importantes dans le respect des droits humains par les agents. L'ancien directeur général de la gouvernance forestière du ministère de l'Environnement et du Développement durable a reconnu ce résultat inattendu et a proposé un effort de renforcement des capacités pour combler ces lacunes dans tous les organes chargés de l'application de la loi.

Pour comprendre les défis spécifiques auxquels sont confrontés les agents chargés de l'application de la loi et les détenteurs de droits, TRAFFIC, en collaboration avec WWF International, dans le cadre du programme suédois Voices for Diversity financé par l'agence suédoise de coopération internationale au développement, a procédé à une évaluation rapide des risques parmi les agents chargés de l'application de la loi sur les espèces sauvages, afin de déterminer où les violations des droits humains pourraient se produire et quels étaient les besoins opérationnels des agents chargés de faire appliquer la loi. L'évaluation comprenait des tests écrits, des discussions plénières et des jeux de rôle avec 38 membres de différentes agences. Pour approfondir cette compréhension, TRAFFIC et

WWF-Madagascar, soutenus par WWF International, ont cherché à connaître le point de vue des membres des communautés dans quatre paysages concernant le respect des droits humains par les agents chargés de l'application de la loi lors d'activités liées à la faune et à la flore.

Les résultats de ces deux évaluations ont guidé l'élaboration d'un module de formation ciblé visant à combler les lacunes identifiées dans les principes et les pratiques en matière de droits humains. Le module de formation a été élaboré par un expert malgache renommé en matière de droits humains. Toutes les écoles d'application de la loi ont approuvé l'inclusion du module de formation dans leur programme de formation, y compris l'école de la police nationale,

l'école de la gendarmerie nationale et le centre national de formation des techniciens forestiers.

En août 2023, à la demande de la direction de l'école de la gendarmerie nationale, des sessions de formation ont été organisées à l'école de la gendarmerie nationale d'Ambositra, axées sur la sensibilisation au respect des droits humains dans le cadre de l'application de la loi sur les espèces sauvages. Cette formation a été dispensée à 1 500 élèves gendarmes, juste avant qu'ils n'obtiennent leur diplôme, et à temps pour qu'ils soient opérationnels sur le terrain en 2024. Une session de formation des formateurs a également été programmée pour 2024 afin d'assurer la pérennité de ces efforts.



Panther Chameleon (*Furcifer pardalis*),
threatened by illegal wildlife trade.

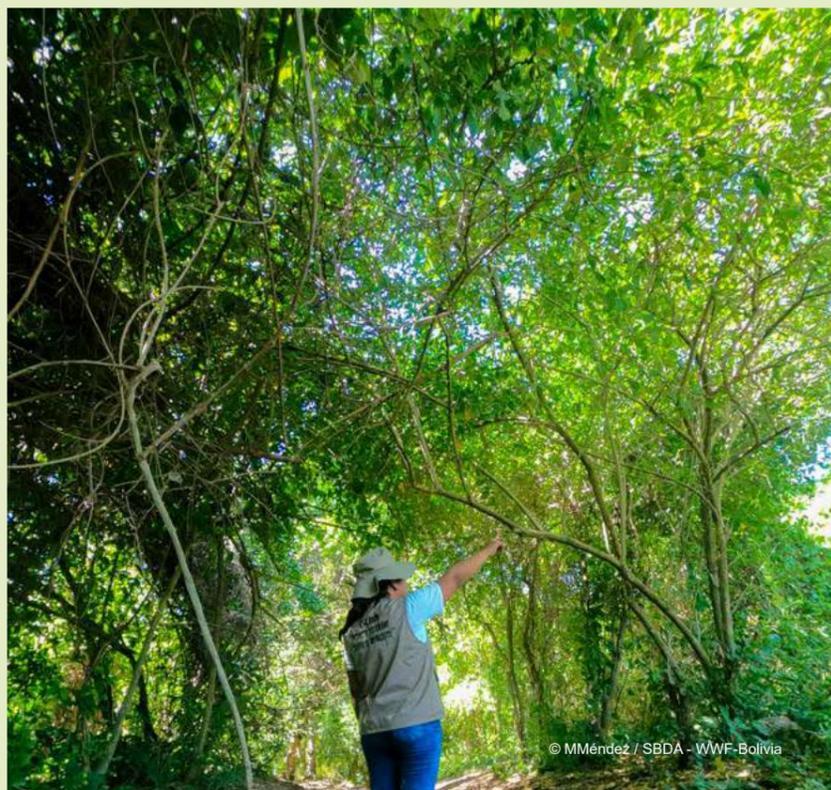
© Kaisa Siren / WWF

« Dans la plupart des cas, le braconnage se produit dans des zones reculées où les agents chargés de l'application de la loi sont livrés à eux-mêmes. En raison de divers facteurs (éloignement, lacunes logistiques, ressources humaines et financières, etc.), les risques de violation des droits des contrevenants et des populations locales sont très élevés. Toutefois, ces risques peuvent être réduits ou minimisés si les agents sont équipés et sensibilisés aux principes fondamentaux du respect des droits humains dans le cadre de l'application de la législation sur les espèces sauvages. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'inclusion de ce module dans nos programmes de formation. »

Représentant du ministère de l'Environnement et du Développement durable de Madagascar (MEDD).

ÉTUDE DE CAS #6: BOLIVIE – UN GROUPE DE FEMMES RURALES OBTIENT LA CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LE PANTANAL BOLIVIEN

Grâce à l'initiative de femmes locales, 880 hectares de Motacusito seront consacrés à la conservation des sources d'eau et au développement de l'écotourisme communautaire, une activité économique essentielle aux familles de la région



© MMéndez / SBDA - WWF-Bolivia

Quidian Román Samaricha, Ana María Tomichá, Marisol Román et Dayana Espinoza traversent chaque jour la chaîne de montagnes où elles ont grandi : Motacusito. Parmi les grottes et les sources, elles travaillent comme guides depuis trois ans dans le cadre de l'Association des prestataires de services touristiques Motacusito Nuevo, qu'elles ont elles-mêmes créée et fait accréditer par la Fédération nationale du tourisme.

Le 10 juillet de cette année, elles ont obtenu l'adoption d'une loi visant à protéger l'écosystème de leur territoire pour la première fois de leur histoire. La première loi municipale sur les aires protégées 252/23 de la province de Germán Busch établit que, sur les 1 508 hectares de Motacusito, 880 hectares sont destinés à la conservation et à la protection des fonctions écologiques des sources d'eau, de la recharge des nappes phréatiques et des eaux de surface, ainsi qu'au développement de l'écotourisme communautaire, qui constitue la principale activité économique des familles.

Leur réussite représente un triomphe sans précédent pour la conservation de ce lieu et pour une communauté dont l'activité principale est l'écotourisme, dirigé par des femmes. En tant qu'aire municipale protégée, la communauté de Motacusito dispose désormais de plus d'outils juridiques et de plus de garanties que la gestion de son territoire sera partagée et que le tourisme durable, principale activité économique des familles, sera pratiqué tout en protégeant la zone la plus importante de la région en matière de renouvellement des eaux.

La communauté rurale de Motacusito – ou Motacú comme l'appellent affectueusement ses quelque 200 habitants – est située à huit kilomètres au sud-ouest de la municipalité de Puerto Suárez, au cœur du Pantanal bolivien, considéré comme le plus grand site Ramsar d'eau douce de Bolivie. C'est une destination qui attire un nombre croissant de touristes et de chercheurs brésiliens en raison de ses sources d'eau et d'une grotte déclarée site d'importance pour la conservation des chauves-souris (SICOM), qui sert de refuge à plusieurs espèces de chauves-souris (comme les *Natalus macrourus*, *Carollia perspicillata* et

Desmodus rotundus). Les activités touristiques profitent aux femmes, qui sont les guides locales, et représentent également une source de revenus pour l'ensemble de la communauté et de la municipalité, car elles stimulent l'économie locale grâce aux services d'hébergement, de restauration et de transport, entre autres.

PARTICIPER À LA CONSERVATION DU PANTANAL

À Motacusito, l'eau est une ressource stratégique pour le développement et l'économie locale, et c'est précisément l'eau qui a réuni les femmes de Motacusito, Quidian, Ana María, Marisol et Dayana, avec le gouvernement municipal autonome de Puerto Suárez, la Société bolivienne du droit environnemental (SBDA) et le WWF, qui, depuis la création et la gestion du centre de surveillance de Puerto Suárez, ont réalisé ensemble des études techniques sur l'état des ressources en eau de la municipalité. L'objectif? Proposer des politiques publiques qui soutiennent les actions de conservation, étayées par des informations scientifiques et techniques, sous la direction des femmes de la communauté. « C'est un travail d'équipe qui nous a permis d'attirer l'attention », ajoute Quidian, élue vice-présidente de la communauté en 2022.

Le Pantanal bolivien fait partie de ce que l'on appelle le Gran Pantanal, la plus grande zone humide d'eau douce continue du monde, à cheval entre la Bolivie, le Brésil et le Paraguay. Occupant 67 % du territoire de la municipalité de Puerto Suárez, les menaces que représentent les incendies de forêt, la sécheresse et le changement climatique dans le Pantanal bolivien affectent également le reste de l'écorégion. Motacusito est un site clé pour la recharge en eau, car il abrite les sources qui alimentent la lagune de Cáceres. Cette dernière alimente le Pantanal et se connecte au fleuve Paraguay, véritable source de vie.

SOUTENIR LES FEMMES DE POUVOIR

Le diagnostic réalisé dans la zone en 2016 a initié un processus de « plusieurs années », explique Víctor Magallanes, coordinateur du Paysage Pantanal Chaco (PACHA) pour le WWF Bolivie. Aujourd'hui, une étape est franchie avec la première aire municipale protégée pour la conservation des ressources en eau, gérée par ses femmes dirigeantes. « Nous parlons d'une aire protégée où la culture locale est primordiale, où il existe des leaders naturels des processus », dit-il. « Le succès appartient à la communauté et nous pouvons dire avec fierté que nous avons été en mesure d'y participer, en facilitant les espaces et en fournissant une assistance technique et juridique. »

« Nous n'étions que des conseillers, les femmes s'occupaient de tout, elles tenaient fermement la barre », explique Mauricio Méndez, coordinateur du projet SBDA. « Nous voulions comprendre pourquoi il y avait une diminution de 60 % de l'eau dans la Lagune Cáceres entre 2019 et 2020. Lorsque nous sommes arrivés à Motacusito, il y avait une grande quantité de petits bassins, et les études que nous avons menées ont montré que l'un de leurs bassins versants est le premier à contribuer à la lagune, qu'il fonctionne comme un réservoir d'eau et qu'il naît là, au cœur de leur communauté. Ils n'en étaient pas conscients, mais une fois qu'ils en ont compris la valeur, ça a fait toute la différence. »

L'association des prestataires de services touristiques Motacusito Nuevo, composée de sept femmes de Motacusito, est née à la suite de plusieurs formations sur le leadership, l'organisation, le tourisme communautaire et la gestion durable des ressources. « En tant que femmes travaillant pour le bien de la famille, nous nous sommes battues dès le début, nous avons frappé à de nombreuses portes et nous nous sommes cherchées, même dans les moments les plus difficiles », explique Quidian. « Nous avons fait pression pour qu'un projet de loi transforme Motacusito en aire protégée, afin de sauvegarder nos ressources pour les générations futures. »

Autour des grottes de Motacusito, dont la profondeur avoisine les 120 mètres, il y a un jardin de cactus et de broméliacées et, à l'intérieur, une faune fascinante, comme des crapauds et des grenouilles, des poissons aveugles et des amblypyges. Avec ses formations rocheuses de stalactites et de stalagmites, la grotte fonctionne comme une éponge pour le stockage de l'eau souterraine. « C'est comme entrer dans un autre monde où les hommes restent à la porte, les femmes descendent dans l'eau jusqu'à la taille et les chauves-souris voltigent autour d'elles », dit l'un des visiteurs.

Ces dernières années, Quidian, Ana María, Marisol et Dayana ont alterné leurs marches vers la grotte, vêtues de bottes et de chapeaux de pêche, et passé de longues journées entre collègues autour d'un café afin de définir les articles qui figureraient dans le projet de loi. Certains nous disaient que « nous ferions mieux de rester à la maison, pour faire la cuisine et la lessive, mais nous ne les avons pas écoutés et nous avons continué. » D'autres, comme le secrétaire général de Motacusito, Roberto Viera, « nous ont fait confiance ».

Le 10 juillet, devant toute la communauté, la première loi sur les aires municipales protégées a été promulguée. Comme l'explique Víctor, « c'était l'un de ces moments où l'on sent que l'on fait des choses bien et que l'on n'est pas seul. » Selon Roberto, « c'est un jour historique parce que lorsqu'il y a une volonté de soutenir la communauté, rien n'est impossible. » Pour Quidian, Ana María, Marisol et Dayana, il s'agissait d'une « récompense pour toutes les luttes. »

« Nous savons que ce que nous avons fait n'est pas encore visible à 100 %, car il s'agit d'un projet à long terme », déclare Quidian. « Nous avons envie de travailler encore plus pour Motacusito, avec des jardins potagers communautaires, l'observation des oiseaux et l'artisanat à partir des feuilles du palmier motacú. Nous avons déjà rendu visite aux femmes d'autres communautés, comme San Juan del Mutún et San Salvador, pour leur dire ce que nous avons fait et ce que nous voulons faire... ce n'est que le début. »

ÉTUDE DE CAS #7: BRÉSIL – LUTTER CONTRE LA TRANSFORMATION ET LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DANS LE CERRADO

La transformation de la végétation indigène dans le Cerrado brésilien menace non seulement l'extraordinaire biodiversité de la région, mais aussi les droits de ses habitants traditionnels. La stratégie « Tamo de Olho » (« Nous vous avons à l'œil ») vise à identifier et à traiter les menaces les plus urgentes par le biais d'actions politiques et juridiques. L'initiative a été lancée par le WWF-Brésil en 2020, en collaboration avec un groupe d'ONG et le réseau d'organisations locales de Cerrado.

Nous avons développé une plateforme en ligne afin d'identifier les cas critiques de déforestation et de violations de la loi dans le Matopiba (la partie du Cerrado située dans les États de Maranhão, Tocantins, Piauí et Bahia). Les alertes à la déforestation sont superposées aux cartes des aires protégées, des territoires des peuples autochtones et des communautés locales, des zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité et des zones sous embargo. Plus



Agricultural workers working on a soy plantation. Workers are often migrants who come from poorer regions in Brazil for seasonal work on soy plantations. Cerrado, Brazil.

© Peter Caton / WWF-UK

ces éléments se chevauchent, plus l'alerte est critique. La plateforme est en libre accès et la base de données comprend des données provenant de sources officielles du gouvernement brésilien que les utilisateurs peuvent également télécharger. Les données et l'analyse spatiale sont complétées par des informations ascendantes sur les terres, l'utilisation des ressources et les conflits socio-environnementaux provenant des membres du réseau Cerrado.

Lorsque des cas prioritaires sont identifiés, nous avons différentes approches en matière de plaidoyer. Tout d'abord, nous travaillons à renforcer la capacité du ministère public de Matopiba à agir contre la déforestation illégale. Lorsque le dossier est solide, nous travaillons avec les procureurs généraux pour engager des procédures judiciaires. Nous devons travailler avec des partenaires sur le terrain pour recueillir des informations sur le contexte et élaborer une stratégie de plaidoyer et de communication. Nous intentons également des actions en justice auprès des administrations publiques chargées de l'environnement et avons tenu plusieurs réunions avec des agences fédérales et nationales pour discuter de la déforestation illégale, de la transparence et des contrôles.

Un autre moyen existant est celui du litige stratégique : l'initiative travaille avec des collègues du réseau WWF pour monter un dossier impliquant

la chaîne de valeur du soja, en tenant principalement compte des négociants et des acheteurs. Enfin, les efforts de plaidoyer international ont inclus l'envoi d'une lettre des communautés locales du Cerrado au Conseil, à la Commission et au Parlement de l'Union européenne, sur l'importance d'inclure le biome du Cerrado (classé comme « autres terres boisées ») dans le règlement européen contre la déforestation.

À ce jour, l'initiative a engagé 25 procédures judiciaires. L'une d'entre elles a contribué à empêcher l'assouplissement de la législation environnementale dans l'État de Tocantins, tandis qu'une autre a défendu le droit des peuples traditionnels du Maranhão à être consultés avant toute intervention affectant leur territoire.

L'IBAMA (Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables) utilise la plateforme pour prioriser les cas à surveiller. Les informations fournies par l'initiative ont été utilisées par le ministère de l'Environnement et du Changement climatique pour structurer le plan national de contrôle de la déforestation dans le Cerrado, lancé en septembre 2023. Les équipes du ministère de la Justice et du ministère du Développement agricole et de l'Agriculture familiale ont également demandé à travailler avec l'initiative pour identifier les conflits et développer des stratégies de médiation.

Exemples de plaidoyer dans ce contexte sont présentés ci-dessous :

Lettres des peuples du Cerrado à l'Union européenne demandant une loi plus ambitieuse contre la déforestation. Plus de 130 ONG et groupes de travail militent pour l'inclusion de tous les écosystèmes naturels, la transparence sur l'origine et le



respect des droits humains.

Lettre conjointe de l'Articulation des peuples autochtones du Brésil (APIB) et de la Coordination nationale de l'articulation des communautés noires rurales quilombolas (CONAQ) adressée à l'Union européenne, demandant l'inclusion de tous les écosystèmes brésiliens dans le champ d'application du règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR).



ÉTUDE DE CAS #8: COLOMBIE – UNE CONSERVATION FRAGILISÉE PAR LES CONFLITS EN COLOMBIE

La situation de conflit ne cesse de menacer l'environnement en Colombie, malgré la signature d'un accord de paix en 2016 et les efforts de consolidation de la paix en cours, notamment par le biais d'initiatives de « paix totale » et de « paix avec la nature ». Dans les régions reculées, qui étaient autrefois le terrain des combattants paramilitaires, les groupes armés se battent pour contrôler le trafic de drogue et d'autres activités illégales. Loin du contrôle de l'État, les cultures illicites, l'exploitation minière illégale et « l'accaparement des terres » ont proliféré, menaçant les droits des peuples autochtones et des communautés locales et aggravant les inégalités sociales.

Les populations locales, dont les moyens de subsistance dépendent de la nature, sont particulièrement vulnérables. La santé, l'éducation et les autres services publics sont largement absents des zones rurales et isolées, et les membres de la communauté subissent souvent des pressions pour prendre part à des activités illégales. Ceux qui résistent ou qui cherchent à défendre leurs droits d'occupation peuvent être menacés, voire tués.

Les régions de l'Amazonie colombienne et du Pacifique, où travaille le WWF, sont particulièrement touchées. Dans ces régions, les processus sensibles aux conflits du WWF-Colombie visent à garantir que les projets de conservation soutiennent également le développement communautaire, le bien-être des populations et la résilience socioécologique, améliorant ainsi les perspectives de paix et de stabilité. La conservation inclusive et les approches en vue de « ne pas nuire » sont la pierre angulaire des interventions du WWF, conformément à notre cadre de sauvegardes environnementales et sociales.

À Nariño, près de la frontière sud avec l'Équateur, le WWF-Colombie aide les populations autochtones et d'autres communautés locales à développer des moyens de subsistance durables et alternatifs, et à renforcer leur capacité à défendre leurs droits. La violence est fréquente dans cette région, la population locale est constamment victime de menaces, d'attaques, d'assassinats et de déplacements imposés par des groupes armés illégaux.

Dans ce contexte, le WWF a travaillé avec les communautés autochtones Awa et Los Pastos pour développer des activités d'écotourisme, notamment de tourisme scientifique, d'observation des oiseaux et d'artisanat. Dans la réserve autochtone de La Nutria Awa, nous avons soutenu les efforts visant à impliquer les jeunes – particulièrement susceptibles d'être recrutés par des groupes armés – par le biais de l'éducation et du renforcement des moyens en matière de conservation et de connaissances traditionnelles, pour renforcer la cohésion de la communauté.

Dans le Guaviare, au cœur de l'Amazonie colombienne, les conflits liés à l'utilisation et à l'occupation des terres entraînent la déforestation et la dégradation des forêts, et portent atteinte aux droits et au bien-être des communautés. Dans cette région, le WWF-Colombie travaille avec les communautés locales pour gérer les aires protégées dans le cadre du projet « Aires protégées et paix », financé par le gouvernement allemand et le WWF.

Nous avons également soutenu des alliances communautaires, telles que Asoproagro (Association des producteurs agricoles de Guaviare), qui fournit un soutien technique aux alternatives de production durable, y compris aux membres de la communauté qui étaient auparavant impliqués dans des activités illégales. L'accent est également mis sur le renforcement de l'égalité des genres, en donnant aux femmes les moyens de développer d'autres moyens de subsistance et de devenir des guides en matière de conservation.

« En Colombie, nous travaillons au carrefour des questions sociales, politiques, économiques et environnementales », déclare Sandra Valenzuela de Narvaez, directrice générale du WWF-Colombie. « Travailler dans des zones touchées par les conflits et s'efforcer de promouvoir les droits humains, les moyens de subsistance alternatifs et la sécurité est un élément fondamental de l'approche inclusive et globale de la conservation du WWF-Colombie. »

« Travailler dans des zones sensibles aux conflits et s'efforcer de promouvoir les droits humains, les moyens de subsistance alternatifs et la sécurité est un élément fondamental de l'approche inclusive et pansociétale du WWF-Colombie en matière de conservation. »

Sandra Valenzuela de Narvaez
CEO du WWF-Colombie



WWF has been supporting and strengthening indigenous, afro Colombian and peasant conservation efforts in the Pacific Andean foothills in the border between Colombia and Ecuador. In this photo, volunteers from the WWF - Fundación SURA alliance are working on improving trails in the La Nutria - Piman indigenous reserve of the Awa community of the Gran Sabalo resguard, an initiative to strengthen environmental governance, traditional knowledge and promote communitarian tourism as income opportunities for improve livelihoods.

© WWF-Colombia

ÉTUDE DE CAS #9: ÉQUATEUR – UNE VOIE VERS L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LA CONSERVATION EN AMAZONIE ÉQUATORIENNE

Le WWF-Équateur a procédé à une analyse rapide de l'égalité des genres en Amazonie afin de comprendre les conditions, les besoins et les priorités des femmes autochtones et rurales. Quelles sont les conclusions et comment cet exercice a-t-il posé les bases d'une plus grande égalité entre les genres par le biais de la conservation de l'Amazonie ?

En général, femmes et hommes ont tendance à avoir des rapports différents avec la nature en raison des rôles et des stéréotypes culturellement construits autour de la féminité et de la masculinité. C'est pourquoi le genre est une catégorie pertinente pour comprendre la dynamique autour de l'utilisation, de l'accès et du contrôle des ressources naturelles et, par extension, pour concevoir et mettre en œuvre des actions de conservation qui soient à la fois inclusives et efficaces.

Une analyse bibliographique mondiale menée par l'alliance CARE-WWF (un partenariat entre le WWF et CARE, l'organisation humanitaire internationale qui travaille avec des populations de femmes et de filles pour lutter contre la pauvreté et la faim) a révélé que l'inégalité entre les genres et l'absence de femmes à des postes de direction sont liées à la dégradation de l'écosystème. L'étude a montré que la participation et le leadership des femmes dans la gestion des territoires et des ressources fournissent de meilleurs résultats en matière de conservation et de gouvernance. L'accès des femmes à l'éducation et aux ressources financières, qui leur permet de prendre conscience du pouvoir de leur voix et de développer leurs

compétences en matière de leadership, constitue en fait une base importante pour les actions de conservation.

En Équateur, par exemple, 35,5 % des femmes rurales vivent dans la pauvreté et exercent des activités agricoles sans disposer du même pouvoir économique et social que les hommes. Dans la région amazonienne, 88,2 % des producteurs sont des hommes, contre seulement 11,9 % de femmes, selon le dernier recensement agricole national (effectué en 2000). L'accès limité des femmes aux terres agricoles accroît leur dépendance sociale et économique, ainsi que leur dépendance à l'égard des ressources collectives telles que les forêts, et réduit leurs revenus.

Outre les disparités entre les genres, les complexités sociales telles que l'identité culturelle doivent être prises en compte lors de la conception d'activités de conservation avec les communautés autochtones. Bien que l'objectif puisse être de renforcer le rôle des femmes et d'améliorer leur qualité de vie, certains projets de conservation ont historiquement exacerbé les inégalités entre les hommes et les femmes en négligeant la façon dont les communautés autochtones conçoivent

les rôles des hommes et des femmes. Il est essentiel de comprendre les réalités, les perspectives et les aspirations des femmes dans ces territoires pour garantir des processus de conservation inclusifs.

C'est pourquoi le WWF-Équateur a adapté et appliqué la méthodologie d'analyse rapide du genre de CARE en Amazonie dans le cadre d'une initiative pilote avec trois communautés autochtones et des associations de producteurs de cacao. Les informations recueillies permettent au WWF de comprendre les rôles des hommes et des femmes dans leur contexte rural unique, en l'occurrence autochtone. Il est essentiel de comprendre les différences entre l'accès et l'utilisation des ressources naturelles par les hommes et les femmes, leur participation à la prise de décision et leur part des bénéfices, ainsi que les obstacles propres aux femmes dans un contexte particulier, pour définir des stratégies visant à promouvoir des processus de conservation inclusifs et des résultats équitables.

COMPRENDRE LA RÉALITÉ DES FEMMES VIVANT EN AMAZONIE ÉQUATORIENNE

Les parcelles agricoles amazoniennes, ou chakras, sont des systèmes agroforestiers durables axés sur la préservation de la biodiversité. Tout en cherchant à cultiver et à produire des aliments biologiques destinés à la consommation, ils conservent également des plantes endémiques – dont certaines sont en voie de disparition – et protègent les sols. Comme il ne s'agit pas de monocultures, la variété des plantes contribue à prévenir l'érosion, à préserver la diversité de l'environnement et à garantir la production d'aliments et de médicaments traditionnels. Les chakras sont également une source de produits commercialisables génératrice de revenus pour les communautés. Tout cela est illustré par le travail de trois organisations de producteurs de cacao dans la province de Napo, au nord de l'Amazonie équatorienne. Les organisations de Kallari, Wiñak et Tsatsayaku se sont engagées à mettre en place une chaîne

d'approvisionnement en cacao durable qui empêche la déforestation et met fin à la vente de terres autochtones Kichwa pour le développement de projets miniers dans la région.

Dans cette province, bien que les femmes kichwa travaillent aux côtés des hommes dans les chakras, elles souffrent d'inégalités en matière de travail et de participation. Selon les conclusions de l'analyse rapide de la dimension de genre, les femmes effectuent des tâches physiquement exigeantes dans la plantation et l'entretien des cultures, mais leur participation dans les domaines techniques et dans la prise de décision est limitée. En outre, les hommes ont un plus grand contrôle sur la terre et les ressources économiques, ce qui leur confère une autorité dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté. Les normes culturelles de ces communautés stipulent que les femmes ne peuvent pas hériter de la terre et érigent des barrières qui les empêchent de gérer leurs revenus ou d'accéder à des postes de direction. Bien que les femmes soient impliquées dans les associations de producteurs de cacao, elles sont limitées dans le contrôle et l'accès aux ressources et aux bénéfices de ces associations, ce qui contribue à la dépendance économique et à la difficulté de répondre aux besoins de la famille.

« En général, il y a une forte disparité entre les genres en matière de participation », déclare Alexandra Vásquez, consultante pour le WWF-Équateur et spécialiste du

genre, du changement climatique, du développement durable et de la biodiversité, qui a participé à l'analyse. « Il existe une différence entre les activités productives des hommes et des femmes. Cela est dû aux stéréotypes selon lesquels les femmes devraient s'occuper de prendre soin des autres et les hommes gérer le travail productif. » Selon l'expert, cette situation limite l'accès à l'éducation, la participation politique, les loisirs et l'épanouissement personnel des femmes.

LE PROCESSUS ET L'AVENIR DE L'ANALYSE RAPIDE DE GENRE POUR LA CONSERVATION

La méthodologie de l'analyse rapide de genre (RGA), adaptée par le WWF, repose essentiellement sur l'examen d'informations secondaires (locales et nationales), sur des entretiens et sur des discussions de groupe avec des hommes et des femmes qui participent aux efforts de conservation au niveau local. La RGA a cartographié la manière dont les hommes et les femmes produisent et commercialisent le cacao afin de comprendre les inégalités persistantes et d'élaborer des stratégies culturellement pertinentes et appropriées pour une conservation inclusive. L'analyse a porté sur quatre domaines de recherche : la division genrée du travail, les postes de décision et le leadership, la santé holistique du corps et du territoire, les moyens de subsistance, les aspirations et les intérêts stratégiques des femmes.

Les enseignements tirés de ce projet pilote ont aidé le WWF-Équateur à définir l'analyse rapide de genre en tant qu'élément de la boîte à outils de la conservation inclusive. Cet outil peut aider le WWF-Équateur à intégrer des considérations de genre dans son offre de conservation, conformément à la déclaration de principes sur l'égalité des genres et au cadre de sauvegardes sociales et environnementales du WWF.

En tant qu'outil de conservation inclusif, la RGA offre aux équipes de terrain des conseils étape par étape pour s'assurer que la collecte de données dans les projets est menée de manière rigoureuse, participative et en tenant compte du contexte en matière de genre. L'analyse recueille des informations sur la manière dont les projets peuvent aborder des questions clés, notamment l'utilisation, l'accès et le contrôle inévitables des ressources naturelles, la participation et la représentation des femmes dans la prise de décision et la promotion de l'accès équitable des hommes et des femmes aux avantages matériels et immatériels générés par les projets de conservation.

En outre, la polyvalence de cette méthodologie dépasse son application initiale, offrant des possibilités de mise en œuvre dans des contextes et des associations variés. En exploitant ses outils et instruments adaptables, il est possible d'élaborer des stratégies d'égalité des genres personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques de différents environnements.

En effet, la RGA démontre comment l'expertise de CARE en matière d'analyse de genre, de droits des femmes et de développement économique peut renforcer la boîte à outils du WWF pour développer des processus de conservation inclusifs au sein de territoires stratégiques tels que l'Amazonie équatorienne. Cette première étape est importante pour le WWF en Équateur et dans d'autres pays afin de s'engager dans une coconception de projet plus réfléchie et d'obtenir des résultats plus inclusifs et durables dans la vie quotidienne de femmes issues de différentes communautés culturelles et dans les environnements naturels tout aussi diversifiés qu'elles habitent.



Using a participatory mapping with a gender lens to understand the varied viewpoints of men and women regarding their territories. © María Aguilar/WWF-Ecuador

ÉTUDE DE CAS #10: GUYANA – LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES DE GUYANE COLLECTENT DES DONNÉES ET DES INFORMATIONS SUR LEURS TERRITOIRES À DES FINS DE PROTECTION

Après une décennie de fonctionnement dans la région, grâce au système de déclaration, de suivi et de vérification des forêts, plus de 9 000 personnes ont bénéficié d'un modèle leur permettant de prendre des décisions éclairées.



Monitors from the South Rupununi District Council conducting water quality testing.

© WWF-Guyana

Située au nord de l'Amérique du Sud, la Guyane est bordée par le Brésil, le Suriname et le Venezuela. Bien qu'il s'agisse d'un pays relativement petit, il possède le deuxième pourcentage le plus élevé de forêts tropicales sur Terre, avec une biodiversité unique et d'abondantes ressources en eau douce. Son nom amérindien signifie d'ailleurs « terre des nombreuses eaux ». Avec le Suriname, la Guyane française, le sud-est du Venezuela, le sud-est de la Colombie et le nord-est du Brésil, ils forment ce que l'on appelle le bouclier guyanais, une zone d'environ 30 millions d'hectares qui constitue la plus grande forêt tropicale du monde.

Plus de 10 % de la population de la Guyane est constituée de communautés autochtones, qui sont non seulement les gardiennes de la biodiversité, mais qui dépendent également de 14 % des terres forestières du pays. Le long de la côte des Caraïbes vivent les tribus Arawak, Carib et Warrau. Dans les villages de l'intérieur résident les Akawaio, les Arekuna, les Makushi, les Patamona, les Wai-Wai et les Wapichan. Malgré leurs efforts de conservation, ces terres, protégées par les communautés autochtones, sont menacées par des activités telles que l'extraction d'or et de diamants, l'expansion de l'agriculture et l'exploitation forestière abusive, avec des concessions qui ont perturbé la stabilité des forêts tropicales.

Conscient de la nécessité de préserver ses forêts, le gouvernement guyanais a commencé en 2009 à promouvoir des propositions de développement à faible émission de carbone. En novembre de la même année, il a signé un accord avec la Norvège pour réduire les taux de déforestation en échange d'un financement d'environ 250 millions de dollars pour la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+). Cet accord a conduit à la création d'un système national de déclaration, de suivi et de vérification (MRV) en Guyane, qui a été amélioré au fil des ans.

LE SUIVI PARTICIPATIF COMMUNAUTAIRE, UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION

Entre 2011 et 2013, Global Canopy, le Centre international d'Iwokrama pour la conservation et le développement des forêts tropicales, et 16 communautés autochtones du Conseil de développement du district de Rupununi Nord ont mis en place un premier modèle de MRV participatif en Guyane. Ce projet initial a permis de renforcer les capacités de 32 observateurs locaux à collecter des données auprès de leurs communautés et a introduit des concepts et des approches innovants, tels que l'utilisation de smartphones et de logiciels libres pour la collecte de données.

En 2014, grâce aux ressources de l'accord avec la Norvège, le WWF a lancé un nouveau projet visant à encourager le développement du MRV participatif comme une étape cruciale dans la préparation des communautés autochtones de Guyane à une participation active au projet REDD+. Sur la base des réalisations du projet précédent, cette initiative a cherché à affiner le modèle, en veillant à ce qu'il soit à la fois reproductible et durable, tout en restant gérable pour les communautés locales. L'objectif principal était d'établir un système de mesure participatif par le biais d'efforts de renforcement des capacités, pour un suivi efficace qui fournirait les données nécessaires et

« ce que nos grands-parents ne savaient pas, nous sommes en train de l'apprendre. Nous espérons que ce que nous faisons ici aura un sens pour les nouvelles générations. »

Susan George,
Femme autochtone du
village de Katoka

les capacités d'analyse comme base d'une prise de décision éclairée.

Cet objectif a marqué le début d'un processus de formation impliquant la communauté autochtone de Wai Wai Kanashen, qui détient un titre juridique sur une superficie de 1,5 million d'hectares, soit près de 3 % de la masse continentale de la Guyane. En étroite collaboration avec les agences gouvernementales et le Conseil de développement du district de Rupununi Nord, le WWF a mené à bien cette entreprise.

Équipés d'ordinateurs portables, de logiciels libres et d'une connexion wifi, associés à des protocoles bien définis de collecte de données et d'échange d'informations, ils se sont lancés dans la collecte et l'analyse de données. L'équipe a d'abord expérimenté les téléphones mobiles et le stockage de données sur le cloud, mais elle a rapidement reconnu la nécessité de renforcer le contrôle sur la surveillance et la vérification des données, ce qui a conduit à la création de laboratoires de données : de petites cabines connectées à internet et alimentées en énergie. Les observateurs des communautés se sont relayés dans ces laboratoires de données, et le personnel de terrain s'est rendu sur place pour télécharger les données et produire des rapports imprimés pour les communautés.

C'est de ce processus qu'est né le système de « feux de signalisation » pour le contrôle de l'accès à l'information, défini comme suit : Vert – partageable librement ; Jaune – soumis à d'éventuelles restrictions de diffusion ; et Rouge – informations réservées à des groupes spécifiques, notamment dans le cas de sites miniers ou de ressources arboricoles précieuses. Le pouvoir de décision concernant le partage ou la restriction des informations a été confié aux aînés de la communauté, aux mentors et aux experts en botanique, ce qui a favorisé une approche collaborative.

Dans le cadre de MRV, toutes les informations générées restent la propriété de la communauté, les données les plus pertinentes étant partagées avec les organismes gouvernementaux et autres organes autorisés, avec l'approbation du conseil de la communauté. Cet effort de

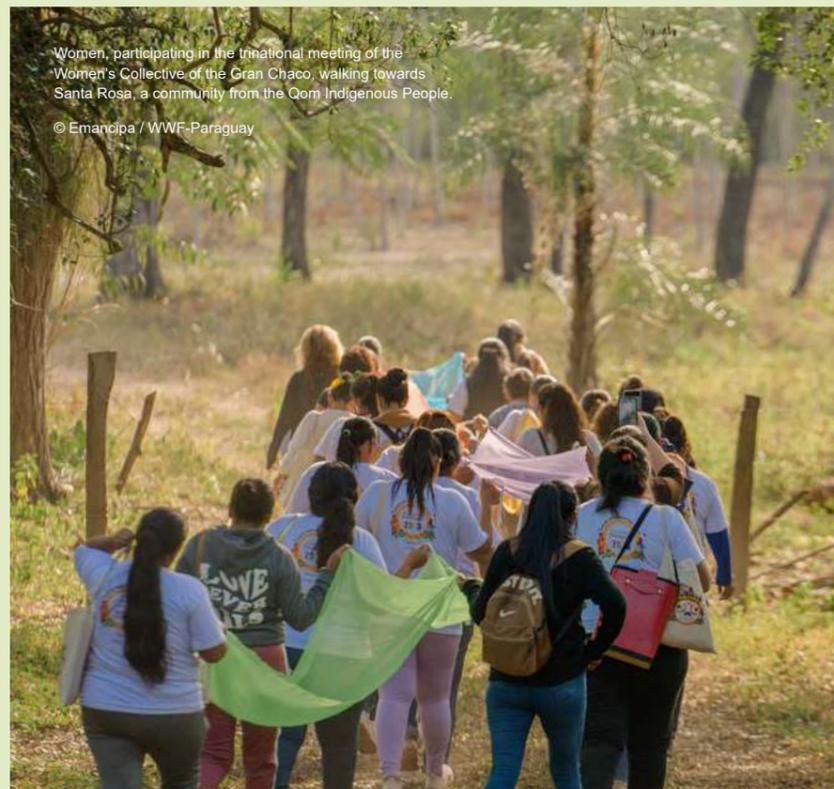
collaboration a permis un suivi continu des activités liées à l'agriculture, à la pêche, à la chasse, à la gestion des forêts et à la conservation des cours d'eau. Il a notamment permis à ces communautés d'exercer un contrôle sur leurs données et d'influencer leur utilisation. Cette initiative a été entreprise en partenariat avec le WWF, la Commission forestière de Guyane (GFC), le groupe représentatif de la communauté des monts Kanuku (KMCRG), le Conseil de développement du district de Rupununi Nord (NRDDB) et le conseil du district de Rupununi Sud (SRDC), fournissant à la communauté des informations précieuses pour prendre des décisions éclairées concernant leur présent et leur avenir.

À ce jour, 48 communautés autochtones de Guyane ont renforcé leurs capacités d'analyse des données. Ces données leur ont permis de réagir face à la diminution des populations animales causée par la chasse et de procéder à des ajustements, par exemple, dans leurs pratiques d'utilisation de l'eau. Les travailleurs environnementaux communautaires fournissent également des services de surveillance, créant ainsi une source de revenus supplémentaire. Les compétences qu'ils ont acquises sont essentielles pour que ces communautés puissent accéder aux ressources du programme REDD+.

Il a fallu des années de travail et de collaboration pour surmonter les distances, la fracture numérique et le manque d'accès, démontrant que ce processus est reproductible pour d'autres pays intéressés par une économie diversifiée et inclusive dans laquelle les communautés autochtones veillent à leur bien-être et à celui de leurs écosystèmes. « J'ignore s'il existe un autre projet de ce type dans le monde », déclare Susan George, l'une des 30 femmes faisant partie des observateurs communautaires, originaire du village autochtone de Katoka, situé sur les rives du fleuve Rupununi, dans le sud-ouest de la Guyane. « Mais ce que nos grands-parents ne savaient pas, nous sommes en train de l'apprendre. Nous espérons que ce que nous faisons ici aura un sens pour les nouvelles générations. »

ÉTUDE DE CAS #11: PARAGUAY / BOLIVIA – FEMMES, COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS DANS LA RÉGION DU PANTANAL CHACO : DES VOIX ESSENTIELLES DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis sa création en 2021, le mouvement « Voix pour une action climatique juste » a fait entendre les voix des personnes les plus touchées par le changement climatique dans la région du Pantanal Chaco, elles demandent des actions spécifiques pour adapter et protéger leurs droits, leurs territoires et leur avenir.



Women, participating in the trilateral meeting of the Women's Collective of the Gran Chaco, walking towards Santa Rosa, a community from the Qom Indigenous People.

© Emandpa / WWF-Paraguay

Alors que le monde connaît une crise climatique sans précédent et que les approches traditionnelles pour y remédier sont insuffisantes, il est urgent que la société civile locale devienne un catalyseur du changement et influence les politiques et les pratiques en faveur de solutions climatiques pertinentes. Tel est le principe fondateur du programme « Voix pour une action climatique juste » (VCA), une alliance mondiale qui promeut le leadership et l'autonomisation des populations et des organisations locales dans l'action climatique à travers le monde.

L'un des endroits concernés est le Pantanal Chaco, la deuxième plus grande écorégion forestière d'Amérique du Sud après l'Amazonie, partagée entre la Bolivie, le Paraguay, le Brésil et l'Argentine. Il s'agit d'un écosystème unique et essentiel dans la lutte contre le changement climatique : le Chaco est l'une des régions avec la plus grande diversité environnementale et biologique de la planète, tandis que le Pantanal est la zone humide tropicale la plus grande et la mieux préservée du monde.

Ces deux écosystèmes sont considérablement dégradés et font face à des menaces permanentes dues à l'expansion des frontières de l'agriculture et de l'élevage. Ces dernières années, le régime des inondations du Pantanal a été perturbé et les incendies de forêt sont devenus plus fréquents et plus étendus, affectant les habitants, les moyens de subsistance, les écosystèmes et même les villes de la région. Le Gran Chaco possède encore une couverture naturelle de près de 70 %, mais celle-ci réduit à un rythme alarmant. On estime que jusqu'à 1 800 hectares peuvent être déboisés en une seule journée.

Dans ce contexte, il est impératif de lancer des processus d'adaptation et d'atténuation équitables et justes pour le climat. L'un des objectifs du VCA est de garantir la participation effective des personnes les plus vulnérables au changement climatique, telles que les femmes, les communautés autochtones, les jeunes et les groupes marginalisés qui vivent dans la région du Pantanal Chaco et en dépendent directement ou indirectement, ainsi que les habitants des villes de la région.

LE PROGRAMME VCA EN BOLIVIE ET AU PARAGUAY

Dans la région du Pantanal Chaco, qui s'étend du Paraguay à la Bolivie, le VCA cherche à relier et à renforcer les actions des organisations de la société civile (OSC), des mouvements sociaux, des communautés autochtones et rurales et d'autres acteurs, dans une région où l'État est historiquement absent. Le WWF et la Fondation Avina – l'organisation chargée de la mise en œuvre du VCA dans la région – sous-attribuent la moitié des ressources financières du VCA à des partenaires locaux et fournissent un soutien technique à l'élaboration de programmes de conservation, de plaidoyer en faveur du climat et de défense des droits. Pour ce faire, le WWF-Paraguay collabore étroitement avec la Fondation Avina, une organisation latino-américaine dont l'objectif est de soutenir et de promouvoir les processus de collaboration.

Au cours de ces deux années de confiance mutuelle entre les deux organisations, le WWF s'est davantage concentré sur les interventions lors des tables rondes dans les municipalités, en accordant une attention particulière aux solutions basées sur la nature, à l'éducation à l'environnement, au développement des capacités et à la création d'agendas partagés. La Fondation Avina, quant à elle, apporte une valeur ajoutée grâce à ses réseaux régionaux, en tirant parti des partenariats et plateformes transfrontaliers existants, en mettant l'accent sur l'adaptation climatique des femmes, des municipalités et des communautés.

Dans la région du Pantanal Chaco, au Paraguay et en Bolivie, le VCA a soutenu 33 partenaires locaux, y compris des organisations de la société civile rurale et urbaine et des communautés autochtones, en mettant l'accent sur les femmes, le genre et l'intersectionnalité. Nous avons ainsi pu collaborer avec de nouveaux partenaires avec lesquels nous n'avions encore jamais directement travaillé auparavant, tels que des organisations de défense des droits humains, des médias indépendants et des organisations religieuses.

Les partenaires locaux ont été sélectionnés pour leur expérience en matière de promotion des droits humains et de l'équité, avec une attention particulière sur les droits des femmes, des jeunes et des communautés vulnérables. Avec chacun d'entre eux, le WWF s'est engagé dans un processus conjoint visant à identifier leurs besoins et à cocréer les activités pertinentes dans leurs plans de travail qui leur apporteraient les ressources et le soutien technique nécessaires. Ces activités comprennent des initiatives liées à l'accès à l'eau, à l'accès au financement climatique, au renforcement des connaissances et des capacités en matière d'action climatique et au renforcement général des capacités locales pour des initiatives susceptibles d'inspirer la diffusion d'informations, le discours public et le plaidoyer politique.

AU PARAGUAY, LA VALEUR AJOUTÉE DES PARTENAIRES SPÉCIAUX

L'un des nouveaux partenaires soutenus par le VCA est l'Association des parents des victimes du massacre de Marina Kue au Paraguay, une communauté rurale qui lutte pour ses droits fonciers. Le groupe est né à la suite d'un massacre au cours duquel 11 civils et six policiers ont trouvé la mort en raison d'un différend foncier. Le cas de Marina Kue est emblématique, il symbolise la lutte de plus de 300 000 familles paraguayennes dépourvues de terre qui cherchent à y accéder. Plus de dix ans après le massacre, l'association continue de réclamer justice et recherche des mécanismes juridiques pour accéder à un territoire légalement reconnu pour leur communauté. Grâce au VCA, ils reçoivent non seulement des fonds pour leurs activités, mais aussi un soutien technique et une assistance en matière de plaidoyer.

Un autre partenaire est le Centre d'aide mutuelle Santé pour tous (Centro de Ayuda Mutua Salud Para Todos) (CAMSAT), une organisation locale composée d'habitants de Bañado de Tambacú qui cherche à réduire la marginalisation et l'extrême pauvreté dans un quartier urbain d'une zone sujette aux inondations. Avec le soutien du VCA, le CAMSAT encourage

l'adoption de nouvelles alternatives énergétiques, de solutions de mobilité, de gestion des déchets, de recyclage, de nouvelles formes de jardinage et d'utilisation responsable de l'eau, par le biais de l'éducation à l'environnement, du renforcement des capacités, de la création de contenu et du plaidoyer, autant d'éléments essentiels pour faire face au changement climatique.

Un autre nouveau partenaire est Emancipa, un magazine féministe régional qui a remporté le prix Peter Benenson d'Amnesty International dans la catégorie des médias alternatifs pour son journalisme engagé en faveur des droits humains. Leur perspective féministe sur la justice climatique est un ajout précieux à la couverture régionale du climat, un contenu produit en partie grâce au soutien du VCA.

SOUTENIR UN MOUVEMENT POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Ce ne sont là que quelques exemples des groupes partenaires locaux qui ont pu faire entendre leur voix dans le cadre de l'alliance au Paraguay. En joignant ses forces à celles de la Bolivie, le VCA a mobilisé des actions et des activités locales – notamment des campagnes de sensibilisation, une assistance juridique et des propositions de loi – dans plus de 130 communautés autochtones de 14 municipalités et 10 peuples autochtones ainsi que d'autres groupes marginalisés. Comme le prouve l'histoire de chacun de ces partenaires locaux, il est impossible de s'engager efficacement dans une action inclusive de conservation et de lutte contre le changement climatique sans inclure les droits et actions des peuples autochtones et des autres populations marginalisées.

ÉTUDE DE CAS #12: PÉROU – MOUVEMENT « LOVE THE RIVER » : LES JEUNES DE L'AMAZONIE PÉROUVIENNE DÉFENDENT LES RIVIÈRES GRÂCE À L'ART, LA CULTURE ET LA COMMUNICATIONS

En novembre 2019, le WWF-Pérou a réuni des jeunes des villes d'Iquitos et de Pucallpa afin de constituer un groupe de défenseurs des rivières amazoniennes. Cet appel à la réflexion et à l'action collective en faveur de la conservation de la nature a fait boule de neige et s'est transformé en un véritable mouvement.

L'Amazonie péruvienne est une vaste étendue de plaines inondables, de lagunes, de fleuves navigables, comme l'Amazone, et d'une vaste forêt tropicale qui profite à l'ensemble de la planète. Elle abrite un large éventail de communautés autochtones et locales, et compte la plus grande population de groupes autochtones isolés du Pérou. Ce magnifique écosystème, partagé entre le Pérou, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, la Guyane, le Suriname et le Venezuela, joue un rôle vital pour la planète, notamment en matière de régulation du climat et de production d'eau. L'Amazonie péruvienne est donc considérée comme une solution naturelle au changement climatique, mais elle est menacée par la déforestation, l'expansion des mines d'or, les barrages, les monocultures de cacao et de palmiers à huile et la construction de routes.

Le Pérou est le deuxième plus grand pays de la région amazonienne, il abrite 73 millions d'hectares de forêts. Ici, la présence de la cordillère

des Andes est à l'origine de l'un des écosystèmes les plus étonnants et les plus riches en biodiversité du monde : des "forêts de nuages" aux forêts tropicales inondées. Ces forêts abritent un nombre record d'oiseaux, de plantes, d'insectes et de mammifères endémiques de la région, soit des espèces qui n'existent pas ailleurs. En outre, elles hébergent plus de 50 groupes ethniques et servent de refuge à certains des derniers peuples autochtones qui ont choisi de rester à l'écart, dont les forêts et les rivières constituent le principal moyen de subsistance.

Au milieu de cette jungle étendue se trouvent deux villes, Iquitos et Pucallpa, qui partagent une relation étroite avec la forêt et la rivière, éléments clés du maintien de l'équilibre naturel de l'Amazonie péruvienne. Historiquement, les communautés amazoniennes ont exploité les ressources de la forêt pour survivre tout en prenant des mesures pour les conserver, maintenant ainsi un

équilibre fragile. Elles comprennent que leur survie est directement liée à la santé de la nature. Comme le reconnaît le WWF-Pérou, leurs connaissances, valeurs, croyances, comportements et attitudes sont essentiels à la gestion et à la conservation des rivières et forêts.

Toutefois, cet équilibre est menacé. Les zones urbaines continuent de s'étendre, la pression pour l'exploitation de l'Amazonie s'intensifie et le manque de prise de conscience collective de la valeur incommensurable de cet écosystème se fait sentir. Les habitants d'Iquitos et de Pucallpa jouent un rôle essentiel dans la lutte contre ces menaces et le maintien de l'équilibre. Les jeunes occupent une place déterminante dans cette mission, en apportant des idées novatrices et créatives, une capacité d'action et de sensibilisation, ainsi qu'un engagement en faveur de la durabilité et de la préservation de la nature. En outre, ce sont les jeunes qui deviendront les futurs dirigeants, en prenant des décisions déterminantes à la survie de cet écosystème.

activement impliqués dans quatre villes et un millier d'autres jeunes participant à des activités spécifiques, telles que des forums numériques.

À cette occasion, le réseau de jeunes volontaires « Love the River » a été créé à Iquitos et à Pucallpa. Ce réseau s'est appuyé sur la communication et la création artistique pour bâtir des ponts entre les communautés et les entités publiques et privées, ralliant la communauté autour de la cause vitale qu'est la conservation des rivières et des forêts. L'initiative « Love the River » est soutenue par diverses organisations, dont l'Autorité nationale de l'eau (ANA), la Direction régionale de la culture de Loreto, le Conseil amazonien pour le développement de l'aquaculture et de la pêche (CADAP), le Groupe environnemental de la terre amazonienne (GATIA), les inter-réseaux Ucayali et Loreto, l'Université technologique du Pérou (UTECH), les organisations Healthy City et WCS Pérou sans oublier le WWF-Pérou.

LA VOIX DES JEUNES

Arantxa Valentina Babilonia Nolorbe est l'une de ces jeunes militantes. Originaire d'Iquitos, elle a 23 ans et est titulaire d'un diplôme en gestion environnementale. Sa mère a grandi sur les rives d'un petit village appelé Juancho Playa, près de la rivière Napo, tandis que son père est originaire de la ville. Ils ont élevé leurs trois enfants en leur inculquant l'importance de cultiver et de récolter leur propre nourriture, en leur transmettant l'amour des plantes et en les éveillant à la coexistence avec les animaux. Cette éducation a révélé sa passion pour la protection de la nature. Cette passion l'a poussée à choisir sa carrière, à rejoindre l'association environnementale « Interpréter l'environnement pour sensibiliser Iquitos » et à occuper un rôle de leader en matière d'environnement.

Elle rêve de devenir éducatrice environnementale et de préparer les enfants et les jeunes adultes à partager leurs connaissances et leur amour de l'Amazonie. « Ici, notre culture environnementale n'est pas développée. Les déchets solides représentent l'un des principaux problèmes. Les gens jettent leurs

LES JEUNES, VECTEURS DU CHANGEMENT

Le WWF-Pérou a reconnu que les jeunes d'Iquitos et de Pucallpa devaient être à l'origine du mouvement « Love the River », qui vise à définir et à entamer des actions collectives pour défendre les fleuves d'Amazonie. Cette initiative entend obtenir une participation réelle, pleine et effective des jeunes dans les villes amazoniennes. Historiquement sous-représentés et vulnérables, ces jeunes sont impliqués dans des espaces de communication et de création artistique. En novembre 2019, le WWF-Pérou a fait appel à des jeunes âgés de 18 à 24 ans issus de ces deux communautés pour créer un réseau visant à renforcer les liens affectifs entre les communautés et leurs rivières, à favoriser la sensibilisation du public à l'Amazonie en tant que source de vie et à permettre aux jeunes de jouer un rôle crucial dans la conservation tout en développant leurs compétences en matière de leadership. Actuellement, l'initiative « Love the River » peut se vanter d'avoir plus de 100 jeunes champions



déchets sur les berges parce que c'est facile. Comment changer cela ? Principalement par l'éducation, en encourageant une culture de la protection environnementale », dit-elle. Arantxa estime que le mouvement « Love the River » lui a permis de renforcer ses compétences en matière de leadership, d'apprendre des techniques de communication efficaces, d'établir des connexions plus étroites avec d'autres leaders, de redécouvrir la photographie en tant qu'outil de conservation et même de vaincre sa timidité. « Avant, il m'était difficile d'entrer en contact avec d'autres personnes », explique-t-elle. En outre, elle explique que ce voyage lui a appris « comment gérer l'engagement communautaire de manière plus efficace. » « Lorsque vous travaillez en groupe, il est essentiel de faire preuve de confiance en soi et de clarté dans ce que vous transmettez. Cela aide les gens à mieux comprendre le message que vous souhaitez faire passer », ajoute Arantxa.

À environ 500 kilomètres d'Iquitos (une semaine de trajet par voie fluviale ou une heure de vol) se trouve Pucallpa, une ville située dans le centre-est de l'Amazonie qui joue également un rôle essentiel dans la conservation de cet écosystème. C'est à Pucallpa qu'habite Gustavo Adolfo Carrasco Zúñiga, biologiste de 29 ans et membre du mouvement « Love the River ». Gustavo explique que cette ville, souvent appelée « la plus jeune du Pérou », a été fondée

par de nouveaux arrivants venus exploiter les ressources de la région. Les communautés locales, qui vivaient à l'origine le long des rivières, ont subi un processus de mélange culturel qui a modifié leur caractère unique.

Il y a également eu des changements dans les terres. Les ressources ont commencé à s'épuiser, la chasse et la pêche ont diminué. « La région s'est focalisée sur l'extraction des ressources naturelles et sur la promotion de la croissance. La faune sauvage a été négligée », fait remarquer Gustavo. Cette situation a incité des jeunes comme lui à s'organiser, à se préparer et à œuvrer pour faire face à ces menaces. Alors qu'il était encore à l'université, il a fondé Viridis Tours, une entreprise d'écotourisme. « Je voulais introduire le tourisme scientifique, récupérer la sagesse autochtone ancestrale liée à la nature, principalement avec le peuple Shipibo, surtout au profit des communautés locales », explique Gustavo. Il s'est également consacré à la photographie des lieux, des expressions et des cultures uniques qu'il découvrait. En 2017, avec d'autres jeunes, il a fondé « les volontaires de la biodiversité d'Ucayali », et ce rôle de meneur l'a conduit à l'initiative « Love the River ».

Gustavo déclare que cette initiative a été « l'occasion de mettre en lumière le travail que nous faisons, de mettre en avant le leadership environnemental que nous avons développé. » Ses propositions et actions dans le

cadre de « Love the River » se sont concentrées sur des campagnes contre le trafic d'espèces sauvages, sur l'enseignement d'habitudes et d'alternatives durables pour réduire l'impact sur les rivières amazoniennes, et sur le nettoyage des rivières.

Pour Gustavo, l'une des plus grandes réalisations de ce mouvement a été d'inspirer, de nourrir et de soutenir le leadership des jeunes. L'une des actions qui lui tient le plus à cœur est l'organisation d'une exposition qui invitait des artistes locaux et autochtones à exprimer leur vision du monde concernant les fleuves amazoniens. En même temps, il dit que l'un de ses plus grands défis est de faire en sorte que les autorités environnementales reconnaissent, croient et collaborent avec les jeunes dans leur approche novatrice de la conservation. « Dans le cas des entreprises privées, nous avons eu de bonnes relations ; elles apprécient ce type d'initiatives. En revanche, les institutions ne sont souvent pas aussi intéressées en raison de problèmes bureaucratiques ou de priorités différentes », explique Gustavo.

Arantxa Babilonia et Gustavo Carrasco sont tous deux convaincus que leur rôle dans cette histoire est essentiel – en tant que jeunes, en tant qu'écologistes et en tant qu'habitants de cette vaste jungle qui compte sur leur énergie créatrice et protectrice.

« Dans le cas des entreprises privées, nous avons eu de bonnes relations ; ils apprécient ce genre d'initiatives. En revanche, les institutions ne sont souvent pas aussi intéressées en raison de problèmes bureaucratiques ou de priorités différentes. »

Gustavo Adolfo Carrasco Zúñiga, biologiste



Gray dolphin. River dolphin
(Sotalia fluviatilis), Amazonas, Peru

© WWF-Peru

ÉTUDE DE CAS #13: AUSTRALIE – ANCRER L'ENGAGEMENT AUTOCHTONE EN AUSTRALIE

Les Aborigènes prennent soin du territoire australien depuis plus de 65 000 ans. Le terme « Territoire » est utilisé par les Premières Nations australiennes pour décrire un système complexe de lois, de lieux, de coutumes, de langues, de croyances spirituelles, de pratiques culturelles, de moyens de subsistance, et de rattachements familiaux et identitaires. Comme le dit souvent l'un des membres du personnel du WWF-Australie : « Peuple et Territoire sont une seule et même chose. L'un ne peut aller sans l'autre ».

La vision du WWF est de construire un monde où les humains vivent et prospèrent en harmonie avec la nature. Pour le WWF-Australie, il est essentiel de soutenir les Premières Nations afin qu'elles continuent à prendre soin des terres, de l'eau et de l'air, et qu'elles acceptent et défendent leurs droits, leurs liens, leur autorité culturelle et leurs savoirs. Nous travaillons avec des groupes de propriétaires traditionnels depuis plus de 15 ans et nous nous efforçons en permanence d'améliorer et d'intégrer l'engagement et l'autonomisation des populations autochtones dans toutes nos actions – non seulement dans les programmes de conservation, mais aussi dans les cadres de direction et de gouvernance, les pratiques en matière de ressources humaines, le plaidoyer et la communication, et l'engagement avec les partenaires.

Le WWF-Australie a nommé son tout premier membre autochtone au conseil d'administration en 2019 et a ajouté quatre dirigeants autochtones nationaux hautement qualifiés en tant qu'administrateurs de l'organisation. L'expertise et les connaissances de chacun de ces administrateurs sont très appréciées, et leur contribution à la planification stratégique et opérationnelle a inspiré la redéfinition de notre vision et de notre ambition actuelles. Leur influence a conduit à notre nouvelle stratégie avec un cadre autochtone : l'air (le climat), la terre (les terres, y compris l'eau douce) et l'eau salée (les océans).

Lors de l'élaboration de notre nouvelle stratégie, nous avons entrepris un exercice d'écoute approfondie avec les communautés de toute l'Australie. En 2022, le conseil d'administration et l'équipe de direction du WWF-Australie ont visité la corporation aborigène de Giringun dans le

Territoire de Girramay, au nord du Queensland. Cette première étape officielle du processus de planification stratégique du WWF-Australie invitait les propriétaires traditionnels, les communautés et les éco-gardes à contribuer à la compréhension des défis auxquels les peuples autochtones sont confrontés dans la protection de leur territoire. L'écoute de leurs besoins, de leurs difficultés et de leurs objectifs nous a permis de poser les bases de notre nouvelle stratégie, avec une vision conjointe de l'engagement autochtone et une compréhension des méthodes de travail permettant de développer des solutions conformes aux aspirations des Premières Nations et à la vision du WWF – dans le respect de notre norme ESSF et de l'engagement des parties prenantes.

Nous avons également organisé des forums avec le secteur des entreprises, rencontré des ministres, des fonctionnaires fédéraux et gouvernementaux et renforcé la collaboration avec les bureaux du WWF dans toute la région Asie-Pacifique. Un dialogue entre les communautés autochtones travaillant sur le changement climatique à travers toute l'Océanie a entre autres eu lieu.

Le nouveau plan stratégique du WWF-Australie pour l'exercice 2024-2026 souligne l'intention de continuer à travailler avec et pour les populations autochtones et les communautés locales pour définir et amorcer le changement. Cette intention s'articule autour d'un objectif stratégique transversal selon lequel, d'ici 2026, au moins 50 % des projets et programmes seront réalisés en collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales et/ou soutiendront leurs attentes en matière de développement durable.

Le WWF-Australie reconnaît les propriétaires traditionnels des terres sur lesquelles nous travaillons et leur lien permanent avec leurs terres, leurs sources en eau et leur culture. Nous rendons hommage aux aînés, d'aujourd'hui et d'hier, et à leurs nouveaux dirigeants.

REGENERATE NATURE BY 2030
TOGETHER, WE WILL RESTORE AND REGENERATE OUR SKY, COUNTRY AND SALTWATER THAT WILL ALLOW NATURE TO HEAL. WITH THE KNOWLEDGE AND TRADITIONS OF FIRST PEOPLES AND LOCAL COMMUNITIES, WE CAN BRING CHANGE ON A GLOBAL SCALE FOR CLIMATE, NATURE AND PEOPLE.

SKY
Support Australia in joining global leaders to secure a healthy climate, powered by communities, nature and renewable energy.
WHAT WE'LL DO
• Support COP28 to be hosted in Australia with the Pacific and secure a binding agreement for climate nature and communities that will stabilise global warming to 1.5°C.
• Ensure Australia's position as a renewable energy superpower is on track ensuring a fast, best and just transition to 2025 renewable energy production by 2035.
• Support Indigenous and local communities in Australia, the Pacific and Southern Asia to harness the power of nature to build resilience and solutions to climate change.

COUNTRY
We will transform Australia from a deforestation to a reforestation nation and working with communities, protect and regenerate vital landscapes and species here and abroad.
WHAT WE'LL DO
• Lead the transition to a reforestation nation by restoring 100,000 hectares, remove the threat of logging from 1 million forest hectares and protect 20 million hectares of land.
• Leverage \$2 billion in funding for threatened species to double the number of species and fibers by 2030 and protect more than 100 culturally significant species.
• Fast-track Australia's move towards producing deforestation-free beef.

SALTWATER
We are rallying our region to safeguard our oceans and blue foods, create safe passages for marine wildlife and support coastal communities.
WHAT WE'LL DO
• Urge the region to protect 100 million hectares of ocean in the southern hemisphere.
• Establish blue superhighways to protect and connect critical habitats and migration corridors of vulnerable whales and dolphins.
• Ensure transparent sourcing pathways for at least one regional fishery in the southern hemisphere oceans.

HOW WE'LL DO IT
OUR AMBITION IS SIMPLE: RESTORE AND REGENERATE OUR PLANET FOR EVERYTHING THAT CALLS IT HOME.

REGENERATIVE FUTURE
Protect nature from current threats, meet the needs of our global economy and society, fit solutions for a Regenerative Future where people and nature thrive.

PEOPLE & COMMUNITY
Build a future-fit organisation that is ready to adapt through practical leadership and a safe and inclusive workplace. Remain transparent, accountable, and financially sustainable. Grow, engage and rally a diverse 'millions-strong' community of supporters and partners who will stand by WWF.

OUR COMMITMENT - INCLUSIVE CONSERVATION
Embrace innovation and First Peoples Knowledge so that our projects and programs are delivered in full collaboration. Support the voices of Indigenous Peoples & local communities. Focus on fast, best and just outcomes for communities, nature, and climate.



Nyaliga Rangers and WWF staff planning the survey locations for rare wildlife in the remote Central Kimberley Bioregion.

© WWF-Australia/Nathan Dyer

CONSERVATION INCLUSIVE DANS LE KIMBERLEY, AUSTRALIE OCCIDENTALE

Le Kimberley, région reculée et accidentée d'Australie occidentale, possède une riche biodiversité et une culture autochtone prospère datant de 65 000 ans. Environ 40 % de la faible densité de population de la région s'identifie comme aborigène et/ou insulaire du détroit de Torrès.

Le WWF-Australie soutient les activités de conservation menées par les éco-gardes autochtones dans la région. Le programme se concentre sur le soutien des actions stratégiques de conservation qui respectent et favorisent l'autorité culturelle, sont enracinées dans les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et les intègrent, tout en garantissant la résilience et la protection des valeurs naturelles et culturelles dans un paysage éco-culturel complexe.

Le programme apporte son soutien à huit équipes d'éco-gardes autochtones qui agissent pour guérir et améliorer la santé du « territoire ». Un élément clé, par exemple, réside dans « la gestion contrôlée des incendies », en accord avec les pratiques culturelles autochtones et la science de pointe en matière de lutte contre les incendies. Les propriétaires traditionnels font des feux moins intenses et de taille réduite pour guérir les terres et protéger leur biodiversité – ils veillent à les administrer « au bon moment, au bon endroit, par les bonnes personnes ».

Le respect des pratiques et de la signification culturelles joue un rôle central. Les pratiques culturelles guident les efforts de conservation et orientent également les actions prioritaires. Par exemple, les propriétaires traditionnels Nyikina et Mangala du Kimberley occidental s'efforcent d'empêcher l'extinction du wiliji (wallaby des rochers à pieds noirs), une espèce culturellement importante, endémique des terres Nyikina et Mangala. Un partenariat avec le WWF-Australie cherche à s'attaquer aux facteurs contribuant au déclin du wiliji et à protéger cette espèce importante et son habitat rocheux afin d'améliorer sa

résilience dans un avenir marqué par le changement climatique.

Pour renforcer l'engagement, le WWF-Australie a employé un Yawuru/Karajarri local, Pius Gregory, afin de fournir des conseils culturels et un soutien à l'équipe du Kimberley, qui travaille en étroite collaboration avec les propriétaires autochtones considèrent qu'il s'agit d'une initiative positive pour le programme, qui améliore l'engagement des partenaires et démontre l'implication du WWF-Australie dans la compréhension et l'intégration des perspectives autochtones dans ses efforts de conservation.

Cliquez ici pour en savoir plus sur le podcast « Scat Chat » du WWF-Australie avec Pius et la Dr Leigh-Ann Woolley, responsable de la conservation des espèces.

RÉSEAU ENVIRONNEMENTAL DES FEMMES ÉCO-GARDES D'AUSTRALIE (WREN)

Le rôle des femmes autochtones en Australie est généralement différent de celui des hommes, et de nombreuses pratiques traditionnelles pour prendre soin des territoires sont uniquement associées aux femmes. Les femmes autochtones possèdent des connaissances uniques, essentielles à la bonne gestion des biens environnementaux et culturels, des sites et des espèces, et transmises de différentes manières entre les générations. Le travail des femmes dans les pays varie en fonction des protocoles culturels, du paysage, de la langue, du lieu, du financement et des ressources.

Tout cela est essentiel pour protéger de vastes zones de grande biodiversité dans toute l'Australie : les aires protégées autochtones représentent environ la moitié de la réserve nationale du pays. Pourtant, les femmes représentent moins de 25 % des effectifs des éco-gardes autochtones.

« Les hommes ont toujours été majoritaires chez les éco-gardes », déclare Russell Chestnut Junior, coordinateur des éco-gardes de

Gooniyandi. « Nous avons besoin de plus de femmes éco-gardes avant que toutes nos aïeules ne disparaissent et leurs connaissances avec elles. »

Le réseau environnemental des femmes éco-gardes (WREN) a vu le jour en 2017 avec le Conseil de la Terre du Kimberley, le WWF-Australie et un petit groupe de femmes éco-gardes. Aujourd'hui, le WREN connecte plus de 450 femmes autochtones, principalement dans le nord de l'Australie, par l'intermédiaire de coordinateurs régionaux, de forums au niveau des États et territoires, de programmes nationaux et d'opportunités internationales. Dans l'ensemble du réseau national, les programmes d'échange de connaissances et de développement professionnel du WREN soutiennent les femmes éco-gardes, le transfert intergénérationnel de connaissances et d'expériences, le développement de carrière et les futurs dirigeants dans le domaine de la conservation. Le WREN a soutenu la participation à des forums internationaux d'éco-gardes et a organisé cette année, en partenariat avec l'organisation Australian Volunteers International, le premier échange de groupes de femmes éco-gardes autochtones aux Îles Salomon.

Pour surmonter les obstacles qui empêchent la pleine participation des femmes au programme des éco-gardes, ces femmes ont besoin d'un espace culturellement sûr où elles peuvent obtenir un soutien émotionnel et professionnel, rechercher de nouvelles opportunités, s'engager dans l'échange de connaissances et se réunir pour unir leurs voix sur des questions communes. En soutenant leurs systèmes de conservation, de gestion et de leadership adaptés à leur culture, le WREN cherche à faire tomber les barrières auxquelles se heurtent les femmes qui s'occupent du territoire et à développer « une voix forte pour les femmes ».

« L'année dernière, j'ai participé à l'événement et j'ai vu l'importance d'élever la voix de ces femmes et de leur donner la possibilité de trouver leurs propres solutions pour leur territoire et leur communauté », explique Shellie Morris, autrice-compositrice-interprète autochtone. « Je suis profondément convaincue que ce processus est un exemple à suivre

et qu'il aura des retombées positives sur l'ensemble de la communauté. »

Pour en savoir plus sur ces femmes qui prennent soin de leur territoire, voir la plateforme [Caring on Country](#).

LES PREMIÈRES VOIX D'OcéANIE

Les Premières Nations sont gravement touchées par la crise climatique, pourtant elles sont celles qui y ont le moins contribué. Il est généralement admis que l'expertise et les connaissances traditionnelles des peuples des Premières Nations sont essentielles à l'action climatique.

Plus de 40 % des zones clés pour la biodiversité se trouvent sur les terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales, et plus de 90 % de ces terres sont dans un état écologique bon ou moyen. Cette situation a des répercussions importantes sur les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique. Par exemple, une analyse récente émanant de l'Institut des ressources mondiales et de Climate Focus, a montré que les terres gérées par les populations autochtones et les communautés locales peuvent séquestrer plus de deux fois plus de carbone que les terres non autochtones.

Les connaissances et les pratiques autochtones renforcent les communautés locales, favorisent l'engagement transdisciplinaire avec les scientifiques et les décideurs politiques, et offrent de nouveaux moyens de comprendre les effets du changement climatique et de trouver des solutions locales adaptées. Cependant, les connaissances autochtones sont toujours marginalisées ou exclues des processus scientifiques et politiques mondiaux en matière de climat.

Le programme [Les premières voix d'Océanie](#) met des plateformes à disposition des détenteurs de savoirs autochtones, des dirigeants, des anciens, des jeunes et des professionnels de la terre et de la mer

en première ligne afin d'informer et de conduire le changement. Fruit d'un partenariat entre le WWF-Australie, le WWF-Pacifique et le WWF-Nouvelle-Zélande, la première phase de l'initiative a permis de créer un réseau dirigé par les Premières Nations, de favoriser les relations régionales entre les communautés partenaires de longue date du WWF et de mettre en relation les leaders climatiques des Premières Nations d'Australie, des Fidji, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Îles Salomon pour s'exprimer collectivement en faveur de la justice climatique.

Le programme a soutenu les dirigeants communautaires, a organisé une formation à la défense des intérêts des communautés et a mis sur pied un [forum régional inaugural](#). Le forum a rassemblé des dirigeants communautaires et des défenseurs des droits humains de toute l'Océanie afin de partager des solutions climatiques et de mettre en valeur les savoirs traditionnels autochtones et les connaissances de première main sur les incidences climatiques et le changement environnemental.

Dans le cadre d'un effort conjoint coordonné en vue du sommet des Nations unies sur le climat de 2022 (COP27), les participants se sont mis d'accord sur un appel collectif en faveur de la justice et de l'action climatiques dans l'esprit « Une voix, un peuple, un monde ». Alfred Ralifo, responsable régional de la politique et du plaidoyer du WWF-Pacifique, a présenté ces recommandations lors de plusieurs événements organisés par le WWF et le gouvernement australien en marge de la COP27 à Charm el-Cheikh, en Égypte. Les recommandations ont également été communiquées dans le cadre des négociations officielles sur le cadre mondial pour la biodiversité lors de la COP15 de la CDB à Montréal.

La prochaine phase du programme vise à mobiliser et à renforcer les capacités et l'engagement communautaire en collaboration avec les partenaires des Premières Nations en Australie, en

Nouvelle-Zélande et dans le Pacifique, en vue de la candidature commune de l'Australie et du Pacifique à la COP31.

FAIRE ENTENDRE LES VOIX AUTOCHTONES

Le WWF-Australie soutient depuis longtemps la conservation menée par les autochtones en amplifiant leurs voix dans toutes ses communications. Pour étayer ce travail, nous disposons d'une stratégie de communication à l'intention des autochtones, élaborée avec l'aide d'un groupe de travail interne sur l'engagement des autochtones. Cette stratégie, accompagnée d'un guide de style pour la communication autochtone, énonce des principes pour les récits et les communications axés sur les peuples des Premières Nations.

Les voix des Premières Nations sont également soutenues par une plateforme dédiée sur le site web du WWF-Australie, appelée [Caring on Country Hub](#). Cette plateforme lancée en mai 2023 est la première du genre pour le WWF-Australie. La plateforme est un élément central de notre stratégie de communication autochtone, structurée autour des thèmes du brûlage culturel, des femmes qui défendent le territoire, des peuples côtiers et de la relation entre les connaissances traditionnelles et les dernières technologies de conservation.

Le WWF-Australie fait entendre les voix autochtones dans toutes ses communications – dans notre plan de développement annuel, elles sont reconnues comme un élément permanent, faisant partie intégrante de nos activités de communication tout au long de l'année. Toutes les campagnes et communications du WWF-Australie sont une occasion de faire entendre les voix autochtones. Notre engagement stratégique en faveur d'une conservation inclusive nous permet de soutenir et de célébrer ensemble des réussites, en tenant compte des spécificités culturelles.

ÉTUDE DE CAS #14: NÉPAL – LUTTER CONTRE LE BRACONNAGE AU NÉPAL

Au cours des 10 dernières années, le Népal a fait d'énormes progrès dans la lutte contre le braconnage. En conséquence, la population de tigres a presque triplé, tandis que les rhinocéros sont revenus dans de nombreuses parties de leur aire de répartition historique.

Les agences chargées de l'application de la législation en matière de conservation ont joué un rôle clé dans cette réussite. Des éco-gardes et des policiers armés sont employés pour lutter contre le braconnage et la criminalité liée aux espèces sauvages, les forces armées népalaises apportant leur soutien dans certains parcs nationaux. Le rôle des agences chargées de l'application de la loi en matière de conservation et de criminalité liée aux espèces sauvages est d'enquêter, d'arrêter, de poursuivre et d'appuyer les décisions juridiques. Ces actions sont soutenues par l'établissement de postes avancés, de patrouilles régulières et spéciales lorsque des informations sont reçues d'une zone particulière, ou dans des zones qui peuvent ne pas être couvertes par les patrouilles régulières, la surveillance, le contrôle de la zone, la dissuasion des activités illégales et la sensibilisation des communautés qui vivent à côté des zones protégées et conservées.

Le taux de rotation des dirigeants est élevé et l'implication du WWF est essentielle. Le WWF a soutenu ces efforts de première ligne de différentes manières, depuis la fourniture d'équipements de terrain jusqu'à la formation de chiens renifleurs et l'approvisionnement en eau potable des postes de garde.

La prévention du braconnage ne se limite pourtant pas à l'application de la loi. La boîte à outils « Zéro braconnage », créée dans le cadre de notre travail au Népal, repose sur six piliers : la communauté, les capacités, les poursuites, la technologie, la coopération et l'évaluation. Le premier de ces projets, qui consiste à travailler avec les communautés locales, a apporté une contribution essentielle à la lutte contre le braconnage et à la réduction de la criminalité liée aux espèces sauvages au Népal.

Notre travail avec les communautés comprend des programmes permanents visant à améliorer les moyens de subsistance des populations, à résoudre les conflits entre l'homme et la faune et à renforcer la gestion des ressources naturelles par les communautés. En conséquence, les populations locales ont été motivées à soutenir les efforts des agences chargées de l'application de la loi en matière de conservation. Les unités communautaires de lutte contre le braconnage ont joué un rôle actif dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, tandis que l'assistance locale peut également contribuer au succès des enquêtes et des poursuites.

Garantir le respect des droits humains est un élément essentiel de notre engagement continu avec les agences chargées de l'application de la loi en matière de conservation au Népal. Le déploiement de notre cadre de sauvegardes environnementales et sociales (ESSF) au cours des trois dernières années vise à minimiser le risque d'impact social négatif de cet engagement.

Le WWF soutient des activités intégrées liées aux forêts, à la faune, au changement climatique et à l'énergie, à l'eau douce et à la gouvernance. Des activités d'application de la loi en matière de conservation ont également été entreprises :

- » orientation et formation en matière de conservation et de gestion, d'enquêtes et de poursuites judiciaires ;
- » fourniture d'équipements de terrain pour soutenir les activités de conservation ;
- » mise à disposition de technologies telles que la vidéosurveillance, les drones, les chiens renifleurs pour soutenir la lutte contre le braconnage et réduire la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- » fourniture de carburant et de véhicules/entretien pour soutenir la mobilité ;
- » mise en place d'infrastructures de base telles que la construction et l'entretien d'un pare-feu, la construction et l'entretien de postes de garde, l'amélioration des installations telles que l'eau potable ;
- » soutien technique et financier à la formation d'institutions/forums qui soutiennent l'application de la loi en matière de conservation.

« Au cours des 10 dernières années, nous avons presque triplé la population de tigres et atteint l'objectif de zéro braconnage de rhinocéros à sept reprises. Nous gardons l'humain au centre de nos préoccupations et adoptons une « conservation à visage humain » dans toutes nos actions sur le terrain afin d'apporter des avantages en matière de conservation à la plus grande cause des personnes et de la nature. »

Ghana Shyam Gurung
Représentant national WWF-Népal



Guards surveying the Park from a boat.
Royal Chitwan National Park, Nepal.

© Michel Gunther / WWF



© WWF Nepal

ÉTUDE DE CAS #15: GLOBAL – FAVORISER LES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES

Les effets du changement climatique et de la perte de biodiversité font des ravages dans de nombreux environnements côtiers, ainsi qu'au sein des populations autochtones et des communautés locales qui en dépendent. L'initiative pour les communautés côtières du WWF reconnaît qu'en tant que gardiens de longue date de la nature et témoins oculaires de la dégradation de leur environnement résidentiel, les populations locales sont les mieux placées pour identifier les mesures à prendre. Elle soutient également leurs droits inhérents à un environnement sain et leur liberté de façonner leur propre avenir.

Certaines de ces études de cas et d'autres histoires du monde entier sont présentées dans le rapport d'impact de l'initiative des communautés côtières du WWF, qui peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://coastalcommunityledconservation.org/publications>.

Actuellement, l'initiative est active dans 128 sites répartis sur six paysages marins : Triangle de Corail, Amérique latine, mer Méditerranée, nord de l'océan Indien, océan Pacifique et sud-ouest de l'océan Indien. Chaque initiative de conservation menée par la communauté dans ces sites adopte un cadre similaire, ce qui permet de mettre en œuvre une approche de la conservation côtière et marine basée sur les droits humains. Cela implique l'établissement de droits d'autogestion ou de cogestion, l'accent mis sur le bien-être socio-économique des communautés et le développement de la résilience des écosystèmes.

La résolution de problèmes profonds tels que l'élévation du niveau des mers, l'épuisement des ressources halieutiques et la perte d'habitats vitaux nécessite une collaboration entre tous ceux qui ont un rôle à jouer, notamment les organisations de la société civile, les institutions gouvernementales et les communautés elles-mêmes. L'initiative encourage ainsi le développement de partenariats solides qui soutiennent les efforts visant à construire des communautés et des écosystèmes résilients, tout en défendant l'inclusivité et l'équité.

Voici quelques exemples de projets de conservation menés par les communautés et que l'initiative cherche à développer :

CHILE

Considérant l'égalité des genres comme un fondement essentiel du développement durable et d'une conservation efficace, le WWF a soutenu les efforts d'une coalition de femmes chiliennes pour établir une loi nationale en 2021 qui crée des quotas de genre dans les organismes de réglementation de la pêche. La nouvelle loi vise également à officialiser des rôles féminins traditionnels auparavant non reconnus, tels que le fumage des produits de la mer, en permettant aux travailleuses de s'inscrire sur les registres du travail et de demander des subventions pour améliorer leurs entreprises. Le travail ne s'arrête pas là : nous soutenons actuellement un nouveau projet de loi qui promeut l'égalité de genre dans les ports de pêche artisanale.

INDONÉSIE

Dans le parc national indonésien de Wakatobi, le troisième plus grand parc marin du pays, qui s'étend sur 1,4 million d'hectares, le WWF travaille avec des partenaires depuis 2002 pour renforcer l'efficacité de la gestion du parc, promouvoir des moyens de subsistance durables et renforcer les capacités de conservation des peuples

autochtones et des communautés locales. Au fil des ans, la participation des communautés locales à la prise de décision en matière de conservation s'est considérablement accrue, aux côtés du gouvernement et des pêcheurs, la sagesse et l'expérience de la mer du peuple Bajau s'avérant particulièrement précieuses.

ÎLES SALOMON

Le soutien du WWF aide les communautés locales des îles Salomon à combiner l'analyse des données scientifiques avec leurs connaissances locales et traditionnelles pour prendre les meilleures décisions possibles en matière de gestion durable de leurs ressources. Notre formation a permis aux éco-gardes communautaires et aux facilitateurs d'entreprendre des études de référence sur les récifs dans 10 communautés, qui soutiennent la conception, le suivi et la mise en œuvre de leurs plans de gestion de la pêche au niveau communautaire. Il est essentiel d'améliorer la prise de décision en raison de la pression accrue exercée sur les ressources par le changement climatique, la croissance rapide et la surexploitation des ressources halieutiques.

Voir l'étude de cas récemment publiée qui met en lumière notre travail dans les Îles Salomon par le biais d'un modèle de gestion des ressources marines basé sur la communauté.

AFRIQUE DU SUD

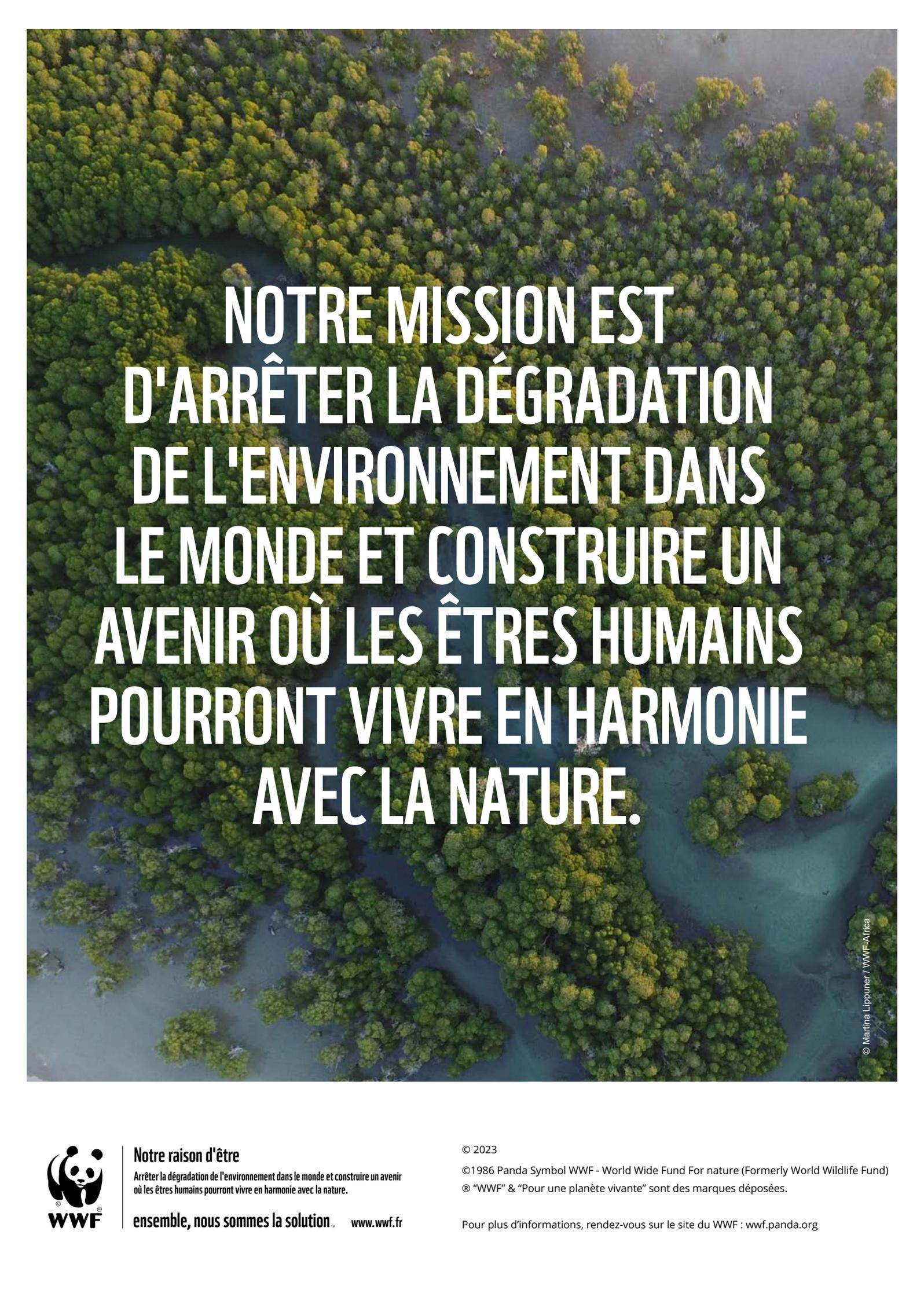
Une collaboration entre le WWF et le projet artistique Keiskamma (KAP) dans la ville côtière de Hambourg, en Afrique du Sud, a abouti à la création d'une œuvre d'art majeure mettant en évidence les impacts de la crise climatique. Le WWF a animé des ateliers sur le changement climatique avec des artistes locaux du KAP, qui ont ensuite créé une grande tapisserie, appelée Umlibo, imprégnée de leurs expériences personnelles du changement climatique. La tapisserie a été utilisée lors de la conférence des Nations unies sur le climat COP28, où elle a été saluée par le président sud-africain Cyril Ramaphosa, qui a déclaré que l'œuvre d'art était à elle seule « le discours complet qu'un chef d'État devrait prononcer pour parler avec tant d'éloquence des conséquences du changement climatique »



ACRONYMES

ACRONYME	DEFINITION
ANA	Autorité Nationale de l'Eau (Pérou)
APED	Appui pour la Protection de l'Environnement et le Développement
APIB	Articulation des peuples autochtones (Brésil)
ARCC	Comité de contrôle, risques et conformité du WWF International
Asoproagro	Association des producteurs agricoles de Guaviare
BACUDA	Association pour la culture et le développement des peuples autochtones bagyeli
CADAP	Direction régionale de la culture de Loreto, Conseil amazonien pour le développement de l'aquaculture et de la pêche (Pérou)
CADER	Centre d'appui au développement rural
CADER	Centre d'Actions pour le Développement
CAMSAT	Centre d'aide mutuelle Santé pour tous (Centro de Ayuda Mutua Salud Para Todos)
RCA	République centrafricaine
CEFAID	Centre pour l'Éducation, la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun
CIHR	Initiative de conservation et droits humains (consortium de sept organisations internationales de conservation)
CdC	Code de conduite
CoCoSi	Comités de coordination des sites
CONAQ	Coordination nationale pour l'articulation des communautés rurales noires de Quilombola (Brésil)
CQC	Comité de la qualité de la conservation
OSC	Organisation de la société civile
RDC	République démocratique du Congo
DSPA	Complexe d'aires protégées de la Dzanga-Sangha
ESMF	Cadre d'atténuation des incidences environnementales et sociales
ESSF	Cadre de sauvegardes environnementales et sociales
ETIC	Espace TRIDOM Interzone Congo
EUDR	Règlement de l'Union européenne sur la déforestation
FCS	Conflits fragiles et situations violentes
CPLÉ	Consentement préalable, libre et éclairé
FTNS	Fondation pour le Trinational de la Sangha
GATIA	Groupe environnemental de la terre amazonienne (Pérou)
GBF	Cadre pour la biodiversité mondiale
GESI	Égalité de genre et inclusion sociale
GFC	Commission forestière de Guyane

ACRONYME	DEFINITION
Hiil	Institut de La Haye pour l'innovation du droit
IBAMA	Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables
ICCN	Institut congolais pour la conservation de la nature
IPCG	Groupe consultatif des peuples autochtones
IRF	Fédération internationale des éco-gardes
JUREC	Juristes pour l'Environnement au Congo
KAP	Projet artistique Keiskamma
KKL	Paysage de Kaziranga Karbi Anglong
KMCRG	Groupe de représentants de la communauté des monts Kanuku
MEF	Ministère de l'Économie Forestière
MEFP	Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune - Cameroun
MoU	Protocole d'accord
MRV	Système de suivi, déclaration et vérification
NET	Équipe de direction du réseau
NFDIN	Fondation nationale pour le développement des nationalités autochtones
NPNP	Parc national de Ntokou-Pikounda
NRDB	Conseil de développement du district de Rupununi Nord (Guyane)
PACHA	Paysage du Pantanal Chaco
PERAD	Organisation pour la protection de l'environnement, la recherche et l'appui au développement
RACOPY	Réseau Recherches Actions Concertées Pygmées
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ; « + » désignant les activités supplémentaires liées aux forêts
ROC	République du Congo
SBDA	Société bolivienne du droit environnemental
SRDC	Conseil du district de Rupununi Sud
TAL	Paysage de l'arc du Terai
TNS	Trinational de la Sangha
TRIDOM	Trinational Dja-Odzala-Minkébé
ONU	Organisation des Nations unies
UNGP	Principes directeurs des Nations unies
URSA	Alliance universelle de soutien aux éco-gardes (<i>Universal Ranger Support Alliance</i>)
UTEC	Inter-réseaux d'Ucayali et de Loreto, Université technologique du Pérou
VCA	Voix pour une action climatique juste
WREN	Réseau environnemental des femmes éco-gardes (Australie)



**NOTRE MISSION EST
D'ARRÊTER LA DÉGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT DANS
LE MONDE ET CONSTRUIRE UN
AVENIR OÙ LES ÊTRES HUMAINS
POURRONT VIVRE EN HARMONIE
AVEC LA NATURE.**

© Martina Lippuner / WWF-Africa



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 2023

©1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du WWF : wwf.panda.org